



Le rendez-vous spatial est réussi

Les deux engins ont volé à une distance de quatre à cinq pieds



Ce montage indique la position des deux engins quelques instants avant le rendez-vous spatial.

(Photo Keystone)

CAP KENNEDY, Floride — Le "rendez-vous" spatial entre deux engins manoeuvrés par des hommes est une réalité.

Gemini 6 et Gemini 7, après s'être livrés six heures durant à une poursuite dans l'espace, ont réussi à s'approcher à quelques pieds l'un de l'autre.

Il est possible que Gemini 6 ait volé à une distance de 4 à 5 pieds seulement de Gemini 7 a déclaré le directeur des deux vols, M. Christopher Kraft, au cours d'une conférence de presse au centre de la NASA, à Houston.

"Les deux capsules se sont rapprochées autant qu'il était possible sans toutefois se toucher", a-t-il poursuivi.

Le directeur de vol a encore souligné les deux points suivants:

1) Les deux équipages n'ont pas eu plus de difficulté à voler côte à côte la nuit que le jour. Dans les deux cas, ils se trouvaient entre 10 — peut-être moins — et 50 pieds l'un de l'autre.

2) Un vol de 15 jours est enfin définitivement exclu pour Gemini 7.

Dans ces conditions, Borman et Lovell amerriront samedi à 9 h. du matin.

A Washington, le président Johnson a déclaré que la manoeuvre de rendez-vous réalisée avec succès par les capsules spatiales Gemini 6 et 7 représentait un nouveau pas vers la conquête de la lune et constituait un exploit digne de l'humanité tout entière.

Le chef de l'exécutif américain a rendu hommage aux astronautes et aux savants qui ont contribué à la réalisation de cette expérience spatiale sans précédent.

"Nous invitons tous ceux qui, de par le monde, ont partagé nos angoisses et nos souffrances au cours de nos échecs temporaires, à partager également avec nous ce triomphe qui n'appartient pas en propre aux États-Unis seulement mais à l'humanité tout entière. Nos efforts spatiaux ne nous emmèneront pas seulement jusqu'à la lune mais nous conduiront vers une vie meilleure pour tous, en accroissant nos connaissances techniques et notre connaissance du monde qui nous entoure", a dit M. Johnson.

D'après les indications recueillies au Cap Kennedy, c'est à 2 h. 31 que s'est effectuée la rencontre historique des deux véhicules spatiaux américains. Quelques instants plus tard, la voix de Tom Stafford, co-pilote de Gemini 6, s'est fait entendre pour annoncer que sa

cabine ne se trouvait plus qu'à une centaine de pieds de celle commandée par Borman.

Aussitôt, des clameurs joyeuses ont fusé de toutes parts, aussi bien au centre spatial de Houston que dans celui du Cap Kennedy qui ont tous deux suivi de minute en minute la progression de Gemini 6 vers la capsule cible. Les dirigeants du vol ont brandi, en signe de victoire, de petits drapeaux américains préparés pour la circonstance.

Le visage radieux, Christopher Kraft, directeur du vol, a aussitôt demandé à l'équipage de Gemini 6 des précisions sur les circonstances du rendez-vous spatial. "Des millions de personnes se passionnent pour votre aventure. Elles veulent tout savoir", a-t-il dit en substance aux cosmonautes Walter Schirra et Tom Stafford.

Il les a également invités à prendre des photographies de l'autre capsule spatiale, notamment lorsqu'elle fera actionner ses fusées annexes.

Les contacts radio entre les deux engins étaient excellents et les quatre cosmonautes ont pu se communiquer leurs impressions et commenter, dans la joie du triomphe, les différentes phases de l'exploit qu'ils ont mené à bien.

Après d'autres délicates manoeuvres, les deux capsules se sont rapprochées à six pieds l'une de l'autre.

Les cosmonautes pouvaient se voir à travers les hublots et s'échanger des signes de la main. Conformément aux instructions reçues de terre, des appareils-photo ont été utilisés de part et d'autre pour fixer sur papier les images du premier rendez-vous dans le cosmos.

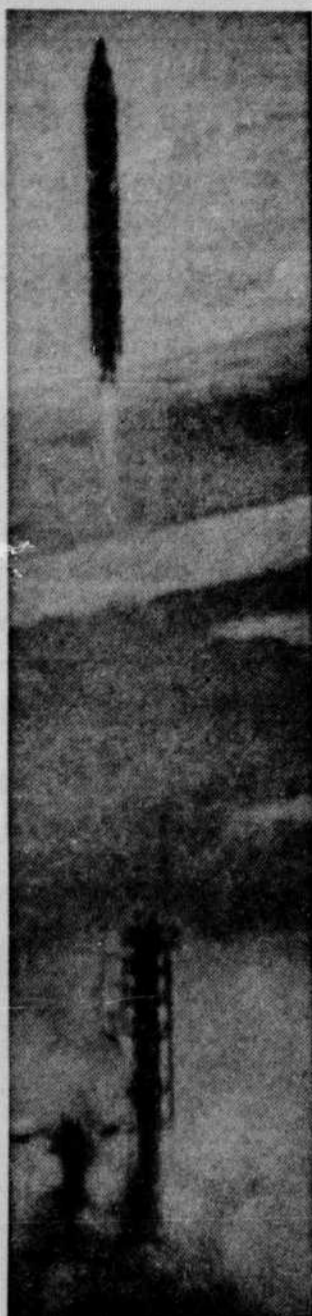
Les cosmonautes Stafford et Schirra ont déclaré avoir pu voir distinctement l'intérieur de la capsule de Gemini 7 lorsque les deux véhicules n'étaient plus qu'à six pieds de distance l'un de l'autre. Ils ont même affirmé avoir noté le développement du système pileux de Borman et Lovell, surtout de ce dernier qui arborait une barbe impressionnante.

James Lovell, pour sa part, a fait remarquer à Walter Schirra qu'il voyait ses lèvres bouger.

"C'est parce que je mâche du chewing-gum", a répondu laconiquement le commandant de Gemini 6.

Le rendez-vous entre les deux engins s'est fait à la verticale des îles Mariannes, dans le

Voir page 2: Le rendez-vous spatial



Le départ de la fusée s'est accompli à l'heure prévue hier matin. (Photo UPI)

L'URSS n'est plus la préoccupation majeure

Washington appelle l'OTAN à une extrême vigilance envers la Chine

PARIS — Confirmant avec éloquence l'évolution enregistrée depuis quelques années au sein de l'Alliance Atlantique — et du fait particulièrement des U.S.A. dont les responsabilités politiques et militaires se situent de plus en plus hors de l'Europe — le ministre de la défense des États-Unis, M. McNamara a eu la vedette hier, à la conférence du Conseil ministériel de l'OTAN en jetant un cri d'alarme devant la montée de la puissance militaire et de l'agressivité de la Chine. Venant après l'intervention du secrétaire d'État, Dean Rusk, qui, la veille, avait pressé les membres de l'Alliance non seulement de comprendre la politique des États-Unis au Vietnam mais de la cautionner, sinon de la soutenir directement, la mise en garde de M. McNamara démontre que pour Washington les grandes menaces sont désormais en Asie — et à un moindre titre, en Afrique — et que dès lors, l'OTAN doit tirer toutes les conséquences d'une situation mondiale profondément différente de celle qui prévalait au moment où l'Alliance naissait voici bientôt 17 ans.

On notera aussi que Washington a lancé un nouvel appel à ses alliés pour une meilleure répartition des charges financières et militaires de l'Alliance: les Américains ont rappelé qu'en cinq ans, ils ont accru leur propre budget militaire de quelque 550 milliards. Il ne semble pas toutefois que, sauf peut-être à Bonn, cet appel ait dans l'immediat des chances d'être entendu.

Enfin, l'examen de l'affaire rhodésienne a souligné à son tour l'évolution des préoccupations de l'Alliance de plus en plus sollicitée par les grands problèmes mondiaux: cette évolution appellera fatalement de profonds changements de structures lors de la révision du traité, en 1969.

Le rôle de Bonn dans la politique nucléaire reste un souci majeur pour la plupart des pays de l'OTAN

de notre envoyé spécial, Jean-Pierre TAINURIER

PARIS — La deuxième journée de la réunion des ministres de l'OTAN a permis hier aux ministres de la défense d'exposer leurs positions respectives sur diverses questions de premier plan. La grande inconnue reste toujours, naturellement, l'accueil réservé par les Allemands au "comité spécial," dit comité McNamara.

Malgré toutes les assurances données de part et d'autre, il ne fait aucun doute qu'une partie de l'avenir des relations entre la France et l'Allemagne se joue actuellement. Les relations franco-américaines et celles entre l'Est et l'Ouest sont également concernées par le sort réservé à ce comité de planification nucléaire.

L'intervention, mardi, de M. Couve de Murville a été, malgré son ton modéré d'une grande sévérité. Sentant sans doute tout l'intérêt que Washington apporte à un groupe de travail qui permettrait finalement de planifier la politique nucléaire de l'OTAN, M. Couve de Murville a tenu à faire réaffirmer par le secrétaire général de l'OTAN le rôle "consultatif" et "provisoire" du comité spécial. Pour la France, le comité McNamara n'a pour but que de présenter des suggestions aux ministres de la défense lors de leur prochaine réunion, fin mars. Le Conseil des ministres n'abordera que plus tard, en mai, ces suggestions et le problème de l'intégration nucléaire.

Déception de Bonn
Cette prise de position très ferme et dont la force repose sur des arguments de procédure incontestables a vivement déçu la délégation allemande et, hier, on disait dans plusieurs milieux, que le discours de Couve avait largement ouvert la brèche qui existe déjà entre la France et l'Allemagne.

De façon générale, cependant, ce problème, a surtout été abordé lors de discussions bilatérales mardi matin, en soirée et dans la nuit de mardi à mercredi, la délégation allemande évitant, quant à elle, de prendre publiquement position avant la prochaine rencontre Johnson - Erhard.
Il est possible que la rédaction

en 1967 et ses fusées intercontinentales le seront en 1975. A cela s'ajoutent des forces conventionnelles considérables.

Le Conseil atlantique est donc invité à apprécier la "menace" chinoise en tenant compte de la machine de guerre que la Chine est en train de se forger.

Voir page 2: Washington devant l'OTAN



M. Maurice Sauvé a affronté la presse hier après-midi, à Ottawa.

(Photo Le Devoir par Donati)

Documents à l'appui, M. Sauvé réfute les accusations d'irrégularités électorales

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — M. Maurice Sauvé a livré hier à la presse une masse de documentation réfutant, expliquant ou circonvenant les 23 allégations d'irrégularités électorales (dans sa circonscription des Îles-de-la-Madeleine) diffusées pendant son séjour à Rome, où il a représenté le gouvernement à la cérémonie de clôture du concile oecuménique et préside durant trois semaines la 13e conférence de l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO).

Une centaine de reporters, beaucoup plus que ne reçoit d'ordinaire le premier ministre à ses conférences de presse, se sont entassés dans la salle de l'immeuble de l'ouest de la colline parlementaire où M. Sauvé les avait convoqués. Il leur a remis une déclaration écrite de 33 pages dont il a lu les parties essentielles avant de répondre aux questions de l'auditoire.

Le ministre a d'abord décrit les moeurs électorales des Îles-de-la-Madeleine, l'engagement passionné de la très grande majorité de la population votante et les dérèglements que suscite chaque veille de scrutin. "Il faut voir pour croire", a-t-il insisté. "Un élément révélateur de l'intérêt de la population pour les élections, c'est ce qui s'est passé la veille des élections, le dimanche, et que l'on nomme l'atrappe et le galopage. Lorsque les candidats font des visites, ils sont accompagnés dans les voitures par des partisans, suivis par des adversaires dans d'autres voitures et cela se fait jusqu'aux petites heures du matin, chacun essayant d'empêcher l'adversaire d'aller faire des visites à des électeurs, ce qui malheureusement conduit de temps en temps à des échauffourées.

"Les assemblées électorales ont lieu en principe au cours des deux semaines qui précèdent le jour des élections, mais toute la population y participe, tout le monde se sent engagé et ceux qui connaissent les Îles-de-la-Madeleine vous diront qu'il y a là une atmosphère partisane qu'on ne trouve pratiquement nulle part ailleurs dans le Canada".

M. Sauvé a rappelé brièvement comment il s'était efforcé d'assainir les coutumes politiques des Îles.

"Depuis mon élection en juin 1962, appuyé en cela par Louis-Philippe Lacroix, député provincial depuis novembre 1962, j'ai essayé de dépolitiser l'administration de la chose publique. J'ai essayé de faire en sorte que personne ne se sente obligé de renoncer à ses idées politiques pour mériter mon attention. C'est du nouveau dans la politique aux Îles-de-la-Madeleine et, au cours de la dernière campagne électorale, plusieurs libéraux considéraient qu'il était inutile d'appuyer un candidat libéral puisque les conservateurs n'étaient soumis à aucune discrimination."

Le ministre a relevé une à une les allégations d'irrégularités faites par son adversaire conservateur, le Dr Marc Arsenault, et largement diffusées par la presse durant son absence. Il s'est arrêté en particulier sur celles qu'il jugeait les plus graves et dont la presse avait fait le plus grand état.

M. MERCIER DEVANT LA COMMISSION B.B.

Une agence de presse en langue française pour le Québec serait prohibitive

de notre envoyé spécial, Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA — Non seulement la création d'une agence de presse francophone autonome serait d'un coût prohibitif, mais elle ne pourrait éviter, tout comme l'actuelle Service français de la Presse Canadienne, me l'actuel Service français de dépêches émanant de sources extérieures pour une "ouverture" convenable et assurer une information complète. Le président honoraire de la Presse Canadienne, M. A.-F. Mercier, a répondu dans ces termes hier à une question de la commission Laurendeau - Duntton, qui termine aujourd'hui, dans la capitale fédérale, ses séances publiques.

M. Mercier résumait ainsi les travaux d'un comité de l'agence sur l'opportunité de créer un service de dépêches distinct de la PC à l'usage des journaux canadiens-français.

Quant à l'opportunité de subventionner même indirectement une semblable initiative, M. Mercier s'est dit convaincu qu'aucun éditeur de journal, l'accepterait, de crainte de anglophone ou francophone, ne compromettre son indépendance vis-à-vis le pouvoir.

Dans un mémoire de neuf pages qui fait l'historique de l'agence, la PC souligne qu'il est faux de prétendre que le service français n'est qu'un comptoir de traductions. Si un grand nombre de dépêches sont traduites, il est vrai, de l'anglais au français, l'inverse existe également. Au reste, la traduction des dépêches n'est pas un phénomène particulier au Canada. Toutes les grandes agences doivent y recourir.

Mais la PC, a dit M. Mercier, cherche néanmoins à améliorer la qualité des services français qu'elle accorde à 10 journaux francophones sur 114 et à 51 postes de radio par le truchement de Broadcast News sur plus de 250 postes diffuseurs au Canada.

M. Bertrand Thibault, chef du service français de la PC, a fait observer que le tiers seulement des dépêches émanant de son service sont traduites en français. La PC offre depuis un an aux journaux francophones du Canada son service nord-américain, intégralement, et elle a augmenté le nombre de ses correspondants francophones notamment à Ottawa et Québec.

Toutes les dépêches parlementaires émanant de la capitale provinciale sont rédigées en français, et traduites ensuite pour les journaux anglophones.

Améliorer l'actuel service est plus réaliste que de créer une nouvelle agence distincte, selon M. Mercier, qui estime que cette dernière suggestion, faite de bonne foi, témoigne d'un manque de réalisme. Société coopérative, la Presse Canadienne est en somme ce que ses membres veulent qu'elle soit. A un commissaire qui lui faisait observer que les

Canadiens se plaignent d'être mal renseignés sur les événements survenus hors de leur milieu immédiat, M. Mercier

Voir page 2: B & B.

Lesage: la presse n'a pas compris M. Lévesque

QUEBEC — Commentant les déclarations de M. René Lévesque sur le remplacement progressif des compagnies de finance, le premier ministre, M. Jean Lesage, a déclaré hier à l'issue d'une réunion du conseil des ministres qu'il "n'est pas question que le gouvernement québécois subventionne de nouvelles compagnies de finance pour remplacer celles qui existent actuellement".

"Une certaine ambiguïté persiste toutefois parce que le bien-être avait promis, devant les étudiants de l'université de Montréal, lundi, de faire une demande d'aide financière au gouvernement pour le compte de "cinq ou six organismes nouveaux", sans préciser qu'il s'agissait de "nouvelles compagnies de finance".

Selon M. Lesage, l'interprétation que les journaux ont donnée aux déclarations de M. Lévesque ne correspond pas à ce qu'il "voulait" dire.

Le premier ministre a ajouté: "J'ai demandé moi-même à M. Lévesque ce qu'il avait dit et il a repris sa déclaration sur le crédit populaire faite à Radio-Canada, mardi soir."

Voir page 2: Lesage

"Le conflit scolaire des francophones de Saskatoon." 2e article de Jean-V. Dufresne, est reporté à demain.

M. Sauvé répond aux accusations

(Suite de la première page)

ments mettraient fin à ces agissements. Bien au contraire. Et c'est pourquoi, pour éviter des troubles graves sur les travaux d'hiver, M. Lacroix a demandé aux maires des municipalités de Fatima et du Bassin et au secrétaire-trésorier de la municipalité de Havre-aux-Maisons ce qui suit :

"Personnellement, j'ai demandé à ce que des personnes qui avaient fait de la politique partisane soient démis de leurs fonctions de contremaîtres et employées comme journaliers sur les travaux d'hiver. On a fait grand état des huit

personnes ainsi affectées, mais on a oublié de mentionner les dizaines d'autres contremaîtres conservateurs et les centaines de journaliers qui ne partagent pas mon opinion politique et qui travaillent toujours sur les chantiers des travaux d'hiver".

"Le Madelinot, le 6 décembre 1965).
Il y aurait eu sur les travaux d'hiver à Fatima, au nombre des contremaîtres, au moins treize contremaîtres conservateurs et un commis conservateur. Je crois comprendre que cinq d'entre eux n'ont pas été rétrogradés n'ayant pas fait de politique sur les travaux. Le commis et huit contremaîtres se sont vu offrir un emploi comme journaliers avec un salaire de 10 cents de l'heure de moins que celui de contremaître. Quatre d'entre eux ont accepté l'offre d'emploi; cinq l'ont refusée.

Quant à moi, a précisé M. Sauvé, je n'ai jamais demandé aux maires de ces trois municipalités ou aux secrétaires-trésoriers de prendre des sanctions contre ceux qui avaient ouvertement fait de la politique. A cet effet, voici le texte d'un affidavit du maire Aucoin de Fatima :

"La présente est pour donner justice à ce qui de droit re : élections du 8 novembre 1965. Je, soussigné, Albin Aucoin, maire de la municipalité de Fatima déclare que l'hon. Maurice Sauvé ne m'a jamais ni obligé ni demandé de démettre qui que ce soit de leur fonction en raison des travaux d'hiver 1965-66."
Assermenté devant moi à Fatima, ce 12e jour de décembre 1965.

(signé) Albin Aucoin
Frémont Decoste, juge de paix.

Les coups de fil au cousin Duguay

De tous les événements des Iles-de-la-Madeleine relatés au lendemain du scrutin du 8 novembre, les coups de fil passés par le ministre-candidat libéral à son cousin, M. le juge Joseph Duguay, dans le but de prévenir la libération de deux hommes présumés conservateurs le jour de l'élection avaient davantage retenu l'attention de la presse et des critiques de M. Sauvé.

Le ministre a rappelé avec minutie la chronologie des événements qui ont précédé et suivi l'arrestation des deux hommes, MM. William Lebel et Lucien Bourgeois, dont l'un a plus tard été condamné à une amende de \$50 (l'autre a subi son procès et attend son jugement).

M. Sauvé a expliqué qu'il était intervenu auprès du juge, son cousin, en qualité de témoin et qu'il lui avait fait valoir les risques de désordre qu'entraînerait la libération des deux hommes le jour de l'élection. "Une trentaine de partisans libéraux s'apprêtaient à leur faire un mauvais parti, a-t-il dit, cependant

Washington devant l'OTAN

(Suite de la première page)

CRI D'ALARME DE MCNAMARA

La Chine communiste demeure la préoccupation majeure des États-Unis, notamment sur le plan du renforcement du potentiel militaire. M. Robert McNamara paraît avoir lancé un cri d'alarme au cours de son intervention à la séance de mercredi matin du Conseil atlantique. Le secrétaire à la défense américaine demande que le Conseil des représentants permanents de l'OTAN se penche sur ce grave problème.

Tout se passe comme si le Conseil atlantique était appelé à substituer aux études qu'il poursuit depuis sa création sur la "menace militaire soviétique" un examen approfondi de ce que M. Robert McNamara appelle le "chantage" chinois à l'égard de l'Occident et la "domination politique" chinoise sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

Pour rendre cette "menace" chinoise plus percutante aux yeux de ses interlocuteurs européens, le secrétaire à la défense a fourni des détails chiffrés assez précis sur l'effort militaire nucléaire du gouvernement de Pékin. Dans les deux prochaines années, la Chine se dotera d'un stock modeste d'armes nucléaires. Ses fusées de portée moyenne seront opérationnelles

qu'une trentaine de partisans conservateurs entendaient les porter en triomphe ou tout comme. Je craignais véritablement du désordre et je crois avoir rempli mon devoir en faisant part de mes craintes au juge".

S'il a communiqué par téléphone avec le juge, a expliqué M. Sauvé, c'est qu'il fallait procéder rapidement et qu'il n'y avait pas d'autres moyens de communications puisque le juge était à la "sensational", dans Bonaventure, à 160 milles des Iles par bateau.

S'il a communiqué directement avec le juge plutôt que par l'intermédiaire de son avocat ou du procureur de la Couronne, c'est que l'un et l'autre lui ont suggéré de parler lui-même au juge. M. Sauvé a rappelé qu'il avait d'abord rejoint le procureur de la Couronne, Me Jean Arsenault, et que celui-ci l'avait prié de communiquer directement avec le juge pour lui exposer ses craintes.

"Dans tout autre comté, a précisé M. Sauvé, j'aurais observé la procédure normale qui était de me présenter devant la Cour en compagnie de mon avocat lors de la comparution des prévenus pour faire part de mes objections. Dans les Iles, la règle est de communiquer avec le juge par téléphone puisqu'il est cantonné à New Carlisle et qu'il n'y a pas d'autre moyen de l'atteindre. J'ai donc suivi la procédure normale. Le juge lui-même a expliqué (Montreal-Matin, 13 décembre) que tout le monde l'appelait dans les Iles."

M. Sauvé a ainsi résumé le but de son intervention :

"Vu la situation extrêmement tendue dans les Iles, si, en ma qualité de candidat, j'ai appelé le juge dont la juridiction s'étend aux Iles-de-la-Madeleine, c'était dans le but de maintenir l'ordre et la sécurité pendant le scrutin. Toute allégation que mes appels auraient été autrement motivés est fautive."

Les 300 livres de souliers

Quelques semaines avant le scrutin, M. Lacroix, député provincial, avait envoyé dans les Iles environ 250 paires de souliers, fins de séries dont un de ses amis marchands de chaussures lui avait fait don et qu'il destinait aux enfants des Iles. La livraison avait été consignée au soin de M. Hector Arsenault, président de la Commission scolaire régionale des Iles-de-la-Madeleine qui devait veiller à ce que les instituteurs et les institutrices distribuent les chaussures aux enfants qu'ils jugeaient être dans le besoin.

Informé des intentions du député Lacroix, le candidat conservateur M. Arsenault avait laissé entendre au lendemain du scrutin que les souliers devaient servir à gagner des suffrages à son adversaire libéral, M. Sauvé.

Le ministre a produit hier un affidavit de M. Hector Arsenault révélant que les 10 caisses de chaussures avaient été déposées chez lui le 9 novembre, lendemain de l'élection, et qu'elles n'avaient servi ni directement, ni indirectement à influencer le scrutin.

Les chaussures ont été distribuées, comme prévu, au début du mois de décembre. Les 20 autres allégations auxquelles M. Sauvé a accordé le même traitement qu'aux précédentes se rapportaient à des incidents mineurs qui n'avaient servi qu'à assaisonner le compte rendu de la presse sur la campagne électorale des Iles-de-la-Madeleine.

Les contrats d'ameublement de son père

En plus des allégations qu'il a réfutées dans son mémoire, M. Sauvé a relevé un autre incident relaté par la presse : le contrat d'ameublement de l'école régionale des Iles-de-la-Madeleine consenti à son père, M. Honoré Sauvé.

Il a dit que son père ne l'avait pas prévenu des démarches qu'il avait faites dans le but d'obtenir ce contrat. "Lorsque j'ai appris que le contrat lui avait été adjugé, j'ai été très ennuyé et je ne l'ai pas caché à mon père. Evidemment, mon père étant vendeur de son métier, je suppose qu'il sollicite les contrats ou il peut les obtenir sans égard aux répercussions politiques que ses actions peuvent entraîner. Cependant, j'affirme que je ne suis jamais intervenu d'aucune manière auprès de quiconque et que je n'ai jamais fait de représentations de nature à l'aider à obtenir ce contrat. Mon père a agi de son propre chef, tout à fait hors de ma connaissance."

Les reporters ont longuement interrogé le ministre, particulièrement au sujet des congédiements de Fatima et des coups de fil qu'il a passés au juge Duguay. Au bout d'une heure et demie cependant, le ministre a brusquement interrompu la conférence de presse, estimant y avoir consacré tout le temps nécessaire.

Le rendez-vous spatial

(Suite de la première page)

Pacifique ouest, a précisé un porte-parole du centre spatial de Houston.

Lors de leur survol de l'Afrique, la nuit étant tombée pour les deux équipages, Gemini 6 s'est éloigné à 20 pieds de la cabine de Gemini 7 afin que les deux cabines ne risquent pas de se heurter. Gemini 6 en était alors à sa cinquième révolution.

LA PHASE FINALE

C'est dans la nuit orbitale, au-dessus de l'Afrique du Sud, que Gemini-6 avait amorcé, à 1 h. 55 minutes, au cours de sa quatrième révolution terrestre, la phase finale de la manœuvre délicate confiée à Schirra et Stafford par les responsables de la NASA.

En actionnant une fois de plus les fusées annexes de sa cabine, le pilote Walter Schirra n'a pas cessé, par la suite, de gagner du terrain sur Gemini-7. Celui-ci, sur une orbite légèrement supérieure, lui faisait face et ses puissants clignotants lumineux étaient nettement visibles dans l'obscurité. Stafford surveillait attentivement l'ordinateur qui calculait les mouvements à accomplir ainsi que le radar qui signalait avec précision la progression de la cabine en direction de Gemini-7.

toujours avec beaucoup de soin de l'authenticité des porte-parole qui se présentent devant la Commission ou autres organismes publics semblables, et accordé à leurs déclarations l'importance qu'elles méritent.

La Commission s'est également penchée sur le mémoire de l'université d'Ottawa qui attribue à des problèmes financiers, mais à des difficultés de recrutement aussi, le fait qu'on n'enseigne qu'en anglais dans sa faculté de médecine.

Le vice-recteur, M. Chagnon a reconnu cependant que le nombre des aspirants franco-ontariens pour la médecine est encore trop peu élevé pour justifier que ces cours soient "doublés" en français.

Son caractère "bilingue" officiellement inscrit dans sa nouvelle charte, l'université d'Ottawa a néanmoins beaucoup de mal à accueillir dans ses facultés des étudiants francophones onariens mal préparés à étudier en français, à cause notamment de l'absence d'une treizième année française dans le secteur public, a fait observer M. Chagnon.

Pour y remédier, il a fallu consacrer \$900,000 dans l'établissement d'une année pré-universitaire, mais puisque la treizième "publique" existe, dit le gouvernement ontarien, cette initiative ne peut être subventionnée.

De bond en bond, les deux véhicules ont ainsi survolé l'océan Indien à une vitesse de plus de 17,000 milles à l'heure.

C'est en approchant du jour spatial, au-dessus du Pacifique occidental, que les manœuvres opérées par Walter Schirra sont devenues de plus en plus délicates et dangereuses. Il a fallu que Gemini-6 ralentisse au moyen de ses rétro-fusées pour ne pas trop dépasser Gemini-7.

Puis, Schirra, à petite allure, a fait passer sa cabine au-dessus de l'autre engin avant de se placer en face de lui. Les deux cabines se trouvaient alors, indique-t-on, au Cap Kennedy, à la verticale des îles Mariannes. Il était 2 h. 34. Le soleil brillait dans le ciel depuis huit minutes.

Pour couronner de succès leur tentative, les quatre Américains ont eu recours à tous les moyens dont ils disposaient à bord de leurs cabines : radar, radio, ordinateur, instruments optiques, etc.

Gemini-6 regagnera la terre jeudi matin à 10 h. 29. Les cosmonautes Walter Schirra et Tom Stafford seront rattrapés au sud des Bermudes par le porte-avions "Wasp." Gemini-7, lui, reprendra alors sa course solitaire autour de la terre pour amerrir samedi, à 9 heures du matin.

Lesage

(Suite de la première page)

"Il est évident, a insisté le premier ministre, qu'il n'est pas question que le gouvernement québécois subventionne de nouvelles compagnies de

finance pour remplacer celles qui existent déjà."

Le premier ministre a précisé toutefois que l'action du gouvernement dans le domaine de "l'assainissement" des conditions de crédit populaire se ferait "à partir d'organismes déjà mis sur pieds, notamment par les syndicats."

Digne couronnement d'un bon repas



UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

Office général des Grandes Marques, limitée

CARRIÈRES et PROFESSIONS

HÔPITAL POUR CHRONIQUES SITUÉ DANS UNE VILLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC 100 lits — S.A.H.Q.

Postes disponibles :

- 1 directeur médical demi-temps
- 1 directrice du nursing
- 1 surintendante nursing le soir
- 1 surintendante nursing de nuit
- 4 hospitalières
- 1 ergo thérapeute
- 1 archiviste médicale
- 1 technicienne en nutrition
- 1 secrétaire du directeur général
- 1 gérant du personnel
- 1 comptable.

Les applications et curriculum vitae doivent être adressés à :
CASE 1473, LE DEVOIR, MTL.

REDACTEUR EN CHEF

demandé pour L'acheteur, une importante nouvelle revue d'affaires en langue française, publiée à l'intention des chefs des achats et acheteurs des milieux industriels, gouvernementaux, et des collectivités. Lieu d'emploi: Montréal.
Nous recherchons un journaliste canadien-français actif et dynamique, possédant une grande expérience de presse ou de revues, et suffisamment rompu aux affaires pour rencontrer des dirigeants haut placés. Une bonne expérience personnelle dans les publications d'affaires est des plus souhaitables.

Cette personne devra s'acquitter des tâches habituelles de la préparation d'une revue, telles que la préparation et la rédaction d'articles et de reportages, directives aux correspondants, lecture d'épreuves, corrections, rédaction des entêtes, titres de rubriques et mise en page.
Ce poste de cadre comporte une large gamme d'avantages et garanties personnelles, et sa rémunération ne manquera pas d'intéresser le journaliste hautement qualifié que nous recherchons.

Les demandes, aussi détaillées et précises que possible, devront être adressées à :
**M. le chef du personnel,
Les Éditions Maclean-Hunter Limitée
2055, rue Peel,
Montréal 2, Québec.**

EMPLOYÉ D'ASSURANCE

Emploi immédiatement disponible pour jeune homme ou femme répondant aux qualifications suivantes :

- Expérience sérieuse des avenants ou renouvellements automobile.
- Age : trentaine.

Téléphoner à : **Monsieur L. Martel,
845-0141**

TECHNICIEN SENIOR POUR BUREAU CENTRAL D'ÉTUDES EN CONSTRUCTION NAVALE

LE POSTE

Le bureau central d'études en construction navale, division des normes demande un technicien senior pour : préparer les spécifications techniques relatives à l'approvisionnement et l'utilisation de matériel; faire des recherches afin d'établir les sources d'approvisionnement de matériel spécial; organiser des dossiers de références et de documentations connexes.

LE POSTULANT

Doit avoir un diplôme d'école technique, certificat national ordinaire ou équivalence; huit ans d'expérience en études, dessin et devis dans l'industrie mécanique; une bonne connaissance du matériel utilisé en construction navale ou en industrie lourde.

Salaire en fonction de l'expérience. Toute candidature devra être adressée à : Directeur du Personnel, Canadian Vickers Limited, boîte postale 7550, Montréal 3, Québec.

La Commission des écoles catholiques de Montréal

Service de l'enseignement

DIRECTEUR ADJOINT DU BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

Concours de sélection

RESPONSABILITÉS

- collaborer à l'élaboration ou à la révision des programmes;
- collaborer au recrutement ou à la formation du personnel;
- exercer la supervision pédagogique requise.

TRAITEMENT

- selon les qualifications et l'expérience reconnue;
- maximum possible : \$10,700. par année.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- diplôme d'enseignement, brevet spécialisé ou équivalence, reconnu par le Ministère de l'Éducation;
- diplôme ou grade universitaire en arts plastiques décerné par une institution reconnue : Ecole des Beaux-Arts de Montréal, Ecole des Beaux-Arts de Québec, ...
- aptitude à parler en public, aptitudes administratives, etc. ...

N.B. Le jury d'examen tiendra nécessairement compte de l'expérience pédagogique des candidats.

NATURE DU CONCOURS :

épreuve orale devant jury.

DEMANDES D'ADMISSION

- écrire avant le 15 janvier 1966;
- faire parvenir un résumé complet et détaillé énumérant les études poursuivies, les qualifications obtenues, l'expérience acquise dans le domaine de l'enseignement des arts plastiques.

Pour admission ou renseignements

**Monsieur Jean-Marie Mathieu
Directeur de l'enseignement
La Commission des écoles catholiques de Montréal
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal 36.**

"Faites comme moi"
OFFREZ-VOUS UN NOËL PAYÉ D'AVANCE!



Inscrivez-vous dès aujourd'hui au Club-Épargne de Noël 1966. Vous recevrez gratuitement deux jolies chandelles de Noël... avec les meilleurs vœux de...

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

La Banque qui vous aide à faire des heureux



AUTREFOIS COMME AUJOURD'HUI, CELUI QUI Y MET LE PRIX A DROIT AU MEILLEUR RHUM QUI SOIT



CAPTAIN MORGAN RUM DISTILLERS LIMITED
Montréal, Québec
Fournisseurs de la Marine Royale Canadienne



Captain Morgan Black Label.
Vieilli dans des fûts de chêne, ce qui lui donne son velouté, voilà un rhum qui offre beaucoup.
Savant mélange des meilleurs rhums, ce qui lui donne son goût raffiné, voilà un rhum qui s'offre beaucoup.
Le rhum qui offre beaucoup...
Le rhum qui s'offre beaucoup!



Le B.A.E.Q. soumet à Québec un projet d'"office régional de développement"

Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec vient de soumettre au gouvernement provincial et de présenter à l'attention des comités de zones et du comité consultatif régional sur les structures de son territoire un projet d'organisme régional de développement qu'on désigne sous le nom d'O.R.D. (Office régional de développement). Cet organisme serait chargé de l'exécution du plan directeur, des programmes et des projets qu'il comportera. Le bureau doit présenter le résultat de ses travaux au gouvernement provincial en juin prochain. Son territoire comprend le Bas du fleuve, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Le bureau d'aménagement de l'est du Québec a récemment soumis au gouvernement provincial et présenté à l'attention des comités de zone et du comité consultatif régional sur les structures de son territoire un projet d'organisme régional de développement qu'on désigne sous le nom d'O.R.D. (Office régional de développement). Cet organisme serait chargé de l'exécution du plan directeur, des programmes et des projets qu'il comportera.

Le B.A.E.Q. a proposé deux hypothèses entre lesquelles peuvent se situer plusieurs variantes, explique un communiqué de l'organisme :

● Dans la première, la direction de l'O.R.D. serait assurée par des gens qui ne sont pas nécessairement responsables à la population, c'est-à-dire, élus par suffrage universel. Dans cette hypothèse, aucune distinction ne serait faite entre l'aspect consultatif et l'aspect législatif. Le risque d'une telle formule serait que l'organisme pourrait n'avoir que peu de pouvoirs réels.

● Dans une seconde hypothèse, les fonctionnaires du gouvernement (dépendants de gens élus) de même que les gouvernements municipaux, assureraient la direction de l'organisme alors que d'autres gens, non-responsables devant la population constitueraient le groupe consultatif de l'O.R.D. Ces derniers seraient membres non-votants. L'O.R.D. jouirait de pouvoirs réels parce qu'il serait composé de gens élus par la population, directement ou indirectement.

SERVEZ
ET
DEGUSTEZ
LE SEUL
RHUM
DE
VESOU
AU MONDE

RHUM SAINT-JAMES

UN GRAND PRODUIT FRANÇAIS

Office général des Grandes Marques, limitée

Seulement 3 jours
TOUS LES JOURS, DE MIDI À 10h. P.M.
SEPTIÈME
EXPOSITION
ET VENTE ANNUELLE DE
150 PEINTURES A L'HUILE
ORIGINALES

par un groupe bien connu de

17 ARTISTES EUROPÉENS

et collègues représentés par H. Darwin

UN CADEAU DE NOËL MERVEILLEUX ET QUI DURERA

Nous offrons ces peintures à des prix incroyablement bas, nous préférons en vendre plus à des prix populaires que moins à des prix trop élevés. Notre collection, cette année, est plus vaste que jamais. Vous y trouverez de merveilleux paysages et marines, d'intéressantes scènes de rue, portraits, des natures mortes et des fleurs chatoyantes de style traditionnel ou contemporain.

Grandeurs	Prix de liste	Prix de vente
13 x 15	\$ 45.00	\$16.00
17 x 21	\$ 65.00	\$22.00
21 x 25	\$ 75.00	\$26.00
24 x 32	\$ 85.00	\$28.00
24 x 32	\$115.00	\$38.00
28 x 36	\$175.00	\$58.00
28 x 41	\$225.00	\$75.00
28 x 52	\$250.00	\$85.00

ENCADREMENTS INCLUS

SALON DAUPHINE
HOTEL WINDSOR
MONTRÉAL

dernière journée samedi, le 18 décembre
Entrée libre Catalogue gratuit



Le député Crépeau est nommé juge municipal à Laval

QUÉBEC — Le premier ministre, M. Jean Lesage, a annoncé hier la nomination des deux premiers juges municipaux de la nouvelle ville de Laval.

Il s'agit de M. Maurice Lambert 62 ans, qui agissait depuis 1963 comme juge municipal de la cité de Chomedey, et M. Jean-Baptiste Crépeau 42 ans, député de Montréal-Mercier à l'Assemblée législative. Ils entreront en fonction le 4 janvier.

M. Lesage a souligné que la nomination comme juge du député Jean-Baptiste Crépeau rend "automatiquement" vacant son siège à l'Assemblée législative. C'est la deuxième vacance à l'Assemblée législative du Québec, l'autre ayant été causée par la démission de M. Antonio Talbot, ex-député unioniste de Chicoutimi, qui a annoncé sa retraite de la politique à la fin de la dernière session.

M. Rivard a répondu qu'il s'agissait d'associés à parts égales. Comme exemple, il a expliqué que sa compagnie était prête à payer 50 p.c. des frais de sylviculture et de restauration sur ses concessions, à la condition que le gouvernement fasse de même.

M. Rivard a répliqué que l'industrie ne pouvait considérer le gouvernement comme un partenaire à part égale.

Le sous-ministre adjoint, M. Deschamps, a pris la relève et a déclaré : "Il est évident qu'on pouvait s'attendre de votre part à une offre de collaboration. Autrement, ça aurait été épouvantable, impensable. Cependant vous n'êtes pas assez naïfs pour croire que vous êtes les associés à part égale du gouvernement. Nous n'avons pas les mêmes buts. Le vôtre est de protéger vos investissements. Le nôtre, c'est le bien commun."

Le porte-parole de la C.I.P. a précisé : "Il n'est pas question pour nous de nous rendre jusqu'à la législation; mais nous sommes convaincus de pouvoir apporter une contribution positive à l'administration des forêts."

Contre une régie d'Etat

M. Boutin a demandé à M. Rivard ce qu'il pensait d'une forêt domaniale qui garantirait aux industries tout l'approvisionnement en bois dont elles auraient besoin.

La réponse est nette : "Non, a dit M. Rivard. Nous ne voulons pas que les concessions actuelles deviennent des forêts domaniales."

Il a ajouté que la compagnie devrait garder, dans ce domaine, sa liberté d'action.

"Cependant, a-t-il dit, en participant à titre d'associés, nous pourrions prévoir à l'avance les programmes de coupe."

"Que pensez-vous alors, a demandé M. Boutin, d'une régie d'Etat qui, comme le suggèrent la confédération des syndicats nationaux, exploiterait les forêts du Québec et garantirait aux industries tout le bois qu'elle réclamerait."

M. Rivard : "Je vous donne ma réaction personnelle. Je vois difficilement une régie d'Etat remplacer le ministère des terres et forêts. Une régie de ce genre pourrait peut-être s'occuper de sylviculture, de restauration, mais non de l'exploitation."

Un des directeurs de la C.I.P., M.F.A. Harrison a dit qu'il croyait fermement que le système actuel d'entreprise privée dans ce domaine était le meilleur. Puis, revenant à une question posée la veille par le ministre, M. Lucien Cliché, il s'est demandé comment une régie d'Etat pouvait couper le bois à meilleur marché que ne le fait actuellement l'entreprise privée sans diminuer les droits de coupe ou les salaires.

M. Michel Duchesneau, directeur du service de la planification

Les audiences du ministère des terres et forêts

La C.I.P. : partenaires égaux avec l'État; Un sous-ministre : vous dépassez votre rôle

par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC — "Vous êtes dans la situation d'un locataire envers son propriétaire. Que le gouvernement veuille vous consulter, c'est très bien. Et il le fera. Mais lorsque vous parlez de partenaires à parts égales et que vous demandez de vous asseoir avec le gouvernement à la table de la planification, vous dépassez

la planification économique et l'élaboration des grandes politiques forestières ne donneront les résultats escomptés dans les domaines économiques et sociaux qu'à condition que soient instaurées des mesures de collaboration efficace entre l'Etat et l'entreprise privée... Nous affirmons que ce rôle d'associé ne saurait être efficace si, pour chaque usine donnée, il n'y avait, sauf exception, un territoire affirmé suffisamment grand pour assurer à l'usine un rendement soutenu. Afin d'y arriver, nous croyons entre autres choses à une politique sylvicole réalisable à part égale par les associés concernés."

Dès sa première question, le sous-ministre, M. Fernand Boutin, a demandé à l'auteur du mémoire, M. Félicien Rivard, ingénieur forestier en chef de la C.I.P., ce qu'il entendait par partenaires et associés.

M. Rivard a répondu qu'il s'agissait d'associés à parts égales. Comme exemple, il a expliqué que sa compagnie était prête à payer 50 p.c. des frais de sylviculture et de restauration sur ses concessions, à la condition que le gouvernement fasse de même.

M. Boutin a répliqué que l'industrie ne pouvait considérer le gouvernement comme un partenaire à part égale.

Le sous-ministre adjoint, M. Deschamps, a pris la relève et a déclaré : "Il est évident qu'on pouvait s'attendre de votre part à une offre de collaboration. Autrement, ça aurait été épouvantable, impensable. Cependant vous n'êtes pas assez naïfs pour croire que vous êtes les associés à part égale du gouvernement. Nous n'avons pas les mêmes buts. Le vôtre est de protéger vos investissements. Le nôtre, c'est le bien commun."

Le porte-parole de la C.I.P. a précisé : "Il n'est pas question pour nous de nous rendre jusqu'à la législation; mais nous sommes convaincus de pouvoir apporter une contribution positive à l'administration des forêts."

Contre une régie d'Etat

M. Boutin a demandé à M. Rivard ce qu'il pensait d'une forêt domaniale qui garantirait aux industries tout l'approvisionnement en bois dont elles auraient besoin.

La réponse est nette : "Non, a dit M. Rivard. Nous ne voulons pas que les concessions actuelles deviennent des forêts domaniales."

Il a ajouté que la compagnie devrait garder, dans ce domaine, sa liberté d'action.

"Cependant, a-t-il dit, en participant à titre d'associés, nous pourrions prévoir à l'avance les programmes de coupe."

"Que pensez-vous alors, a demandé M. Boutin, d'une régie d'Etat qui, comme le suggèrent la confédération des syndicats nationaux, exploiterait les forêts du Québec et garantirait aux industries tout le bois qu'elle réclamerait."

M. Rivard : "Je vous donne ma réaction personnelle. Je vois difficilement une régie d'Etat remplacer le ministère des terres et forêts. Une régie de ce genre pourrait peut-être s'occuper de sylviculture, de restauration, mais non de l'exploitation."

Un des directeurs de la C.I.P., M.F.A. Harrison a dit qu'il croyait fermement que le système actuel d'entreprise privée dans ce domaine était le meilleur. Puis, revenant à une question posée la veille par le ministre, M. Lucien Cliché, il s'est demandé comment une régie d'Etat pouvait couper le bois à meilleur marché que ne le fait actuellement l'entreprise privée sans diminuer les droits de coupe ou les salaires.

M. Michel Duchesneau, directeur du service de la planification

Le sous-ministre adjoint, M. Jean Deschamps, a jeté hier cette douche d'eau froide aux représentants de la Compagnie internationale de papier, dont le mémoire, présenté aux audiences publiques du ministère des terres et forêts, parlait "d'une association, à titre de partenaires, du gouvernement et de la compagnie, dans la mise en valeur des ressources forestières."

La C.I.P., dans son mémoire, réclame l'abolition de deux lois "qui, dit-on, causent des maux considérables".

"L'une d'elles (la Loi des marchés agricoles) oblige l'acheteur à se procurer le bois de pâte suivant les termes des décisions arbitraires; l'autre peut obliger l'industriel à acheter du bois de commerce dans des régions qui n'ont aucune relation géographique avec ses usines de transformation."

La compagnie suggère également que la chasse et la pêche à titre de ressources forestières, devraient logiquement tomber sous la juridiction du ministère des terres et forêts.

Contre l'UCC

L'Association des marchands de bois à pulpe du Québec ne peut reconnaître l'immission de l'Union catholique des cultivateurs dans le commerce du bois à pulpe et ne peut admettre la prétention de cet organisme syndical à représenter les propriétaires de lots privés.

L'association, qui groupe quelque 250 membres, explique dans son mémoire qu'elle désire être le porte-parole officiel de tous les propriétaires forestiers non cultivateurs.

"Les marchands de bois, dit-on, constituent le dernier obstacle de la petite entreprise privée contre le désir de l'UCC de contrôler l'économie forestière. L'association réclame d'être représentée auprès du comité de la mise en marché du bois à pulpe et demande l'appui du ministre pour que les associations d'acheteurs soient reconnues par la Régie des marchés agricoles du Québec."

Maintien des prix

La compagnie Dmtar s'oppose à toutes mesures ou toutes modifications qui auraient pour résultat de hausser les prix du bois.

Dans son mémoire, la compagnie s'en prend particulièrement à la Loi Renault qui autorise le ministre des terres et forêts à forcer les industries à acheter le bois produit par les cultivateurs selon des quanti-

tés et suivant les prix fixés par la Régie des marchés agricoles.

Dmtar souligne qu'au cours de l'année, la compagnie a été forcée par le ministre à acheter du bois de Ste-Anne-de-la-Pocatière pour son moulin à Donnacona.

"Nous n'en avons pas besoin, dit le mémoire, et de plus il a remplacé le bois que nous aurions acheté aux alentours du moulin. Ce qui aurait été à l'avantage de la compagnie et des gens fournissant habituellement le bois au moulin. Ce genre de décision tout-à-fait arbitraire n'est pas de nature à encourager l'expansion de l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec... A la longue cette législation peut devenir aussi nocive pour l'industrie car il sera encouragé à continuer à produire d'une façon non économique vu qu'il est assuré de vendre à un prix hors de tout réalisme."

Le sous-ministre adjoint, M. Jean Deschamps, a jeté hier cette douche d'eau froide aux représentants de la Compagnie internationale de papier, dont le mémoire, présenté aux audiences publiques du ministère des terres et forêts, parlait "d'une association, à titre de partenaires, du gouvernement et de la compagnie, dans la mise en valeur des ressources forestières."

La C.I.P., dans son mémoire, réclame l'abolition de deux lois "qui, dit-on, causent des maux considérables".

"L'une d'elles (la Loi des marchés agricoles) oblige l'acheteur à se procurer le bois de pâte suivant les termes des décisions arbitraires; l'autre peut obliger l'industriel à acheter du bois de commerce dans des régions qui n'ont aucune relation géographique avec ses usines de transformation."

La compagnie suggère également que la chasse et la pêche à titre de ressources forestières, devraient logiquement tomber sous la juridiction du ministère des terres et forêts.

Contre l'UCC

L'Association des marchands de bois à pulpe du Québec ne peut reconnaître l'immission de l'Union catholique des cultivateurs dans le commerce du bois à pulpe et ne peut admettre la prétention de cet organisme syndical à représenter les propriétaires de lots privés.

L'association, qui groupe quelque 250 membres, explique dans son mémoire qu'elle désire être le porte-parole officiel de tous les propriétaires forestiers non cultivateurs.

"Les marchands de bois, dit-on, constituent le dernier obstacle de la petite entreprise privée contre le désir de l'UCC de contrôler l'économie forestière. L'association réclame d'être représentée auprès du comité de la mise en marché du bois à pulpe et demande l'appui du ministre pour que les associations d'acheteurs soient reconnues par la Régie des marchés agricoles du Québec."

Maintien des prix

La compagnie Dmtar s'oppose à toutes mesures ou toutes modifications qui auraient pour résultat de hausser les prix du bois.

Dans son mémoire, la compagnie s'en prend particulièrement à la Loi Renault qui autorise le ministre des terres et forêts à forcer les industries à acheter le bois produit par les cultivateurs selon des quanti-

tés et suivant les prix fixés par la Régie des marchés agricoles.

Dmtar souligne qu'au cours de l'année, la compagnie a été forcée par le ministre à acheter du bois de Ste-Anne-de-la-Pocatière pour son moulin à Donnacona.

"Nous n'en avons pas besoin, dit le mémoire, et de plus il a remplacé le bois que nous aurions acheté aux alentours du moulin. Ce qui aurait été à l'avantage de la compagnie et des gens fournissant habituellement le bois au moulin. Ce genre de décision tout-à-fait arbitraire n'est pas de nature à encourager l'expansion de l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec... A la longue cette législation peut devenir aussi nocive pour l'industrie car il sera encouragé à continuer à produire d'une façon non économique vu qu'il est assuré de vendre à un prix hors de tout réalisme."

Le sous-ministre adjoint, M. Jean Deschamps, a jeté hier cette douche d'eau froide aux représentants de la Compagnie internationale de papier, dont le mémoire, présenté aux audiences publiques du ministère des terres et forêts, parlait "d'une association, à titre de partenaires, du gouvernement et de la compagnie, dans la mise en valeur des ressources forestières."

La C.I.P., dans son mémoire, réclame l'abolition de deux lois "qui, dit-on, causent des maux considérables".

"L'une d'elles (la Loi des marchés agricoles) oblige l'acheteur à se procurer le bois de pâte suivant les termes des décisions arbitraires; l'autre peut obliger l'industriel à acheter du bois de commerce dans des régions qui n'ont aucune relation géographique avec ses usines de transformation."

La compagnie suggère également que la chasse et la pêche à titre de ressources forestières, devraient logiquement tomber sous la juridiction du ministère des terres et forêts.

Contre l'UCC

L'Association des marchands de bois à pulpe du Québec ne peut reconnaître l'immission de l'Union catholique des cultivateurs dans le commerce du bois à pulpe et ne peut admettre la prétention de cet organisme syndical à représenter les propriétaires de lots privés.

L'association, qui groupe quelque 250 membres, explique dans son mémoire qu'elle désire être le porte-parole officiel de tous les propriétaires forestiers non cultivateurs.

"Les marchands de bois, dit-on, constituent le dernier obstacle de la petite entreprise privée contre le désir de l'UCC de contrôler l'économie forestière. L'association réclame d'être représentée auprès du comité de la mise en marché du bois à pulpe et demande l'appui du ministre pour que les associations d'acheteurs soient reconnues par la Régie des marchés agricoles du Québec."

Maintien des prix

La compagnie Dmtar s'oppose à toutes mesures ou toutes modifications qui auraient pour résultat de hausser les prix du bois.

Dans son mémoire, la compagnie s'en prend particulièrement à la Loi Renault qui autorise le ministre des terres et forêts à forcer les industries à acheter le bois produit par les cultivateurs selon des quanti-

tés et suivant les prix fixés par la Régie des marchés agricoles.

Dmtar souligne qu'au cours de l'année, la compagnie a été forcée par le ministre à acheter du bois de Ste-Anne-de-la-Pocatière pour son moulin à Donnacona.

"Nous n'en avons pas besoin, dit le mémoire, et de plus il a remplacé le bois que nous aurions acheté aux alentours du moulin. Ce qui aurait été à l'avantage de la compagnie et des gens fournissant habituellement le bois au moulin. Ce genre de décision tout-à-fait arbitraire n'est pas de nature à encourager l'expansion de l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec... A la longue cette législation peut devenir aussi nocive pour l'industrie car il sera encouragé à continuer à produire d'une façon non économique vu qu'il est assuré de vendre à un prix hors de tout réalisme."

Le sous-ministre adjoint, M. Jean Deschamps, a jeté hier cette douche d'eau froide aux représentants de la Compagnie internationale de papier, dont le mémoire, présenté aux audiences publiques du ministère des terres et forêts, parlait "d'une association, à titre de partenaires, du gouvernement et de la compagnie, dans la mise en valeur des ressources forestières."

La C.I.P., dans son mémoire, réclame l'abolition de deux lois "qui, dit-on, causent des maux considérables".

"L'une d'elles (la Loi des marchés agricoles) oblige l'acheteur à se procurer le bois de pâte suivant les termes des décisions arbitraires; l'autre peut obliger l'industriel à acheter du bois de commerce dans des régions qui n'ont aucune relation géographique avec ses usines de transformation."

La compagnie suggère également que la chasse et la pêche à titre de ressources forestières, devraient logiquement tomber sous la juridiction du ministère des terres et forêts.

Contre l'UCC

L'Association des marchands de bois à pulpe du Québec ne peut reconnaître l'immission de l'Union catholique des cultivateurs dans le commerce du bois à pulpe et ne peut admettre la prétention de cet organisme syndical à représenter les propriétaires de lots privés.

L'association, qui groupe quelque 250 membres, explique dans son mémoire qu'elle désire être le porte-parole officiel de tous les propriétaires forestiers non cultivateurs.

"Les marchands de bois, dit-on, constituent le dernier obstacle de la petite entreprise privée contre le désir de l'UCC de contrôler l'économie forestière. L'association réclame d'être représentée auprès du comité de la mise en marché du bois à pulpe et demande l'appui du ministre pour que les associations d'acheteurs soient reconnues par la Régie des marchés agricoles du Québec."

Maintien des prix

La compagnie Dmtar s'oppose à toutes mesures ou toutes modifications qui auraient pour résultat de hausser les prix du bois.

Dans son mémoire, la compagnie s'en prend particulièrement à la Loi Renault qui autorise le ministre des terres et forêts à forcer les industries à acheter le bois produit par les cultivateurs selon des quanti-

tés et suivant les prix fixés par la Régie des marchés agricoles.

Dmtar souligne qu'au cours de l'année, la compagnie a été forcée par le ministre à acheter du bois de Ste-Anne-de-la-Pocatière pour son moulin à Donnacona.

"Nous n'en avons pas besoin, dit le mémoire, et de plus il a remplacé le bois que nous aurions acheté aux alentours du moulin. Ce qui aurait été à l'avantage de la compagnie et des gens fournissant habituellement le bois au moulin. Ce genre de décision tout-à-fait arbitraire n'est pas de nature à encourager l'expansion de l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec... A la longue cette législation peut devenir aussi nocive pour l'industrie car il sera encouragé à continuer à produire d'une façon non économique vu qu'il est assuré de vendre à un prix hors de tout réalisme."

Le sous-ministre adjoint, M. Jean Deschamps, a jeté hier cette douche d'eau froide aux représentants de la Compagnie internationale de papier, dont le mémoire, présenté aux audiences publiques du ministère des terres et forêts, parlait "d'une association, à titre de partenaires, du gouvernement et de la compagnie, dans la mise en valeur des ressources forestières."

La C.I.P., dans son mémoire, réclame l'abolition de deux lois "qui, dit-on, causent des maux considérables".

"L'une d'elles (la Loi des marchés agricoles) oblige l'acheteur à se procurer le bois de pâte suivant les termes des décisions arbitraires; l'autre peut obliger l'industriel à acheter du bois de commerce dans des régions qui n'ont aucune relation géographique avec ses usines de transformation."

La compagnie suggère également que la chasse et la pêche à titre de ressources forestières, devraient logiquement tomber sous la juridiction du ministère des terres et forêts.

Contre l'UCC

L'Association des marchands de bois à pulpe du Québec ne peut reconnaître l'immission de l'Union catholique des cultivateurs dans le commerce du bois à pulpe et ne peut admettre la prétention de cet organisme syndical à représenter les propriétaires de lots privés.

L'association, qui groupe quelque 250 membres, explique dans son mémoire qu'elle désire être le porte-parole officiel de tous les propriétaires forestiers non cultivateurs.

"Les marchands de bois, dit-on, constituent le dernier obstacle de la petite entreprise privée contre le désir de l'UCC de contrôler l'économie forestière. L'association réclame d'être représentée auprès du comité de la mise en marché du bois à pulpe et demande l'appui du ministre pour que les associations d'acheteurs soient reconnues par la Régie des marchés agricoles du Québec."

Maintien des prix

La compagnie Dmtar s'oppose à toutes mesures ou toutes modifications qui auraient pour résultat de hausser les prix du bois.

Dans son mémoire, la compagnie s'en prend particulièrement à la Loi Renault qui autorise le ministre des terres et forêts à forcer les industries à acheter le bois produit par les cultivateurs selon des quanti-

tés et suivant les prix fixés par la Régie des marchés agricoles.

Dmtar souligne qu'au cours de l'année, la compagnie a été forcée par le ministre à acheter du bois de Ste-Anne-de-la-Pocatière pour son moulin à Donnacona.

"Nous n'en avons pas besoin, dit le mémoire, et de plus il a remplacé le bois que nous aurions acheté aux alentours du moulin. Ce qui aurait été à l'avantage de la compagnie et des gens fournissant habituellement le bois au moulin. Ce genre de décision tout-à-fait arbitraire n'est pas de nature à encourager l'expansion de l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec... A la longue cette législation peut devenir aussi nocive pour l'industrie car il sera encouragé à continuer à produire d'une façon non économique vu qu'il est assuré de vendre à un prix hors de tout réalisme."

Le sous-ministre adjoint, M. Jean Deschamps, a jeté hier cette douche d'eau froide aux représentants de la Compagnie internationale de papier, dont le mémoire, présenté aux audiences publiques du ministère des terres et forêts, parlait "d'une association, à titre de partenaires, du gouvernement et de la compagnie, dans la mise en valeur des ressources forestières."

La C.I.P., dans son mémoire, réclame l'abolition de deux lois "qui, dit-on, causent des maux considérables".

"L'une d'elles (la Loi des marchés agricoles) oblige l'acheteur à se procurer le bois de pâte suivant les termes des décisions arbitraires; l'autre peut obliger l'industriel à acheter du bois de commerce dans des régions qui n'ont aucune relation géographique avec ses usines de transformation."

La compagnie suggère également que la chasse et la pêche à titre de ressources forestières, devraient logiquement tomber sous la juridiction du ministère des terres et forêts.

Contre l'UCC

L'Association des marchands de bois à pulpe du Québec ne peut reconnaître l'immission de l'Union catholique des cultivateurs dans le commerce du bois à pulpe et ne peut admettre la prétention de cet organisme syndical à représenter les propriétaires de lots privés.

L'association, qui groupe quelque 250 membres, explique dans son mémoire qu'elle désire être le porte-parole officiel de tous les propriétaires forestiers non cultivateurs.

"Les marchands de bois, dit-on, constituent le dernier obstacle de la petite entreprise privée contre le désir de l'UCC de contrôler l'économie forestière. L'association réclame d'être représentée auprès du comité de la mise en marché du bois à pulpe et demande l'appui du ministre pour que les associations d'acheteurs soient reconnues par la Régie des marchés agricoles du Québec."

Maintien des prix

La compagnie Dmtar s'oppose à toutes mesures ou toutes modifications qui auraient pour résultat de hausser les prix du bois.

Dans son mémoire, la compagnie s'en prend particulièrement à la Loi Renault qui autorise le ministre des terres et forêts à forcer les industries à acheter le bois produit par les cultivateurs selon des quanti-

tés et suivant les prix fixés par la Régie des marchés agricoles.

Dmtar souligne qu'au cours de l'année, la compagnie a été forcée par le ministre à acheter du bois de Ste-Anne-de-la-Pocatière pour son moulin à Donnacona.

"Nous n'en avons pas besoin, dit le mémoire, et de plus il a remplacé le bois que nous aurions acheté aux alentours du moulin. Ce qui aurait été à l'avantage de la compagnie et des gens fournissant habituellement le bois au moulin. Ce genre de décision tout-à-fait arbitraire n'est pas de nature à encourager l'expansion de l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec... A la longue cette législation peut devenir aussi nocive pour l'industrie car il sera encouragé à continuer à produire d'une façon non économique vu qu'il est assuré de vendre à un prix hors de tout réalisme."

Le sous-ministre adjoint, M. Jean Deschamps, a jeté hier cette douche d'eau froide aux représentants de la Compagnie internationale de papier, dont le mémoire, présenté aux audiences publiques du ministère des terres et forêts, parlait "d'une association, à titre de partenaires, du gouvernement et de la compagnie, dans la mise en valeur des ressources forestières."

La C.I.P., dans son mémoire, réclame l'abolition de deux lois "qui, dit-on, causent des maux considérables".

"L'une d'elles (la Loi des marchés agricoles) oblige l'acheteur à se procurer le bois de pâte suivant les termes des décisions arbitraires; l'autre peut obliger l'industriel à acheter du bois de commerce dans des régions qui n'ont aucune relation géographique avec ses usines de transformation."

La compagnie suggère également que la chasse et la pêche à titre de ressources forestières, devraient logiquement tomber sous la juridiction du ministère des terres et forêts.

Contre l'UCC

L'Association des marchands de bois à pulpe du Québec ne peut reconnaître l'immission de l'Union catholique des cultivateurs dans le commerce du bois à pulpe et ne peut admettre la prétention de cet organisme syndical à représenter les propriétaires de lots privés.

L'association, qui groupe quelque 250 membres, explique dans son mémoire qu'elle désire être le porte-parole officiel de tous les propriétaires forestiers non cultivateurs.

"Les marchands de bois, dit-on, constituent le dernier obstacle de la petite entreprise privée contre le désir de l'UCC de contrôler l'économie forestière. L'association réclame d'être représentée auprès du comité de la mise en marché du bois à pulpe et demande l'appui du ministre pour que les associations d'acheteurs soient reconnues par la Régie des marchés agricoles du Québec."

Maintien des prix

La compagnie Dmtar s'oppose à toutes mesures ou toutes modifications qui auraient pour résultat de hausser les prix du bois.

Dans son mémoire, la compagnie s'en prend particulièrement à la Loi Renault qui autorise le ministre des terres et forêts à forcer les industries à acheter

La version de M. Sauvé

Le pays attendait avec impatience la conférence de presse que donnait hier à Ottawa le ministre fédéral des forêts. Devant 75 journalistes armés de questions embarrassantes, M. Maurice Sauvé a répondu aux nombreuses allégations formulées par ses adversaires en relation avec le déroulement du scrutin fédéral du 8 novembre aux Îles-de-la-Madeleine.

Extérieurement, M. Sauvé est sorti vainqueur de ce tournoi. Aucune question n'a paru l'ébranler sérieusement. Aucun journaliste n'a semblé avoir le dessus sur lui. Le fond correspond-il, dans ce cas-ci, à la surface ? M. Sauvé a-t-il réellement réussi à dissiper les nuages qui menaçaient d'anéantir son prestige ? Essayons d'y voir clair.

Un grand nombre des allégations soulevées contre M. Sauvé se rapportent — nous l'avons déjà souligné — non pas à M. Sauvé lui-même, mais à des chicanes de voisins ou de cousins, à des histoires d'animosité purement locales, à des faits difficilement vérifiables. Le ministre a répondu à la plupart de ces allégations mais comme les allégations elles-mêmes n'offrent guère d'intérêt autre que local, il n'y a pas lieu de s'attarder aux réponses de M. Sauvé sur ces points précis.

Parmi les allégations qui visent plus directement M. Sauvé, trois ont surtout retenu l'attention du public. Il y a l'histoire des congédiements de contremaîtres, l'histoire des appels téléphoniques au juge Duguay, et enfin une histoire de meubles impliquant un proche parent de M. Sauvé.

La première histoire veut que M. Sauvé ait ordonné au maire Aucoin, de Fatima, de sévir contre certains contremaîtres employés aux travaux d'hiver de l'endroit, sous le prétexte que ces travailleurs auraient fait campagne pour les conservateurs ou même tout simplement voté bleu aux dernières élections. A cette version, M. Sauvé oppose un affidavit du maire Aucoin lui-même et un témoignage du député Lacroix publié dans le Telegram du 30 novembre. Les deux pièces contredisent formellement l'accusation lancée contre M. Sauvé. "M. Sauvé, affirme le maire de Fatima, ne m'a jamais obligé ni demandé de démettre qui que ce soit de leur fonction en raison des travaux d'hiver 1965-66". Quant à M. Lacroix, il reconnaît avoir demandé le déplacement de certains contremaîtres qui auraient fait de la politique partisane sur les lieux du travail, mais il assure que M. Sauvé n'eût rien à voir là-dedans.

Tout ce qu'on a écrit à ce sujet reposait soit sur des paroles de M. Aucoin ou de M. Lacroix, soit sur du oui-dire. A moins que M. Aucoin ne soit homme à se dédire vingt fois dans la même année, il faut pour l'instant préférer ce que celui-ci affirme sous serment aux racontars cueillis à la hâte dans des halls d'hôtels ou des restaurants.

La seconde histoire avait trait à deux appels téléphoniques faits au juge Duguay par M. Sauvé le jour de l'élection en rapport avec la détention de deux présumés auteurs de troubles. M. Sauvé reconnaît avoir fait ces appels; en sa qualité de candidat, il voulait s'opposer à la libération des deux prévenus, afin d'éviter tout désordre. Nous avons déjà écrit qu'il n'y a pas là-dedans de quoi énerver une mouche. Le geste de M. Sauvé se justifie d'autant plus que le magistrat devait prendre sa décision à New-Carlisle.

Un succès éclatant

Le rendez-vous spatial accompli de façon spectaculaire par les vaisseaux américains Gemini 6 et Gemini 7 marque une étape importante pour les États-Unis dans la conquête de l'espace. C'est en effet la première fois qu'un pareil exploit est réalisé, et les experts américains prennent ainsi une avance au moins virtuelle dans la course pour l'envoi d'astronautes vers la lune.

Après le départ manqué de dimanche, la reprise d'hier suscitait un intérêt universel. Gemini 6 a suivi avec précision la route prévue et a accompli les manœuvres délicates qui devaient le rapprocher du vaisseau lancé le 4 décembre. Après avoir modifié sa course à quatre reprises, le pilote a fait passer son vaisseau au-dessous et en avant de Gemini 7, puis l'a retourné pour que les deux soient face à face, et a ensuite freiné pour réduire graduellement la distance.

Le contact par radio entre les deux vaisseaux a été établi alors qu'ils étaient à 230 milles l'un de l'autre. Selon les Américains, le record antérieur de rapprochement entre deux vaisseaux dans l'espace, accompli par les Russes, était d'environ 15.000 pieds. Les deux Gemini ont d'abord pu annoncer qu'ils avaient dépassé ce point de comparaison, mais ce n'était qu'un début et la distance a été réduite jusqu'à ce que les deux appareils, l'un en face de l'autre, soient séparés seulement par un écart de six pieds, de sorte que l'équipage de Gemini 6 voyait ce qui se passait derrière le hublot de Gemini 7.

Ce rapprochement, complété par des manœuvres qui ont duré quelques heures, démontre la précision et la souplesse de ces bolides lancés dans l'espace à une vitesse de plus de 17.500 milles à l'heure.

Ce succès à une signification particulière en vue de la course vers la lune, car les astronautes qui se rendront sur le satellite terrestre devront procéder à une rencontre spatiale du même genre pour rejoindre le véhicule qui aura continué de graviter autour de la lune et qui les ramènera sur terre. C'est une belle victoire pour la science américaine qui a su planifier cet exploit, et pour les astronautes qui l'ont accompli; tout cela au grand jour, sous les yeux des journalistes et des caméras de la télévision, avec les risques qu'une telle publicité comporte en cas d'échec ou de demi-succès.

Notre industrie forestière

Les audiences publiques convoquées par le ministère des terres et forêts, qui se déroulent ces jours-ci à Québec, permettent un débat salutaire et la confrontation d'attitudes divergentes sur l'exploitation d'une de nos plus grandes richesses naturelles. Des erreurs graves et coûteuses ont été commises dans le passé au détriment de la collectivité provinciale, la situation a été améliorée sur plusieurs points majeurs mais il faut poursuivre les réformes en vue d'obtenir la meilleure utilisation de ce patrimoine.

Des thèses s'affrontent quant à la planification de cette industrie, aux modalités

c'est-à-dire à 160 milles des Îles par bateau et que, de l'aveu même du juge Duguay, la manière d'agir adoptée par M. Sauvé est une habitude très répandue dans cette région éloignée. M. Sauvé affirme qu'il se serait volontiers rendu en Cour si cela avait été physiquement possible. Il proclame également qu'il n'a invoqué, dans ses interventions auprès du juge, que des considérations liées à l'ordre public. A moins que les affirmations du ministre ne soient formellement contredites, il faudrait être joliment pharisien ou irréaliste pour trouver matière à procès dans cette affaire.

La troisième histoire était, à certains égards, la moins directement liée au scrutin du 8 novembre mais la plus dangereuse pour le prestige de M. Sauvé. Elle portait sur l'octroi, par la Commission scolaire régionale des Îles, d'un contrat d'ameublement à une société montrealaise comptant parmi son personnel administratif un proche parent de M. Sauvé. A distance, cette histoire sonnait drôle, d'autant plus que M. Sauvé se serait vanté, dans sa publicité électorale d'avoir contribué à l'obtention d'une subvention de \$1.2 million pour la construction de l'école régionale et que le président de la Commission scolaire passe pour être l'un des organisateurs de M. Sauvé.

Selon ce que nous avons compris, M. Sauvé n'a pas nié que son proche parent soit associé à la compagnie bénéficiaire du contrat d'ameublement. Il a cependant affirmé avec énergie que toutes démarches faites par la société en question furent entreprises à son insu et contre son gré. Il a nié avoir fait la moindre intervention dans cette affaire. En l'absence de toute preuve visant à infirmer la déclaration du ministre, il faut accepter la version de celui-ci. Tous les hommes un peu connus ont le douteux privilège de compter dans leur parenté des êtres obscurs qui n'établissent aucune distinction entre le domaine public et les liens de parenté. Malgré tous leurs efforts, ils ne parviennent pas toujours à contenir les excès de leurs parents. Ce problème est si courant que peu d'hommes en vue y échappent totalement. Si l'on veut faire une preuve de népotisme dans le cas d'un organisme public qui prend une décision favorable à un parent d'un homme public qui a pu influencer la décision dudit organisme, il faut établir 1) que la décision a été prise de manière irrégulière et 2) que l'intervention de l'autre parent a infléchi la décision du corps en question d'une manière favorable à son parent.

Dans le cas qui nous occupe, aucun de ces deux points n'a été établi. Il serait injuste et déloyal de chercher à perdre M. Sauvé pour une décision qui n'eût rien d'irrégulier et dans laquelle lui-même n'eût rien à faire. On peut tout au plus regretter que le parent en question ait eu la malencontreuse idée d'aller dénicher un contrat à une aussi grande distance de Montréal.

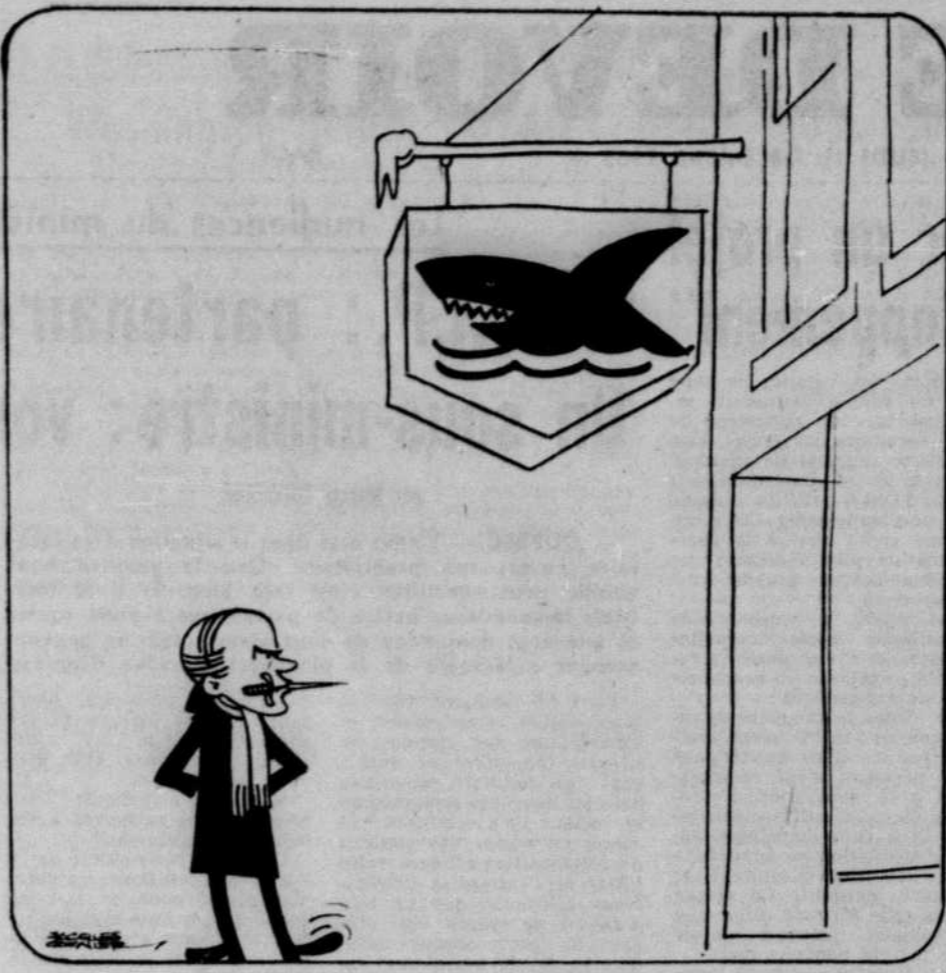
Claude RYAN

BLOCS NOTES

d'exploitation des forêts, à leur protection; des débats s'engagent sur l'usage polyvalent de la forêt au profit du public et les responsabilités nouvelles que cela implique, sur le contrôle des inventaires, sur les conditions de travail dans les chantiers, sur la coordination entre l'exploitation des concessions des grandes compagnies et la vente du bois des colons et cultivateurs. A côté des données techniques et commerciales, ces problèmes comportent des aspects sociaux dont il faut tenir compte pour que ce patrimoine commun profite à toute la collectivité.

La CSN préconise une réforme radicale: une régie d'Etat qui vendrait le bois aux compagnies. Seules des enquêtes approfondies permettraient une conclusion formelle sur la validité ou la nécessité d'une telle formule, et l'on ne dispose pas à l'heure présente des éléments voulus pour porter un jugement catégorique. Avant d'envisager un tel régime, il faudrait voir si un contrôle vigilant de l'Etat sur l'exploitation privée ne serait pas plus efficace. Sans doute, il s'agit d'une richesse qui est essentiellement communautaire, et qui à cause de cela peut et doit être assujettie aux charges et aux exigences sociales dont l'autorité provinciale doit être juge.

Rien n'indique toutefois que l'exploitation de cette richesse naturelle doive être étatisée comme ce fut le cas pour nos



lettres au DEVOIR

Gratuité scolaire et gratuité tout court

Monsieur le directeur, Le journal Le Devoir a contracté l'excellente habitude de mettre ses lecteurs au courant des problèmes qui se posent au pays ou dans notre province sur le plan de l'éducation. Je sollicite l'hospitalité de votre tribune libre pour attirer l'attention de la population du Québec sur un phénomène qui m'inquiète et qui inquiète un grand nombre de parents. Il s'agit tout simplement de cette tendance de plus en plus marquée chez les éducateurs à ne se dévouer que lorsqu'il y a rémunération au bout de la ligne. Les conventions collectives sont ainsi faites qu'un professeur qui veut faire de l'extra, selon l'expression populaire, s'attire les moqueries de la part

de ses collègues s'il le fait par pur dévouement. Sans doute, les conventions collectives n'interdisent pas aux professeurs de faire un travail bénévole. Mais comme tous les moindres détails sont prévus dans ces conventions, les éducateurs qui n'ont pas la piastre comme objectif primordial se sentent un peu mal à l'aise d'aller au-delà des normes sans exiger un supplément de salaire. Leur générosité risque en quelque sorte de condamner l'inertie des collègues moins dévoués ou bien risque d'amener chez ceux-ci des soupçons graves, comme celui par exemple de croire que les éducateurs qui font du surplus de travail sans rémunération le font dans le but d'obtenir de hauts postes.

Au moment où dans la province le ministère de l'éducation cherche à établir la gratuité scolaire, il est vraiment déconcertant de remarquer que cette gratuité est accompagnée d'une diminution progressive du dévouement, de la générosité, du bénévolat, du désintéressement, du don de soi et, pour employer un langage évangélique, de la charité. L'exemple des éducateurs est à ce point contagieux qu'on en est rendu maintenant à obtenir de nos enfants certains petits services à la condition d'y mettre le prix. Quel odieux marchandage! Nous n'avons pas encore tout vu. Ça ne fait que commencer...

Laurent GERVAIS

Qui a bu ne boira plus

sains élisent annuellement un conseil exécutif.

ASSEMBLÉES: L'entrée est libre à tous les mois. En plus, les membres du conseil local se réunissent mensuellement.

FORUM MATT TALBOT: Réunion des alcooliques anciens et actuels sur la rue Saint-Hubert.

FORUM MARGUERITE D'YOUVILLE: Assemblée de femmes alcooliques et de celles qui veulent leur aider.

JOURNAL: "Réaction" publiée à Québec par l'Association est distribué aux membres tous les mois. Les non-membres qui le désirent peuvent se le procurer en prenant un abonnement.

L'Institut d'Etudes sur l'Alcoolisme a été fondé en 1958 par l'Association Lacordaire et Sainte-Jeanne d'Arc et donne des cours universitaires en trois périodes de quinze jours chacune à l'Université de Sherbrooke.

La devise des "Lacordaire" et des "Jeanne d'Arc" s'énonce ainsi: "Honneur, Santé, Bonheur, Dieu premier servi!" Ils portent un insigne bleu.

COTISATION: Les membres versent la somme de deux dollars chacun annuellement. Les étudiants et les "Jeunes Abstinents" donnent un dollar. Les membres des "Cercles Lacordaire" et des "Jeanne d'Arc" ont fait beaucoup de bien.

La Maison Domrémy-Montréal pour hommes fut fondée en 1957 par les "Cercles Lacordaire" et Sainte-Jeanne d'Arc. Une Maison Domrémy-Montréal pour femmes est également ouverte. Leur but consiste à désintoxiquer les alcooliques.

Dans ces centres de réhabilitation, tous les alcooliques

ont bienvenu même s'ils sont intégrés à une autre Association antialcoolique comme les "A.A."

Ces édifices au décor sobre invitent au repos et à la détente. La cure à trois dimensions est nécessaire puisque ces trois côtés sont atteints: physique, psychique et moral! Le psychiâtre est assisté d'autres médecins, de travailleurs sociaux, d'infirmières et d'infirmières, de secrétaires et d'aumôniers.

Le traitement à Domrémy est gratuit pour ceux qui sont dans l'impossibilité de payer leur cure. Les "Cercles Lacordaire" aident beaucoup financièrement. De plus, les Dames patronnesses recueillent pour les patients des vêtements, des couvertures, etc.

Un bureau de thérapie, nommé "Carrefour de la Sobriété" est situé sur la rue Sherbrooke. La pré-cure dure de deux à trois semaines, et de la post-cure: treize semaines. On donne des cours de resocialisation. Les Centres d'Accueil reçoivent les anciens alcooliques qui désirent demeurer sobres. Des spécialistes s'occupent de diriger leurs loisirs.

L'alcoolisme est un malade qui doit renoncer aux boissons qui le rendent si vulnérable. Il peut recevoir de l'aide des "Lacordaire" et des "Jeanne d'Arc" qui sauront maintenir un climat de confiance dans leurs rapports avec lui, le mettront en face de ses problèmes qui seront examinés sur le plan humain.

Cette atmosphère de compréhension vous sera assurée si vous vous adressez aux "Cercles Lacordaire" et Sainte-Jeanne d'Arc", 1881 est, rue Sherbrooke — Tél.: 521-8218. QUI A BU NE BOIRA PLUS!

Mme Edith L. GRENON

communication des jureurs par Pie VI.

A Québec, après une lutte assez chaude, Jean - Antoine Panet a été élu orateur de la Chambre, contre William Grant. Les adversaires de Panet invoquaient contre lui qu'il ne savait pas l'anglais aussi bien que Grant savait le français. Parmi les adversaires de l'orateur élu se trouvait son cousin, Pierre-Louis Panet, qui profita du débat pour prôner l'anglicisation, affirmant qu'"il y a une nécessité absolue pour les Canadiens d'adopter avec le temps la langue anglaise". Ce député francophone du comté de Cornwallis fut un mauvais prophète; aucun des députés qui siègent à Québec aujourd'hui n'oserait tenir le même langage.

Boreal Express sait mettre en valeur une riche et solide documentation et la présenter sous une forme fort attrayante.

P. S.

Un évêque dans la ligne de Vatican II

Nous ne sommes plus au temps des perruques et des crinolines

par Georges HUBER

ROME. — C'est le nouvel archevêque de Turin, Mgr Michele Pellegrino, qui a donné la dernière conférence de presse dans le cadre des rencontres organisées par le Bureau de presse du Concile.

Malgré l'état de saturation où se trouvaient les journalistes — on nous a servi tant de conférences pendant cette quatrième session! — l'affluence dans la salle de presse était grande. Et pour cause. Les deux interventions de Mgr Pellegrino au Concile, à propos du schéma XIII, avaient frappé et par la justesse de leurs vues et par leur courage. Il avait plaidé la cause d'une saine liberté dans les recherches scientifiques et dans le vaste domaine des questions non encore définies par le magistère de l'Église. Il avait dénoncé l'importance excessive accordée en certaines régions aux œuvres extérieures, aux dépens de la vie intellectuelle et de la vie spirituelle.

Ne m'appellez pas "Excellence"!

De plus, après sa récente nomination à l'archevêché de Turin, Mgr Pellegrino avait pris des mesures qui eurent des échos favorables jusque dans les milieux indifférents. Il réduisit au minimum les insignes de sa charge (il porte une croix et un anneau très simples), et il demanda à ses prêtres et à ses fidèles de l'appeler non plus "Excellence", mais simplement Père. Et le jour de son entrée solennelle à Turin, il déclara qu'il saurait avec joie chaquer occasion de prêcher l'évangile. (J'écris: entrée solennelle, et non pas prise de possession, car le Père a observé qu'il n'aurait guère cette dernière expression, qui bouscule la vérité: "Cette expression donne l'impression que je suis venu prendre possession de mon diocèse et le faire mien. En réalité, ce sont les fidèles qui prennent possession de moi, et c'est pour leur service que je me propose de travailler comme pasteur".)

Le malaise des personnes cultivées

Les journalistes qui suivent le Concile étaient plus ou moins au courant de ces faits, et ils allèrent donc nombreux à la conférence de presse. Elle avait pour sujet: l'Église et la culture, dans les perspectives du schéma XIII. Le prélat mit en lumière les aspects positifs de la culture contemporaine, ainsi que ses éléments négatifs, qui tiennent essentiellement à une brisure entre la culture et Dieu. Puis il indiqua quelques moyens aptes à réconcilier la culture et la religion, faites pour s'enrichir, au grand avantage et de l'une et de l'autre. Il souligna notamment le malaise qu'éprouvent aujourd'hui les personnes cultivées privées d'une vision d'ensemble de la vie: plus s'accroît la spécialisation scientifique, plus s'impose la nécessité d'une synthèse du savoir.

La femme et la théologie

L'exposé du prélat fut suivi des questions des journalistes. Quelques-unes se référèrent aux interventions de l'archevêque de Turin au Concile, d'autres à son activité comme professeur de littérature chrétienne antique à l'Université de Turin.

Le service d'autobus à Côte-des-Neiges

Me Jean Drapeau, c.r., maire de Montréal

laisser passer 10 à 12 surchargés et qui n'ouvrent même pas leurs portes.

Je prends la liberté de vous adresser la requête de quelques-uns des milliers de citoyens habitant le quartier Côte-des-Neiges, qui sont révoltés des moyens de transport fournis par la C.T.M. particulière depuis le mois de juin dernier, c'est-à-dire, depuis la fin de la grève.

Cette correspondance est de plus une perte de temps énorme et inutile.

Ces personnes qui sont obligées de voyager deux et souvent quatre fois par jour par l'autobus 51 (Maplewood) n'ont plus aucune possibilité de se rendre au centre ou au bas de la ville, de correspondre aux intersections Mont-Royal, des Pins, Sherbrooke, Ste-Catherine, Dorchester, etc., sans correspondre une première fois à l'intersection du boulevard St-Joseph et Parc ou le dit 51 se vide et continue sa route inutilement jusqu'à la rue St-Hubert, tandis que les passagers qui viennent d'en descendre doivent monter de force dans des véhicules déjà bondés et souvent après avoir dû en

On parle cependant de prolonger la route du 51 (Maplewood) jusqu'au Grand Boulevard. NDC ce qui ne donne absolument rien à la population de la Côte-des-Neiges.

Nous demandons donc que le service de l'autobus 51 soit remis tel qu'il était avant le mois de juin et descende l'avenue du Parc jusqu'au terminus Craig au moins le matin et le soir, avec un nombre suffisant d'autobus pour répondre aux besoins de la population qui voyage par ce circuit.

Espérant M. le maire que malgré vos nombreuses et très importantes occupations vous voudrez bien accorder votre attention à cette requête et y apporter la solution demandée.

Mlle Madeleine SEGUIN

MONTREAL, JEUDI 16 DECEMBRE 1965

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur

André LAURENDEAU Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint: Paul GAGRIOL

Directeur de l'information: Michel ROY

Trouvée: Arthur LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé en 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal. Le ministère des postes a autorisé à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal: 4 mois \$25.00, 6 mois \$35.00, 12 mois \$65.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$8.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et Frenvo comme objet de la classe de la présente publication.

TELEPHONE: 344-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

M. Sauvé a donné un spectacle inhabituel De Gaulle a donné une interview pour les téléspectateurs français

OTTAWA — Le ministre des forêts a donné tout un spectacle, certes inhabituel sur la colline parlementaire. Devant un auditoire agressif, il a montré une assurance que d'autres ministres, exposés ces derniers mois au même genre d'interrogatoire, devaient lui envier. Il avait préparé une documentation abondante et soignée, réduisant d'autant la marge de doute qu'il aurait à dissiper durant la période de questions. Celle-ci a été brève, compte tenu du nombre des allégations faites contre lui et de la large diffusion qu'elles avaient eue. Elle a duré environ une heure (elle aurait pu se prolonger bien davantage, mais M. Sauvé l'a brusquement interrompue jugeant qu'il y avait consacré tout le temps qu'il fallait). Le ministre a répondu prestement à toutes les questions.

M. Sauvé a sans doute ré- futé ou expliqué de façon satisfaisante le plupart des allégations faites par son adversaire conservateur ou diffusées par les journaux, encore qu'il ait laissé subsister des doutes sur le mérite de son comportement avec M. le juge Joseph Duguay. A quel titre avait-il fait opposition à la libération des prévenus William Label et Lucien Bourgeois? N'appartient-il pas normalement au procureur de la Couronne de faire valoir de telles objections? M. Sauvé n'était pas plaignant dans la cause.

De la même manière, M. Sauvé a pu rejeter le blâme pour divers incidents survenus au cours de la campagne électorale dans les îles de la Madeleine sur son collègue provincial, M. Louis-Philippe Lacroix. Il ne peut naturellement être tenu responsable des fautes d'éthique qu'a vraisemblablement commises M. Lacroix. Cependant, il a répété à une couple de reprises qu'on ne faisait pas de distinction entre l'ordre provincial et l'ordre fédéral dans les îles, que lui et M. Lacroix s'appuyaient mutuellement, qu'il ne manœuvrait pas de faire campagne en faveur de M. Lacroix lors de la prochaine élection provinciale. Il n'hésite donc pas à endosser l'action du député provincial même si elle paraît avoir été répréhensible dans quelques cas.

Dans le cours de sa conférence de presse, M. Sauvé a aussi fait quelques déclarations malhabiles, telles: "Pensez-vous que je pouvais avoir intérêt à empêcher deux votes (pour expliquer son intervention auprès du juge Duguay) tandis que j'étais persuadé de remporter l'élection par 300 ou 400 voix?" Il laissait ainsi entendre — et il l'a répété au moins cinq fois — qu'il aurait pu avoir intérêt à prévenir ces votes s'il s'était senti en danger de perdre l'élection.

Dans l'ensemble pourtant, M. Sauvé a été flamboyant et les quelques vétilles qui obscurcissent encore son dossier ne seraient pas un motif de préoccupation s'il s'était révélé plus novateur, s'il avait révélé ou indiqué seulement une manière nouvelle d'aborder les campagnes électorales.

Tel est l'aspect qui paraît avoir le plus déçu les partisans de M. Sauvé. S'il avait reconnu d'emblée que les moeurs électorales des îles étaient d'une autre époque et s'il avait fait part de projets personnels ten-

dant à les réformer, il aurait complètement retourné en sa faveur les attaques dirigées contre lui.

Par exemple, si M. Sauvé avait cherché à s'entendre avec son adversaire conservateur pour freiner le déchaînement des passions de leurs partisans plutôt que de se contenter de faire des observations sociologiques sur le comportement de la population des îles, il aurait renforcé singulièrement la réputation de réformateur qu'a tort ou à raison on lui a faite.

Il est malheureux que M. Sauvé n'ait pu ajouter à sa déclaration d'hier un tel exemple d'esprit nouveau dans les pratiques électorales.

Cependant, même s'il s'est montré de façon générale conventionnel, M. Sauvé s'est défendu honorablement contre les allégations d'irrégularités dans les îles et il ne semble pas que son avenir politique ait trop à souffrir de la campagne de presse des trois dernières semaines. A son hôtel de la Jamaïque, où il est en visite officielle, le premier ministre a été saisi hier du mémoire de M. Sauvé et, même s'il a été impossible de découvrir sa réaction officielle, un porte-parole de son bureau a révélé qu'il avait été favorablement impressionné.

M. Winters n'a pas démissionné

M. Robert Winters a démenti hier la nouvelle annonçant qu'il avait démissionné comme président du conseil d'administration de la British Newfoundland Corporation.

M. Winters a déclaré à Montréal qu'il n'a pas remis sa démission et qu'il est toujours président du conseil et chef de l'exécutif de la Brinco. Il a passé la journée aux bureaux de la Brinco à Montréal, hier, s'occupant des affaires de la Brinco et de la Churchill Falls (Labrador) Corporation, précise le communiqué.

M. Winters a également nié qu'il ait été nommé ministre dans le cabinet de M. Lester Pearson.

Wilson rencontre Johnson ce soir, Pearson le 19

NEW YORK — Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Wilson, est arrivé dans la métropole américaine hier, à 19 heures 17, en vue de ses rencontres, ce soir et demain, avec le président des Etats-Unis, M. Lyndon Johnson, dans la capitale américaine. Dimanche, M. Wilson passera six heures à Ottawa où il s'entretiendra avec le premier ministre, M. Lester Pearson.

A Washington, trois grands sujets seront étudiés: la Rhodésie, le Vietnam et les problèmes nucléaires de l'OTAN.

D'après les observateurs, la Rhodésie viendra en tête de liste. L'entretien de ce soir en effet se situe à la date limite fixée par les Nations africaines pour rompre leurs relations diplomatiques avec Londres si des mesures efficaces ne sont pas prises par la Grande-Bretagne contre la rébellion rhodésienne.

Abordant le domaine de la coopération politique européenne, le général de Gaulle a d'abord constaté "qu'une solidarité de défense entre les Six pouvait et devait être organisée". Mais il a noté que les intérêts des différentes nations européennes n'étaient pas forcément convergents.

La France et les Américains

PARIS — Sur le ton direct, simple et bonhomme du dialogue, le général de Gaulle a ouvert, mardi soir, pour 15 millions de téléspectateurs, des dossiers de politique internationale qui n'avaient jamais été auparavant feuilletés par lui publiquement avec autant de volontaire familiarité.

Pour parler de l'Europe, du Pacte atlantique et de la force de frappe il a, à cinq jours du second tour de l'élection présidentielle, délibérément abandonné la langue des diplomates. Avec des clin d'oeil de connivence et toute une mimique nouvelle chez lui à la télévision, il a, en trente minutes, effectué un survol tour d'horizon des problèmes de la France et dans le monde.

L'Europe: Pour l'Europe, le général a confirmé son approbation d'une Europe économique, et son scepticisme prudent en ce qui concerne une coopération politique qui voudrait dépasser le niveau de la coopération entre Etats.

Il a d'abord marqué qu'il ne saurait avoir la France de Marché commun qui ne comprend point l'agriculture. "Si nous restions seuls parmi les Six, avec la charge exclusive de notre agriculture, nous serions handicapés dans la concurrence industrielle. Et, pour nous, le Marché commun deviendrait une duperie..."

Devant les critiques des Européens intégrationnistes à qui il rapportait son interview, le journaliste Michel Droit, le général de Gaulle a répondu, avec une verve agacée: "Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant: 'L'Europe! L'Europe! L'Europe!' Mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien. Les pays européens sont des pays, ils ont leur histoire, ils ont leur langue, ils ont leur manière de vivre..."

Abordant le domaine de la coopération politique européenne, le général de Gaulle a d'abord constaté "qu'une solidarité de défense entre les Six pouvait et devait être organisée". Mais il a noté que les intérêts des différentes nations européennes n'étaient pas forcément convergents.

La France et les Américains

BRUXELLES — Un signal d'alarme spécial pour vieillards en difficulté va faire son apparition en Belgique. Le nombre sans cesse croissant d'accidents, aux suites parfois mortelles faite de soins, dont sont victimes les personnes âgées vivant seules a conduit la Croix-Rouge belge à mettre du point un signal violet destiné à attirer l'attention des passants. Le nouveau signal se présente sous la forme d'un triangle rouge de 30 cm de côté sur lequel figure la mention S.O.S. inscrite dans une bouée de sauvetage. Le passant qui apercevrait, apposé à la fenêtre, le signal d'alarme devrait avertir soit la police soit le service de secours le plus proche. Si la fenêtre est difficilement visible de la rue, la Croix-Rouge conseille la fixation préalable sur la vitre d'une ventouse munie d'un crochet auquel le triangle pourrait être facilement suspendu. Pour les étages supérieurs, elle conseille d'appliquer d'avance le triangle S.O.S. d'une ficelle suffisamment longue pour atteindre la hauteur du rez-de-chaussée une fois fixée à la fenêtre. (AFP)

DÉCÈS

LAFONTAINE — A Thetford-Mines, le 14 décembre 1963 à l'âge de 80 ans, est décédé M. Joseph Lafontaine, ancien représentant du comité de Mécanisme au parlement fédéral, époux de dame Marie-Louise Bousvert, domiciliée à 66 rue Notre-Dame Nord, Thetford-Mines. Les funérailles auront lieu samedi le 13 décembre, au salon Jos. Levallois & Fils, 1100, rue St-Jacques, à 11h.30, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 11h.30, et de là au cimetière protestant.

LEVESQUE — Le 12 décembre 1963, est décédé à l'âge de 59 ans, est décédé Mme Emile Vignault (Lucina Gosselin), épouse de M. Emile Vignault, cultivateur. Elle était la mère de Leo Nicolet, Florent de Thetford, Mme Gilles Benny (Rolande) de Shawinigan, Denis de St-Ferdinand, Mme Clara Levasseur (Thérèse) de Victoriaville ainsi que Mme Maurice Rousseau (Gilberte), Mlle Geneviève Dubois (Lauriette), Real, Aurel, Claude, Henri-Paul et Jean-Luc, tous de Piessisville. Les funérailles auront lieu à l'église St-Casimir de Piessisville, samedi le 13 décembre à 10h. a.m. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

VIGNAULT — A Piessisville, le 14 décembre 1963 à l'âge de 59 ans, est décédé Mme Emile Vignault (Lucina Gosselin), épouse de M. Emile Vignault, cultivateur. Elle était la mère de Leo Nicolet, Florent de Thetford, Mme Gilles Benny (Rolande) de Shawinigan, Denis de St-Ferdinand, Mme Clara Levasseur (Thérèse) de Victoriaville ainsi que Mme Maurice Rousseau (Gilberte), Mlle Geneviève Dubois (Lauriette), Real, Aurel, Claude, Henri-Paul et Jean-Luc, tous de Piessisville. Les funérailles auront lieu à l'église St-Casimir de Piessisville, samedi le 13 décembre à 10h. a.m. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Questionné sur son "anti-américanisme", le général de Gaulle a dit: "Je ne suis pas anti-américain parce qu'actuellement je n'accompagne pas les Américains toujours, et en particulier, par exemple, dans la politique qu'ils mènent en Asie. Il est tout à fait vrai que je ne les en approuve pas... De mon côté, je ne dis pas que les Américains sont anti-français parce qu'ils ne nous ont pas toujours accompagnés". Et le général a rappelé que les Américains, dans les deux dernières guerres, sont intervenus non en 1914 mais en 1917, et non en 1940 mais en 1941. "Loin de moi, l'idée de méconnaître l'immense service qu'ils ont rendu à eux, au monde et à nous-mêmes en entrant en guerre à ces dates. Je le sais bien et je ne dis pas qu'ils sont anti-français..."

La force de frappe — Le général de Gaulle pour défendre la force de frappe a d'abord constaté que cette force atomique coûte 21 p.c. du budget alors qu'en 1958 l'armée — "l'armée d'Algérie pour dire le mot" — coûtait 30 p.c. du budget. "Si nous n'avions pas cette force atomique nous aurions une armée conventionnelle. Elle nous coûterait bien plus cher et serait moins efficace. Les Allemands, qui ne peuvent pas, qui ne doivent pas, se faire des armes atomiques, ont une armée conventionnelle qui leur coûte relativement plus cher que nous coûte la nôtre."

Vocation de la France — En conclusion, le général de Gaulle a déclaré: "La France est pour la paix. Il lui faut la paix... La France cherche la paix, cultive la paix, aide la paix partout. Comment? En étant en bons rapports avec tout le monde. Nous sommes les amis des

Americains et leurs alliés, tant qu'il semble subsister quelque menace venant de l'Est sur l'Europe occidentale. Nous sommes également en termes de plus en plus étroits avec l'Europe de l'Est parce qu'elle existe et parce qu'il n'y a aucune espèce de raison pour que nous ne prenions pas tous ces contacts pacifiques avec elle. Nous avons pris des contacts, également pacifiques et étroits, déjà assez, avec la Chine. Nous en avons avec d'autres réalités du monde comme l'Amérique latine, comme l'Afrique bien entendu, comme l'Inde, comme le Japon."

Le général s'est écrié pour finir: "La France n'exclut aucun rapport avec qui que ce soit. Nous n'en sommes plus à la domination... Nous sommes le peuple pour établir et avec la coopération internationale."

DR GILLES-YVON MOREAU PSYCHOLOGUE CONSULTANT 4152, rue ST-DENIS MONTRÉAL TEL 842-6061

Nouveaux disques GAMMA 12" LONG-JEU "HI-FI" Mono: Rég. \$4.20 STEREO Rég. \$5.20 3.99 2.99 G.M. 101 — Claude Gauthier (vol. 3) G.M. 102 — Raymond Lévesque à la butte à Mathieu. G.M. 103 — Pauline Julien chante Raymond Lévesque. G.M. 104 — Clémence sans pardon. Clémence Desrochers.

MONTROSE 3168 est. rue Bélanger — RA. 9-2833 Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël

MONTROSE VENTE DE DISQUES

12" long Hi-Fi. Rég.: \$4.45 \$3.29 Pathé

CHOIX D'ENREGISTREMENTS FRANÇAIS 6706 GILBERT BECAUD — Ra-ta-plan — Le Mur — Mes Mains — etc. 6708 EDITH PIAF — Le Ballet des Coeurs — Les Amants d'un jour — L'Homme à la moto — etc. 6710 LES COMPAGNONS — Guitares et Tambourins — Le jour où la pluie viendra — Mélodie perdue — etc. 6711 MATHIE ALTERY — Treize valse viennoises — Blue Danube — etc. 6712 LUIS MARIANO — Tousjours l'amour — Mexico — Granada — etc. 6713 GILBERT BECAUD — Inoubliablement — Quand tu danses — Marie — etc. 6714 MATHIE ALTERY — Sur deux nattes — Le mariage — Les oiseaux — etc. 6715 MATHIE ALTERY — Treize chansons populaires — Si près — Si près — etc. 6716 GILBERT BECAUD — Pilon Pilon He — L'enterrement — Tout recommence — Tant d'amour — etc. 6717 EMILE PRUDHOMME — Pot-pourri — Musette — Après de ma blonde — Le roi Dagobert — Il était un petit navire — etc. 6718 ENRICO MARCIAS — Copain Copain — Ma Mère — etc. 6719 MATHIE ALTERY — 13 valse de la Belle Époque — Fascination — Frou Frou — Non tu ne sauras jamais — etc. 6720 RICHARD ANTHONY — Donne-moi ma chance — etc. 6721 EDITH PIAF — L'effet que tu me fais — et autres. 6722 TINO ROSSI à l'OLYMPIA — J'avais vingt ans — est. 6723 MATHIE ALTERY — Copain Copain — Ma Mère — etc. 6724 MATHIE ALTERY — 13 valse de la Belle Époque — Fascination — Frou Frou — Non tu ne sauras jamais — etc. 6725 CHARLES TRÉNET — La Mer — et autres. 6726 LES COMPAGNONS — 14 grands succès réunis sur un même long jeu. 6727 LEO FERRE — Encore du Ferre. 6728 LEO FERRE — Récital à l'Olympia. 6729 LEO FERRE — Récital à l'Olympia. 6730 LEO FERRE — Le grand Ferre. 6731 MATHIE ALTERY — 13 mélodies de la Belle Époque. 6732 GILBERT BECAUD — de vol. 1 — etc. 6733 GILBERT BECAUD — Trop beau — Je l'attends — etc. 6734 DICK RIVERS — Vous voulez danser — Tu n'es plus là — etc. 6735 ENRICO MARCIAS — Choquira — autres. 6736 ADAMO — Sans toi — Ma Mère — Tombe la neige — etc. 6737 GILBERT BECAUD — Mon vieux Lucien — C'est l'amour — L'hymne à l'amour — etc. Rég. \$4.35 — spec. \$3.99 6738 LEO FERRE — C'est pas sérieux — etc. 6739 GEORGES JOUVIN — A la trompette — Ave Maria (Schubert) — O Sole Mio — Carnaval de Venise — etc. 6740 GILBERT BECAUD — Le bateau blanc — La grosse noce — Le condamné — etc.

CENTRE DU DISQUE MONTROSE 3168 est. Bélanger — RA. 9-2833 OUVERT TOUTS LES SOIRS JUSQU'À NOËL

SCELLE GARANTIE 1ère QUALITE VALABLE JUSQU'AU 24 DECEMBRE

Les maîtres artisans du Québec vous invitent à visiter leur boutique d'artisanat sélectionné tournesol métiers d'art inc. 2140 de la montagne, montréal, p. q. tél.: 843-5674

À BON VIN POINT D'ENSEIGNE! VINS DE CALIFORNIE DU DE LA VALLEE NAPA \$1.65 \$1.65 \$1.65

8 ans* à l'ombre: une place au soleil! Aristocrat Melchers 8 ans* à l'ombre: une place au soleil! Certes, il nous a souvent tenté de vous l'offrir... surtout au bout de cinq ans. Mais nous l'avons laissé patienter huit ans en fûts de chêne... et c'est tant mieux pour vous!

Arrosé de bon vin Repas devient festin HENRI MAIRE UN GRAND PRODUIT DE FRANCE CLUSY blanc (536) ARBOIS rosé (C-1967) TERVIGNY rouge (536-B) Office général des Grandes Marques, limitée

Une visite chez Lucien Saulnier est un rendez-vous avec l'élégance Nos complets sont entièrement faits à la main dans notre propre atelier dans les tissus les plus récents. Chemises fines et accessoires vestimentaires pour l'homme de goût STATIONNEMENT GRATUIT credico Lucien Saulnier VETEMENTS DE CHOIX POUR HOMMES TAILLEUR et CHEMISIER PLACE CREMAZIE 387-1511

COMMANDES POSTALES 50c par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus, suggérée, sur 2ème choix. Signifiez si Mono ou Stereo.

théâtre • musique • cinéma • variétés

Le mémoire de Radio-Canada à la Commission Laurendeau-Dunton

Trois objectifs pour "intensifier le sentiment d'appartenance"

"Les réseaux français et anglais de Radio-Canada ont largement contribué à la sauvegarde et à l'épanouissement des deux cultures. Ces premiers jalons posés, il reste à encourager le rapprochement entre les deux cultures..."

de tous les coins du pays. Il y aura des échanges de courte durée entre les équipes de production des diverses régions de même qu'entre les équipes de production des réseaux anglais et français...

leur portée que le programme français. Dans ses projets d'expansion, Radio-Canada a pour règle de s'occuper d'abord de ces gens avant d'apporter le programme anglais à la population française ou inversement...

quiescer. Indépendamment des problèmes d'ordre pratique, il reste que Radio-Canada est un organisme fédéral. Le parlement ne reconnaissant que deux langues officielles, Radio-Canada restreint son service de radiodiffusion à l'anglais et au français.

Les premiers habitants Enfin, Radio-Canada a toujours été consciente de la présence au Canada de nombreux groupes ethniques autres que ceux d'origine française ou anglaise. Il est normal que certains de ces groupements désirent des émissions dans leur propre langue, mais Radio-Canada ne saurait y acquiescer.

Il appartient plutôt aux stations privées, dit le mémoire, de diffuser des émissions en langues autres que l'anglais et le français. Certaines stations donnent actuellement ce service et avec succès. Cette rigide que pratique Radio-Canada ne souffre qu'une exception, et c'est à l'endroit des Esquimaux et des Indiens, premiers habitants du pays.

le bruit de la ville VIGNEAULT Double lancement demain soir dans un restaurant de Montréal: celui du disque "Gilles Vigneault à la Comédie-Canadienne", organisé conjointement par les Éditions de l'Arc et la Compagnie Columbia, et celui du livre de Gilles Vigneault, "Quand les bateaux s'en vont".

FEMININES M. Jean Blais, directeur de la télévision à Radio-Canada, annonce la nomination de Mlle Lasnier au poste de Supérieur des émissions féminines à la télévision, poste qu'occupait auparavant Mme Madeleine Marois. Mlle Micheline Lasnier, journaliste de réputation, s'est aussi fait connaître des auditeurs de Radio-Canada, lorsqu'elle remplaça l'an dernier Mlle Louise Simard comme réalisatrice et animatrice de l'émission radiophonique Fémina.

DINEL C'est le maire de Montréal ou son représentant qui inaugurerait l'exposition "Pierre-Roland Dinel" demain soir à 8h30 au Centre d'art du Mont-Royal, 1269 Remembrance Road. L'exposition se poursuivra jusqu'au 16 janvier. Dinel y expose 65 œuvres comprenant gravures et sculptures.

UN NAZI Le film "Goldfinger" de la série des James Bond, a été interdit en Israël par la Commission de censure en raison du passé nazi de Gert Froebe, acteur allemand qui joue le rôle de Goldfinger. Froebe, en effet, a reconnu avoir été membre du parti nazi de 1929 à 1943, tout en niant avoir joué un rôle actif dans le mouvement. Le film "Goldfinger" avait été projeté avec un grand succès depuis un mois en Israël. Il quittera l'affiche à la fin de la semaine.

SCULPTURES Le Musée d'art contemporain accueille, dans ses jardins, une sélection de l'exposition: "Dix sculpteurs de Montréal", qui fut organisée par la "Bundy Art Gallery" en collaboration avec l'Association des sculpteurs du Québec. L'exposition comprend plus de 25 sculptures de Bartolini - Boivin - Braitini - Fortier - Heyvaert - Huet - Smith - Trudeau - Vaillancourt, et se terminera le 5 janvier 1966.

3 Canadiens à la Biennale de Venise OTTAWA. — Trois artistes ont été choisis pour représenter le Canada à la 33e biennale de Venise, qui se tiendra en 1966.

Il s'agit du peintre montréalais Yves Gaucher, du sculpteur Sorel Etrog, de Toronto, et du peintre Alex Colville, de Sackville, au Nouveau-Brunswick. La Biennale de Venise, créée en 1895, l'une des plus importantes expositions internationales au monde, attire des milliers d'antiquaires, de critiques d'art et de visiteurs.

THEATRE PLACE DES ARTS - Relache COMEDIE CANADIENNE - Les Swingle Singers 8:30. THEATRE DE LA PLACE - "Expression 65" (danse, musique et arts plastiques) - 9:30 - Relache lundi. ORPHEUM - T.N.M. - "Lorenzaccio" 8:30. RIDEAU-VERT - "On crève de rire" 8:30 - Dim. 2:30 - 7:30. THEATRE DE L'ASSOMMOIR - "La Placard" - Sem. 8:30 - Dim. 7:30 - Relache les lundis. THEATRE DE 320 FALOUS - "La Florentine" - Sem. 8:30 - Dim. 2:30 - 7:30 - Relache lundi.

CINEMA CINEMATHEQUE - "Le Point du jour" (Louis Daguer, 1948) 4:30 - "Cendres et diamants" (Wajda, Pologne, 1958) 9:00. ALOUETTE - "The Sleeping Beauty" 8:30 - Merc. sam. dim. 2:00 - 8:30. AVENUE - "Murder Most Foul" - 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30. BIJOU - "Un taxi pour Tobrouk" 12:40 - 6:20 - "Le Diable et les 10 commandements" 2:12 - 8:12 - "La 14e contre les murs" 4:32 - 10:12. CANADIEN - "Merveilleuse Angélique" 12:00 - 3:24 - 6:38 - 10:12 - "Cent brèves et des suites" 1:49 - 5:13 - 8:37. CAFFIOL - "The War Lord" 10:00 - 12:05 - 2:25 - 4:40 - 6:55 - 9:15. CHAMPLAIN - "Cléopâtre" 12:52 - 4:38 - 8:18. CHATEAU - "Jerry souffre-douleur" 2:40 - 6:05 - 9:30 - "Condamné à être pendu" 1:05 - 4:30 - 7:55. CINE WEEK-END - "Kwaidan" Sam. et dim. 8:00. CINEMA FESTIVAL - "Onibaba" sem. 7:30 - 9:30; dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. CINERAMA IMPERIAL - "The Greatest Story Ever Told" - Tous les soirs: 8:00. Matinées: mer. sam. dim.: 2:00 - Dimanche soir: 7:30. DAUPHIN - "Les Amants" - 7:30 - 9:30 - Sam. et dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. ELYSEE - Recitals: "Le Bonheur" - Lun au ven.: 7:30 - 9:30 - Sam.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 - Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 - Eisenstein "Le Révolutionnaire" - même horaires. EMPIRE - "Un été avec Monika" 8:30 - "Peau d'été" 6:30 - 10:00. FRANCAIS - "Jerry souffre-douleur" 2:40 - 6:05 - 9:30 - "Condamné à être pendu" 1:05 - 4:30 - 7:55. GIBRADA - "L'Éveil de l'amour" 2:15 - 5:50 - 9:20 - "Déesse du Rio Beni" 2:40 - 6:20 - 9:55 - "La Femme créa l'amour" 12:45 - 4:15 - 7:50.

RADIO-SELECTION JEUDI - 16 DÉCEMBRE A 11 heures, le premier ministre Wilson aux Nations unies. A 2h30, Place aux femmes. Invité: Raoul Roy. A 3h30, Une demi-heure avec... le temps, lecture de la section du Hi. A CBP-FM, à 4 heures, et à CBP-AM, à 11 heures, Les Chefs-d'œuvre de la Messe slave, de Janáček, avec solistes et Orchestre de la Radio de Brno; les Daneses de Marosszek, de Kodaly, dir. Arthur Rodzinski. A 4h30 à CBP-AM, et à 6h15, à CBP-FM, Ad lib. André Hébert rencontre Arnie Dourmagaard. A CBP-FM, à 7 heures, Intégrales, émissions consacrées à Beethoven. Au programme, les ouvertures

Horaires de la télévision JEUDI 16 DÉCEMBRE CBFT 10:00 Musique 11:00 Allocution du P. Wilson aux Nations unies 11:30 Long métrage "Les derniers jours de la nation apache" western 1:00 Téléjournal 1:05 Long métrage "Le salaire de la peur" - drame - français 3:00 Femmes d'aujourd'hui 4:00 Bobino 4:30 La boîte à surprises 5:00 Roulettes belles oreilles 5:30 Les Croquignoles 6:00 Jeunesse oblige 6:30 Téléjournal 6:40 Nouvelles du sport et conditions du ski 7:00 Aujourd'hui 8:00 Tous pour un 8:30 Recambole 9:00 Sextant 9:30 Deux millions de femmes 10:00 L'heure du Concert Schumann Mendelssohn 11:00 Téléjournal 11:30 Supplément régional 11:32 Nouvelles du sport 11:30 Dick Powell CFTM 8:00 Miro Musique 8:15 Bien bonjour 9:00 Je-je-je 9:15 Télé-Bonbon 9:30 Toast et café 10:30 Cinq-matin "Cinq-matin" - drame - français 12:00 Première édition 12:15 Cinq-matin "Le joyeux barbier" comédie américaine 2:00 Super bingo 2:30 Son après-midi 2:50 Météo d'amour 4:00 Dessins animés

land Dinel" demain soir à 8h30 au Centre d'art du Mont-Royal, 1269 Remembrance Road. L'exposition se poursuivra jusqu'au 16 janvier. Dinel y expose 65 œuvres comprenant gravures et sculptures.

3 Canadiens à la Biennale de Venise OTTAWA. — Trois artistes ont été choisis pour représenter le Canada à la 33e biennale de Venise, qui se tiendra en 1966.

Il s'agit du peintre montréalais Yves Gaucher, du sculpteur Sorel Etrog, de Toronto, et du peintre Alex Colville, de Sackville, au Nouveau-Brunswick. La Biennale de Venise, créée en 1895, l'une des plus importantes expositions internationales au monde, attire des milliers d'antiquaires, de critiques d'art et de visiteurs.

Verdi Cinema 5380 St. Laurent 277-4800. Commencement demain. Un film de R. Vadim avec Brigitte Bardot. "La Bride sur le cou". Deuxième grand film de Bertrand Tavernier. "Les Baisers". Dernier soir "La Nuit" avec Jeanne Moreau et "Orfé Negro".

Brigitte Bardot 3 VISAGES AU NATUREL. 1. "ET DIEU CREA LA FEMME" 2. "LA FEMME ET LE PANTIN" 3. "LE MEPRIS". 3 grands films scope-coul. LA SCALA PAPINEAU et BEAUBIEN 721-5107.

Un film de INGMAR BERGMAN 2e SEM. "Un été avec Monika". version suédoise originale et sous-titrée en anglais. UN FILM A LA MANIERE DE BERGMAN! Prix International de la critique, Xive Festival du cinéma, à Cannes. "PEAU D'ETE". 190 est. boul. Dorchester.

LE PLACARD Traduction de Oh Dad, Poor Dad avec DENISE PELLETIER Jean Boisé François Rozot Luce Guilbault François Rozot André Pagé. Sur semaine: 8h.30. Dimanche: 7h.30. Lundi: relâche. Réservations: 866-9344.

Radio-Canada entend poursuivre trois grands objectifs: accroître les échanges d'informations entre le Canada français et le Canada anglais; mener de plus en plus de Canadiens à estimer à leur juste valeur les deux cultures; mettre davantage les deux langues à la portée de tous les Canadiens.

Radio-Canada entend bien accroître les échanges entre le personnel français et le personnel anglais des émissions et elle a des projets à cet égard. Elle songe, par exemple, à fonder une école de formation à l'intention de ses employés des deux langues et

Les ALEXANDRINS guitare - voix - contrebasse percussion africaine. AU GESU Ven., 17 déc., 8 h. 30 p.m. Entrée: \$1.25.

VENDOME stationnement intérieur. Un éclat de rire toutes les 35 sec. 6e SEMAINE! pas question le samedi.

Diner dansant pour Noël et le jour de l'An dans une ambiance d'élégance et de beauté à l'hôtel De La Salle. INAUGURATION samedi 18 décembre. Canadienne-française ou continentale, la cuisine flattera les palais les plus délicats. Dinez et dansez au son de la musique de CARL BALLABAN célèbre violoniste de l'Opéra de Vienne et son orchestre. Retenez vos places dès maintenant: 866-6492.

Hotel De La Salle 1240, rue Drummond, Montréal, Qué.

ANGÉLIQUE MARQUISE DES ANGES. Vous aimerez à la folie Merveilleuse #2 ANGÉLIQUE #2. EN COULEURS. Complément de programme: JEAN-CLAUDE BRIALY, MARIE LAFRET. 100 BRIQUES ET DES TUILLES. Salles climatisées. CANADIEN 1204 est. St-Catharines. PLAZA 6205 St-Hubert. JEAN-TALON Jean-Talon, à l'est de Pie-IX.

CINERAMA IMERIAL CINERAMA. GEORGE STEVENS THE GREATEST STORY EVER TOLD. SIEGES RESERVES EN VENTE par courrier, au théâtre, Faucher, Électrique, Jules Jacob, Musy, Hérogan (magasin), Boulevard, Rockland, Dorval), CKJL Radio, St-Jérôme. CHERAM, un procédé différent, SUR LE PLUS VASTE ÉCRAN INTÉRIEUR AU MONDE. SUR SEMAINE à 8. LE DIMANCHE à 7.30. MER., SAM. et DIM. à 2. CINERAMA

YOLANDA LISI Ses chansons - Son trio ANDRE PERRY Son Trio dansant BASIL CODOLBAN Virtuose au Piano. LEURS NOMS VOUS SONT FAMILIERS VOUS LES AVEZ VUS A LA TELEVISION OU SONT-ILS MAINTENANT?

RY 400 Pas de minimum - Pas de frais de couvert PRIX MODERES. 630 ouest, Boulevard Dorchester. Stationnement gratuit à l'intérieur. Téléphone 866-9506 Montréal.

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL AU PUPITRE - ZUBIN MEHTA. PRÉSENTE ATUR Rubinstein. Mozart: concerto No 20, RE mineur KV. 465. Beethoven: concerto No 5, MI bémol majeur - Opus 73 (Empereur). UN SEUL CONCERT au profit de la caisse-retraite des musiciens. Jeudi, le 6 janvier 1966, 8.30 P.M. GRANDE SALLE PLACE DES ARTS. Loge Corbelle \$10.00 Corbelle A-D \$10.00. Loge Mezzanine \$ 9.00 Corbelle E-K \$ 9.00. Loge Balcon \$ 9.00 Mezzanine A-D \$ 8.00. Parterre AA-D \$ 7.00 Mezzanine E-H \$ 7.00. Parterre E-T \$10.00 Balcon A-D \$ 5.80. Parterre U-Z \$ 9.00 Balcon E-G \$ 4.50. Les billets sont maintenant en vente. Commandes postales acceptées. PLACE DES ARTS MONTRÉAL 18 (OULBEC) TEL. 842-2112.

Loiselle désire l'établissement de la carte d'identification

Le conseiller municipal Gérard Loiselle souhaite vivement l'établissement d'un système de carte d'identification pour tous les résidents de la métropole.

Tel est du moins le sens d'un avis de motion qu'il a déposé hier soir lors de la réunion statutaire du conseil de ville.

M. Loiselle, qui est également député libéral de Ste-Anne à Ottawa, rappelle que, le 29 juin 1961, le conseil a adopté une résolution préconisant l'établissement d'une carte d'identité pour fins électorales dans les limites de Montréal.

Le même conseil (dirigé par le Parti civique de MM. Saulnier-Drapeau), à sa séance tenue le 15 août 1962, adoptait une résolution portant qu'à l'élection générale du 23 octobre 1962 la question de la carte d'identité serait soumise aux électeurs.

Les électeurs de la ville de Montréal se sont prononcés par une forte majorité en faveur de cette carte, lors du référendum qui accompagna alors le scrutin municipal.

Selon M. Loiselle, cette carte s'impose de toute nécessité,

et des organismes de tous genres en demandant la mise en vigueur.

Il demande en conséquence au comité exécutif d'obtenir à cette fin l'amendement nécessaire à la charte de la ville.

D'autre part, un conseiller du Parti civique a suggéré hier soir au comité exécutif de la ville d'étudier l'opportunité d'augmenter à \$5 l'amende actuelle de \$2 pour tout stationnement d'une durée illégale, et à \$10 l'amende actuelle de \$5 pour tout stationnement à un endroit interdit.

Faits divers

Maillon d'un réseau de voleurs d'autos ?

KINGSTON — La sûreté provinciale ontarienne croit avoir découvert un maillon du réseau de voleurs d'autos qui avait son "siège social" en banlieue de Montréal. La sûreté ontarienne a en effet arrêté hier John Northrup, vendeur de pièces d'autos de Kingston, et l'a accusé de possession d'environ \$500,000 de pièces volées. Northrup, arrêté à Newcastle, sera amené à Montréal. La police a révélé qu'elle cherchait à établir un lien entre le réseau de voleurs d'autos mis à jour à Montréal à la fin novembre et certains individus de Kingston.

Arrestations en rapport avec un vol de banque

SHERBROOKE — Trois hommes ont été accusés de vol à main armée mardi en rapport avec un vol de banque de \$171,742 vendredi dernier. La police rapporte que tout le butin a été retrouvé. Les trois hommes, tous de Montréal, ont plaidé non coupable et doivent comparaître le 17 décembre. Ce sont Albert Comtois, 31 ans, Gerry Grabina, 30 ans et Edouard Choquette, 26 ans. Les hommes ont ensuite été ramenés à Montréal où la Sûreté provinciale compte les questionner en rapport avec d'autres crimes.

Banditisme à Québec

QUÉBEC — Le chef de la brigade criminelle de la Sûreté municipale, l'inspecteur Georges-H. Buteau, a observé que les actes de banditisme se font plus nombreux à Québec depuis quelques semaines. L'inspecteur Buteau a attribué cette croissance du nombre de vols, d'attentats et de vols à mains armées, à la période des Fêtes.

"Il ne fait aucun doute que cette vague de délits criminels est attribuable à cette période", note-t-il, ajoutant qu'une semblable situation se produit aussi dans les autres villes importantes de la province. Il a souligné que la brigade criminelle avait enregistré une cinquantaine de plaintes depuis samedi dernier, dont sept pour des attentats.

Tragique incendie

TORONTO — Six membres d'une même famille ont péri dans les flammes qui ont ravagé quatre logements dans la partie ouest de Toronto tôt mardi matin. Les victimes sont Walter Sonier, 28 ans, sa femme Gloria, leurs enfants Donna Lynn, 5 ans, Charmain, 2 ans, et Linda, un an et le frère de M. Sonier, Stanley, 42 ans. L'incendie a débuté dans la cuisine de la famille Sonier puis les flammes se sont propagées à trois logements voisins.

Un mort dans un accident; Mgr Pelletier est blessé

TROIS-RIVIÈRES — Un citoyen de Trois-Rivières, M. Jacques Bisailon, a perdu la vie lorsque quatre voitures se sont tamponnées sur le pont Duplessis, rendu glissant par une tempête de neige.

Une des voitures était conduite par Mgr Georges-Léon Pelletier; il s'est tiré indemne de l'accident, mais sa voiture a subi des dommages évalués à des milliers de dollars.

Lachine aura un parc industriel d'un potentiel de \$40 millions

Les plans d'aménagement d'un parc industriel de \$40,000,000 à Lachine, ont été dévoilés mardi au moment de la formation de la Summerlea Industrial Park Limited par trois importantes compagnies canadiennes, le Canadian Pacific, la Standard Life et la Taylor Woodrow of Canada.

Le nouveau parc industriel s'étendra du chemin de la Côte de Liesse au nord, aux routes 2 et 17 au sud, le long de la 55e avenue. Les services de chemin de fer et routiers sont à proximité du district le reliant aux grandes voies de communication.

Pendant les Fêtes

Un Jardin des merveilles sous la neige

Pendant les fêtes, les Montréalais et les visiteurs pourront à nouveau cette année visiter le jardin des merveilles sous la neige qui offrira cette année comme éléments nouveaux un impressionnant carillon et un palais de glace de 40 pieds de longueur par 42 pieds de hauteur.

C'est la deuxième année consécutive que le service des parcs de Montréal organise cet événement au parc Lafontaine. Un total de 140,000 ont visité l'hiver dernier le jardin qui s'ouvre cette année le 17 décembre pour se clôturer le 9 janvier.

Comme l'an dernier, on pourra admirer une crèche grandeur nature avec animaux vivants. Le jardin des merveilles sous la neige sera illuminé, le soir, par 13,000 ampoules.

Trois nouveaux conciliateurs au ministère du travail

QUÉBEC — M. Carrier Fortin, ministre du travail, a annoncé la nomination de trois nouveaux conciliateurs au service de conciliation et d'arbitrage de son ministère, et le choix d'un nouveau directeur de ce service.

M. Réal Mirault, maître en relations industrielles qui a notamment occupé des postes importants à l'Association professionnelle des industriels et à la compagnie Miron Ltée de Montréal, est nommé directeur du service en remplacement de M. Cyprien Miron qui est décédé ces jours derniers.

Les trois nouveaux conciliateurs sont MM. Jacques Villeneuve, jusqu'ici conseiller à la CSN, Donald Price, employé de Kruger Pulp and Paper et Jean-Marc Lavoie, jusqu'ici gérant du personnel chez Robin Hood Flour Mills.

Décès de l'ancien député de Mégantic

THETFORD MINES — M. Joseph Lafontaine, qui fut député libéral de Mégantic-Frontenac de 1940 à 1958 aux Communes, est décédé mardi à Thetford-Mines à l'âge de 80 ans.

Un centre où des étudiants rencontrent des adultes qui les intéressent

C'est avec la conviction que les jeunes, malgré les apparences, recherchent la communion avec les adultes, qu'une religieuse de la communauté du Sacré-Coeur a ouvert, il y a un peu plus d'un an, une maison d'un type tout à fait particulier où les étudiants et étudiantes de 18 ans et plus peuvent se réunir et causer de leurs inquiétudes avec des adultes qui les intéressent davantage. Cette maison, au coin de la côte des Neiges et de la côte Ste-Catherine, répond au besoin que les jeunes ont de sortir du foyer, explique Soeur Louise-de-Jésus, parfois simplement pour perdre leur temps, d'autres fois pour rencontrer des adultes avec lesquels ils peuvent s'exprimer.

"Je comprends le désarroi des parents devant les jeunes qui leur échappent, a déclaré hier Soeur Louise-de-Jésus dans une conférence devant le club de la place d'Armes. Mais je comprends aussi la souffrance des jeunes tendus vers un avenir qu'ils pressentent beaucoup plus que nous, et en fonction duquel ils règlent leur vie. Les jeunes se posent à 16 ou 18 ans les questions qu'on s'est posées à 30 ans. Et devant ces questions, ils se débrouillent seuls. Je suis convaincue qu'ils cherchent leurs parents, mais ces derniers voudraient toujours que leur expérience serve à leurs enfants. Ils oublient que chacun doit faire sa propre expérience.

"Les jeunes rejettent des adultes leur assurance et leur mensonge. Ils n'acceptent pas les réponses recettées. Ils veulent des adultes qui cherchent, qui pensent, et qui sont conse-

quents avec leurs réponses. Sans cela, pour eux, c'est le mensonge. La religion et le sexe sont les deux sujets sur lesquels les jeunes ont le plus besoin de dialoguer avec les adultes. Mais ils n'en trouvent pas l'occasion."

Plusieurs des étudiants qui fréquentent le centre de rencontre de Soeur Louise-de-Jésus allaient auparavant dans les clubs existentialistes, parce qu'ils pouvaient s'exprimer librement et rencontrer des gens intéressants. Voilà ce qu'il leur faut s'est dit la religieuse. Il faut les accrocher en leur donnant l'occasion de s'exprimer et de rencontrer des gens intéressants. C'est pourquoi chaque vendredi, un adulte qui intéresse davantage les membres du centre vient les rencontrer. Ce soir-là, il y a une cinquantaine d'étudiants. Les autres soirs, dix ou quinze à peu près.


Au centre, il n'y a pas de danse, à la demande des membres, qui ont jugé qu'il y a suffisamment d'endroits pour danser mais pas assez de lieux où causer. La religieuse explique que c'est là un besoin bien particulier au groupe d'âge de 18 ans et plus. Si nous avions accepté les jeunes de 16 ans, dit-elle, il nous aurait fallu danser. Mais à 18 ans, les jeunes ont d'autres préoccupations. Ils ne font pas de différence d'âge, et ils peuvent très bien accepter des adultes dans leur groupe.

Le centre de rencontre s'adresse aux étudiants. Non pas parce qu'il rejette les ouvriers, mais parce que ces derniers ont d'autres besoins, explique la religieuse. Occasionnellement, il y a eu des ren-

contres avec les copains de St-Henri ou d'autres groupes d'ouvriers. L'un d'eux a demandé de rester, parce qu'il voulait continuer ses études et qu'il trouvait que le climat du centre lui aiderait à le faire. Il est resté.

Il y en a de toutes religions, explique la religieuse, d'autres qui ne pratiquent pas; nous avons même eu un terroriste. Ca leur montre qu'on est dans un milieu pluraliste qu'il faut respecter comme tel.

Ce Noël :
L'Optimisme à votre Table



MAHLER-BESSE & C^e
LE VIEUX MOULIN
APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE
M.F. 389-A et 389-B
IMPORTÉ DE FRANCE

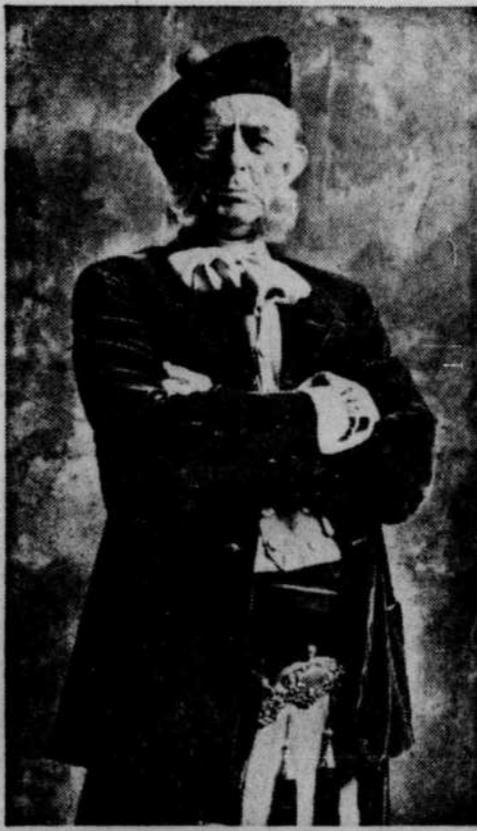
Dormez tranquille, Alexandre Gordon, votre gin est toujours fait comme vous le faisiez en 1769.

Alexandre Gordon commença à faire du gin à Londres, en 1769. Il était résolu à prouver aux distillateurs locaux que ça prenait un Ecossais pour faire le meilleur gin possible.

Vous pouvez juger de l'ampleur de sa réussite par le fait qu'aujourd'hui, presque deux cents ans plus tard, Gordon est le gin le plus vendu au monde.

Quel était le secret du gin d'Alexandre Gordon? Il ne l'ébruita pas, pas plus que ses descendants qui produisent le gin Gordon aujourd'hui.

Ils sont aussi futés que l'ancêtre. La formule est toujours secrète et seul Gordon peut approuver le gin avant la mise en bouteilles.



On en produit maintenant dans 9 pays, y compris le Canada.
Le gin est toujours le même.
N'importe où.
La recette du fondateur est toujours suivie à la lettre.
Et pourquoi?
Parce que personne n'a encore trouvé le moyen d'en faire du meilleur.



Les fins gourmets préfèrent

LE COGNAC DELAMAIN

UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

Delamain Cinq Étoiles
(131-C)

Delamain Grande Fine
(131-E)

Office général des Grandes Marques, limitée



POURQUOI LE STYLO pantabille DE Waterman

EST-IL EN VENTE DANS LES MAGASINS DE GRANDE CLASSE ?

Grandeur Nature

Parce que c'est tout naturel. Depuis des générations Waterman fabrique des stylos de qualité qu'on trouve tout naturellement chez les marchands les plus renommés. Le Pantabille continue cette longue tradition. Sa forme conique, parfaitement équilibrée ne fatigue pas le main. Quatre billes, extra-fines, nous donnent quatre couleurs au bout du doigt. NOIR - BLEU - ROUGE - VERT. Ce tour de force est rendu possible grâce à des cartouches de grande capacité sous un faible volume. Un "mécanisme" spécial permet de remplacer instantanément une des billes par une mine de crayon.

Un cadeau Waterman est un cadeau de prestige. Le Pantabille est le stylo de qualité tout usage qui fera des heures dans votre entourage.

Ayez la main heureuse - donnez un Pantabille

CHROMÉ 3 couleurs \$5.95, 4 couleurs \$6.95
PLAQUÉ OR 3 ou 4 couleurs \$12.95

Dans un document adressé à tous les pères conciliaires

Une cinquantaine d'évêques s'engagent à vivre pauvrement

CITE DU VATICAN — Dans un document que certains ont qualifié de véritable "schéma 14", et qui a été envoyé à tous les pères conciliaires ainsi qu'au pape lui-même, "quelques évêques", une cinquantaine, estime-t-on, qui avaient pris l'habitude de se réunir durant le concile pour réfléchir sur "l'Eglise des pauvres", ont exposé le "projet" qu'ils entendent mettre en application à leur retour dans leur diocèse.

Voici quelques extraits de ce texte que d'aucuns considèrent comme un des fruits les plus précieux de Vatican II:

"Nous, évêques, ayant été éclairés sur les déficiences de notre vie de pauvreté selon l'E-

vangile, encouragés les uns par les autres dans une même démarche ou chacun de nous voudrait éviter la singularité et la présomption (...) dans l'humilité et la conscience de notre faiblesse, mais aussi avec toute la détermination et la force dont Dieu veut bien nous donner la grâce, nous nous engageons à ce qui suit:

- Nous essaierons de vivre selon le mode ordinaire de notre population en ce qui concerne l'habitation, la nourriture, les moyens de communication et tout ce qui s'ensuit.
- Nous renonçons pour toujours à l'apparence et à la réalité de la richesse, spécialement dans les habits (étoffes riches,

couleurs voyantes), les insignes en matière précieuse.

- Nous ne posséderons ni immeubles, ni meubles, ni comptes en banque, etc., en notre propre nom; et s'il faut posséder, nous mettrons tout au nom du diocèse ou des oeuvres sociales ou caritatives.
- Nous confierons chaque fois qu'il est possible la gestion financière et matérielle de notre diocèse à un comité de laïcs compétents et conscients de leur rôle apostolique, afin d'être moins des administrateurs que des pasteurs et des apôtres.
- Nous refusons d'être appelés oralement ou par écrit par des noms et des titres signifiant la grandeur et la puissance (par exemple éminence, excellence, monseigneur). Nous préférons être appelés du nom évangélique de "père".
- Nous éviterons dans notre comportement et nos relations sociales ce qui peut donner des privilèges, des priorités ou même une préférence quelconque aux riches et aux puissants (par exemple: banquets offerts ou acceptés, classes dans les services religieux).
- Nous éviterons de même d'encourager ou de flatter la vanité de quiconque en vue de récompenser ou de solliciter des dons ou pour toute autre raison. Nous inviterons nos fidèles à considérer leurs dons comme une participation normale au culte, à l'apostolat et à l'action sociale.
- Nous donnerons tout ce qui est nécessaire de notre temps au service apostolique et pastoral des personnes et des groupes laborieux et économiquement faibles et sous-développés, sans que cela nuise aux autres personnes et groupes du diocèse. Nous soutiendrons les laïcs religieux, diacres ou prêtres que le Seigneur appelle à évangéliser les pauvres et les ouvriers en partageant la vie ouvrière et le travail.
- Conscients des exigences de la justice et de la charité et de leurs rapports mutuels, nous essaierons de transformer les oeuvres de bienfaisance en oeuvres sociales basées sur la charité et la justice, qui tiennent compte de tous et de toutes les exigences comme un humble service des organismes publics compétents.
- Nous mettrons tout en oeuvre pour que les responsables de notre gouvernement et de nos services publics décident et mettent en application les lois, les structures et les institutions sociales nécessaires à la justice, à l'égalité et au développement harmonisé et total de tout l'homme chez tous les hommes, et par là à l'avènement d'un autre ordre social nouveau, digne des fils de Dieu.
- Nous nous engageons à partager dans la charité pastorale notre vie avec nos frères dans le Christ, prêtres, religieux et laïcs, pour que notre ministère soit un vrai service. Ainsi nous nous efforcerons de réviser "notre vie" avec eux. Nous susciterons des collaborateurs pour être davantage des animateurs selon l'Esprit que des chefs selon le monde. Nous chercherons à être plus humainement présents et accueillants: nous nous montrerons ouverts à tous, quelle que soit leur religion.
- Revenus dans nos diocèses respectifs, nous ferons connaître à nos diocésains notre résolution, les priant de nous aider par leur compréhension, leur concours et leurs prières."

Chacun des points de ce document est accompagné de citations du Nouveau Testament. Il n'y en a pas moins de trente-six.



Que pensez-vous du Régime de rentes du Québec?

M. Richard
 À vrai dire, je n'y ai guère pensé.

Interviewer
 Vous savez pourtant que cela intéresse tout le monde, qu'on travaille pour son propre compte, pour celui d'un particulier ou d'une compagnie. Bien sûr, les avantages et le montant de la rente varient selon le cas.

M. Richard
 Je sais que je recevrai une rente à 65 ans, mais je ne suis pas du tout certain que ce soit suffisant.

Interviewer
 Alors, pourquoi ne pas accroître votre rente par une assurance-pension Mutual Life? Vous pourriez ainsi réellement vivre vos années de retraite dans l'aisance, au lieu d'avoir à vous contenter du strict nécessaire.

M. Richard
 Où dois-je m'adresser pour savoir comment augmenter ma rente au moyen d'une assurance-pension?

Interviewer
 Téléphonnez donc au représentant Mutual Life de votre localité. Il saura vous renseigner.

M
La Mutual Life
 COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
 FONDÉE EN 1869 / SIÈGE SOCIAL: WATERLOO, ONT.

6 SUCCURSALES À MONTRÉAL

WHYTE & MACKAY
 IMPORTED FROM SCOTLAND

RARE QUALITY

WHYTE MACKAY
 SCOTCH WHISKY
 100% PUR

R.A.O. 342-H \$6.50
 Office général des Grandes Marques, limitée

CINZANO

... sur glace

CINZANO

doux—importé d'Italie
 sec—importé de France



un cadeau "électrique"...

ça, c'est une idée!

Q



L'EXPO EN
DEVENIR

par
yves margraff



LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI 16 DECEMBRE 1965 CAHIER 2 / Pages 9-16

\$6,500,000 de travaux publics

Les rues Notre-Dame et Berri accaparent la part du lion des crédits votés hier soir par le conseil municipal de Montréal, lors de sa réunion statutaire de décembre.

Des crédits se totalisant à \$6,487,000 ont en effet été votés pour des travaux de pavage et de trottoirs sur ces deux grandes artères de la ville, soit \$4,958,900 pour la rue Notre-Dame, et \$1,528,100 pour la rue Berri, sur un total de \$7,500,000 pour des travaux du genre.

Les crédits suivants ont été adoptés pour la reconstruction du pavage de la rue Notre-Dame : a) d'un point situé à 1,700 pieds environ à l'ouest de la rue Haig à un point situé à l'est de la rue Vimont (985,100); b) de la rue de Boucherville à un point situé à 1,700 pieds environ à l'ouest de la rue Haig (\$1,131,300); c) des limites est de la ville jusqu'à la rue Lepailleur (\$2,181,000), pour un total de \$4,297,400.

D'autre part, les crédits suivants ont été approuvés par le conseil pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Notre-Dame : a) des limites est de la ville à la rue Lepailleur (\$295,200); b) de la rue de Boucherville à un point situé à 1,700 pieds à l'ouest de la rue Haig (\$185,700); c) d'un point situé à 1,700 pieds à l'ouest de la rue Haig jusqu'à un point situé à l'est de la rue Vimont (\$180,600), pour un total de \$661,500.

Pour ces travaux de trottoirs, la part de la ville est de \$6,615, tandis que celle des riverains est de \$654,885.

En ce qui concerne la rue Berri, les crédits suivants ont été votés pour la reconstruction du pavage : a) de la rue Sauvé au boulevard

Gouin (\$563,000); b) d'un point situé au nord du boulevard Crémazie à la rue Sauvé (\$655,400), pour un total de \$1,218,400.

D'autre part, des crédits de \$309,700 ont été votés pour la reconstruction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Berri : a) d'un point situé au nord du boulevard Crémazie à la rue Sauvé (\$156,100); b) de la rue Sauvé au boulevard Gouin (\$153,600). Pour ces travaux, la part à payer par les riverains, au moyen de cotisation spéciale, est de \$306,603, tandis que celle de la ville n'est que de \$3,097.

Emprunt de \$25 millions

De plus, un crédit de \$564,300 a été ratifié pour la reconstruction d'un égout dans la rue Berri, d'un point situé au nord de la rue Louvain au boulevard Gouin. Pour ces travaux, la part à payer par la ville est de \$460,847, et celle des riverains est de \$103,453.

Selon le feuillet mis au point par le comité exécutif, le conseil s'est vu recommander d'autoriser et d'approuver un règlement prévoyant un emprunt de \$25 millions. Cet emprunt a trait à la reconstruction de pavages et de trottoirs déjà cotisés, l'amélioration de systèmes d'éclairage et de feux de circulation, la construction d'édifices pour fins municipales, l'aménagement de terrains de jeux, de garages de stationnement, et autres.

Un crédit de \$2,600,000 est prévu pour l'installation de conduits souterrains, y compris la préparation des plans et les travaux corrélatifs; un autre de \$1,500,000 est prévu pour la pose de conduites et de services d'eau, bouches d'incendie, soupapes et pitomètres, et pour l'achat de compteurs à eau, et autres.

Pour la santé de Montréal

Sur proposition du comité exécutif, le conseil municipal de Montréal a ratifié hier soir la nomination du Dr Roland Lamquin au poste de directeur du service de santé de la ville. Jusqu'ici directeur-adjoint, le Dr Lamquin succède au Dr Adélar Groulx, qui a récemment quitté son poste pour accéder à celui de directeur des services de santé pour l'Exposition universelle de 1967.

Il est entré au service de santé de Montréal le 28 octobre 1946. Boursier de la ville pour la session universitaire 1947-48, il a obtenu son diplôme de médecin-hygiéniste (D.P.H.) de l'université de Montréal. Après avoir occupé plusieurs postes au service de santé, il a été promu directeur adjoint en juin 1958.

Se moque-t-on de la jeunesse du monde?

On s'interroge toujours sur les moyens dont disposera finalement le pavillon de la jeunesse auquel M. Dupuy tenait tant, Steinberg, qui manifeste du reste à l'endroit de l'Expo un intérêt dont pourraient s'inspirer ses propres fournisseurs en alimentation, a promis \$100,000. Canada Starch a annoncé également son appui financier mais le compte n'y est point encore. Si l'on en juge, pourtant, par le volume de publicité que certaines firmes consacrent chaque année à leur clientèle jeune, le peu d'empressement des industriels à remplacer un certain limonaier, n'est pas sans étonner.

ment) une partie des matériaux d'un stand ou d'un pavillon s'il n'avait pas, lui-même, pignon sur rue à la foire. Comme on n'avait pas fixé de limites minimales, cela a donné lieu de la part de certains industriels, à la présentation de petits kiosques sans commune mesure avec l'envergure du commanditaire. Il serait très simple, à Montréal, d'éviter cet écueil, en fixant des normes.

Cette proposition peut paraître un peu fantaisiste, au premier abord, mais comme elle relève du "bon patronage", je ne vois pas pourquoi on ne s'en servirait pas. Au fond, cela revient à dire aux industriels: "Vous voulez vendre vos saucisses, d'accord, mais une exposition universelle suppose au moins un échange de bons procédés. Souffrez que nous favorisions ceux de vos concurrents qui ne prennent pas uniquement les îles du Saint-Laurent pour un nouveau marché".

A propos de la mort d'un homme

La mort d'un homme, sur les chantiers de la Terre des Hommes, a inspiré à M. Raoul Bernier, l'idée d'une manifestation de sympathie et de solidarité à l'endroit de la famille du défunt. Dans la lettre ci-dessous, qu'il a adressée à M. Philippe de Gaspé Beaubien, M. Bernier propose que l'on fasse quelque chose pour la famille d'Antonio Caponi, première victime d'une gigantesque entreprise.

M. P. de Gaspé Beaubien,
Directeur de l'Exploitation,
"Expo 67",
1, Place Ville-Marie,
Montréal, P.Q.
Cher Monsieur Beaubien,

Un homme a donné sa vie pour la "Terre des Hommes", il est mort au devoir, je ne propose pas qu'on en fasse un martyr et qu'on établisse un précédent, loin de là, mais je crois qu'il serait intéressant d'analyser le cas en regard de l'Expo 1967 et l'écho que ce triste événement peut avoir.

Sans doute, vous y avez déjà pensé, toutefois je me permets d'endosser, par écrit, votre réaction en soulignant que le premier homme qui a perdu la vie pour ce grand projet était un étranger, un humble immigrant qu'Antonio Caponi était natif d'Italie, père de trois enfants et sa famille devait venir le rejoindre, sous peu, au Canada.

Pour toutes ces considérations et le fait que M. Caponi est mort au devoir, sous les yeux de son frère, je crois que l'Expo conjointement avec la population de Montréal et les journaux devraient faire quelque chose pour la famille du défunt, ça lui est dû et un tel geste humanitaire serait à l'honneur de l'Expo aux yeux de l'univers entier.

Si une décision favorable était prise, je vous promets mon humble contribution.
Respectueusement soumis,
J.-Raoul Bernier.

Si nos renseignements sont exacts, la famille de M. Caponi sera indemnisée comme il se doit, dès que seront établies les responsabilités en cette affaire. Mais la lettre de M. Bernier nous suggère pourtant une idée que pourrait avantageusement reprendre un groupe de citoyens avec l'appui de la compagnie de l'Expo. Il s'agirait d'inviter, en 1967, les orphelins de l'ouvrier italien à venir voir la Terre des Hommes à l'édification de laquelle a travaillé leur père. Il ne serait d'ailleurs pas impossible d'obtenir la collaboration d'une compagnie aérienne qui accepterait de faire connaître à ces enfants le pays qui aurait pu être le leur.

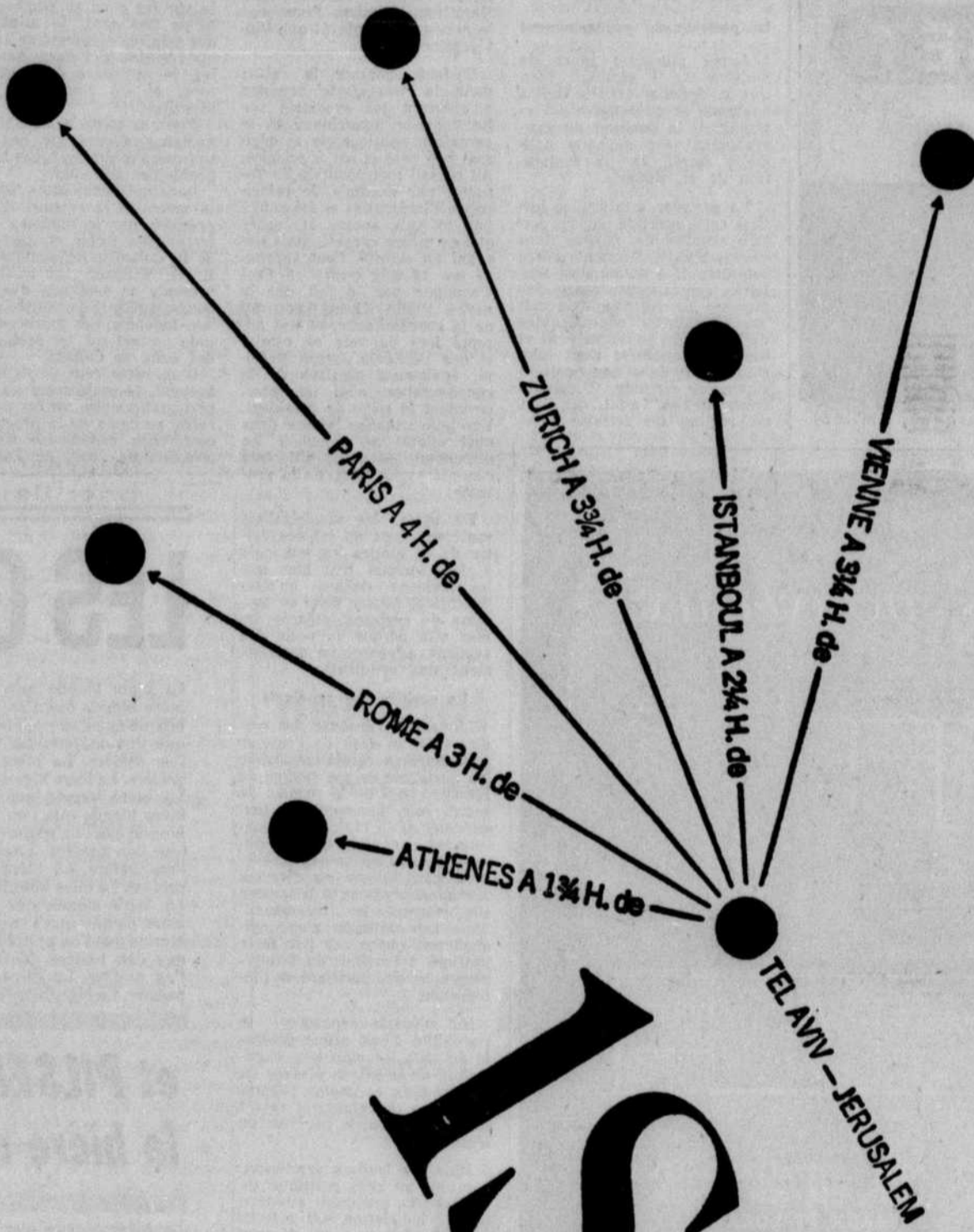
Où en est la Fondation pour la vie économique?

C'est hier que la Fondation canadienne pour l'économie devait annoncer que 25 à 30 sociétés commerciales avaient accepté de participer au pavillon de la vie économique dont on a dévoilé les plans le 15 novembre.

La Fondation est un groupement qui ne dit guère son nom et qui ne serait, en définitive, qu'une discrète copie d'un organisme américain qui fait du principe de la libre entreprise son unique raison d'être. On murmure même (les mauvaises langues sans doute) que la "maison mère" de la Fondation serait, aux Etats-Unis, un groupement voué surtout à la défense des théories économiques des milieux les plus réactionnaires.

A la conférence de presse du 15 novembre, le présentateur du projet n'avait pas caché que ce qu'il cherchait à faire, c'était de reproduire à Montréal un pavillon du genre de celui de "La libre entreprise" à la Foire de New York. Il était même question qu'une partie du matériel de New York soit réutilisé sur les îles. Seuls les règlements du BIE empêchent les promoteurs d'être aussi explicites qu'à la Foire sur leur attachement à un principe économique donné.

Quoi qu'il en soit, la Fondation ne s'est pas manifestée hier, au terme qu'elle s'était elle-même fixé.



ISRAËL

Le Proche Orient est-ce loin?

Non: le Proche Orient est proche.

Le temps de lire un magazine au départ de Rome ou d'Athènes, ou de faire un petit somme et vous voilà en Israël.

Naturellement, si la Terre Sainte vous laisse indifférent, si des noms tels que Jerusalem, Nazareth, la Mer de Galilée, la mer Morte, Beer-Sheba ou les Mines du Roi Solomon, ne signifient rien pour vous, alors c'est une autre affaire.

Mais si vous prétendez ne pas aller en Israël parce que c'est trop loin, alors là vraiment vous allez trop loin.

Adressez-vous à votre agent de voyages ou à l'Office National Israélien de Tourisme, 1117 O, rue Ste Catherine, Montréal 2, Qué. Canada.

Deux vins de haut renom

HERMITAGE
(549-G)

CHATEAUNEUF-DU-PAPE
(550-B)

CHAPOUTIER

UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

Office général des Grandes Marques, limitée

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

District électoral de SAINT-DENIS

Sommaire du rapport des dépenses d'élection

Est énoncé ci-dessous, selon les prescriptions de l'article 63 (5) de la Loi électorale du Canada, un sommaire, signé par l'agent officiel, du rapport des dépenses d'élection fait à moi par lui au nom de REJEANNE DINELLE, l'un des candidats à la dernière élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada tenue dans le district électoral susmentionné, rapport qui est déposé à mon bureau et qui peut, moyennant paiement d'un honoraire de vingt cents, y être inspecté, et des extraits peuvent en être pris, en tout temps raisonnable, dans les six mois qui suivent le 7e jour de décembre 1965, jour auquel ledit relevé m'a été fourni.

Daté à Montréal, ce 7e jour de décembre 1965.
ARMAND LAURENCELLE
Officier rapporteur

Sommaire du rapport des dépenses d'élection de Réjeanne Dinelle

RECETTES	SOMMES	Nombre de personnes de qui reçues
Recettes, contributions, etc.	\$...250	1
Contributions promises et non versées, etc.	\$.....
Total	\$.....
PAIEMENTS	SOMMES	Nombre de personnes payées
Dépenses personnelles du candidat	\$...235	2
Frais de port
Télégrammes
Menus dépenses
Location de locaux
Services
Frais de voyage et louage de voitures
Articles fournis	50
Publicité
Total	\$...285	2

Daté à Montréal, ce 7e jour de décembre 1965.
Pierre M. Barré
Agent officiel

L'apéro de réputation mondiale

si frais
si bon

RICARD

APERITIF 45 ANSÉ

FRANCE

LE VRAI PASTIS DE MARSEILLE

IMPORTÉ de FRANCE

R.A.Q.222-C \$6.80

Office général des Grandes Marques Itée

L'univers féminin

Réflexions sur le problème féminin

C'est par le travail ou la profession et par la participation grandissante aux groupes intermédiaires que la femme prend de plus en plus place dans la société civile.

LA FEMME ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Il semble que la construction de la cité qui avait toujours été réservée à l'homme se fera de moins en moins en dehors de la participation et de la consultation des femmes.

Pour ce qui est du Canada, par exemple, la main-d'oeuvre féminine ne cesse d'augmenter. Voici quelques chiffres: la population féminine ayant 14 ans et plus représente un total de 6,418,000. En 1964, il y aurait eu, au Canada, 1,900,000 femmes en emploi, soit 23.8 p.c. De 1954 à 64, l'augmentation du nombre de femmes au travail aurait été de 700,000 ou 58.4 p.c. En 1954, une femme sur huit travaillait à temps réduit; en 1964, la proportion est de une sur cinq.

Insertion sociale par le travail

La participation grandissante des femmes au monde du travail pose le problème nouveau pour elles de la formation professionnelle, et soulève par le fait même quantité d'autres problèmes fondamentaux et connexes.

Grâce à la profession, il se produit pour la femme une insertion sociale indéniable et elle en retire des avantages: liberté financière, exercice maximum des talents, enrichissement personnel.

Du côté de la société, le travail des femmes est aussi un apport; c'est un stimulant à l'intérêt des professions;

c'est un stimulant économique qui justifie les déboursés faits pour la formation technique ou professionnelle, qui assure une plus grande consommation et qui aide à multiplier les services, les associations, les activités para-professionnelles.

Qu'elles rencontrent ou non des résistances, les femmes par leur travail à l'extérieur du foyer, s'insèrent de plus en plus dans tous les secteurs de la société, si bien qu'on ne peut plus ne pas tenir compte d'elles et de leurs besoins.

C'est pour répondre à quelques-uns de ces besoins qu'on a créé le travail à temps réduit, des congés de maternité, des aménagements de toutes sortes, des services de tout ordre. Il faut noter qu'un grand nombre de ces besoins ne sont pas encore comblés et qu'il faut beaucoup de discernement pour reconnaître dans certaines mesures concrètes le degré d'exploitation ou de libération réel de la femme. Tout le domaine de la législation devra aussi être examiné attentivement dans ses applications.

Insertion sociale par les groupes intermédiaires

L'insertion de la femme dans la société ne se fera pas uniquement par la profession ou grâce à la législation. Une grande part des responsabilités dans ce domaine revient aux corps intermédiaires. C'est en effet par eux que seront lancés les appels nouveaux aux talents et les appels en faveur d'une émancipation véritable de la femme. C'est grâce à eux aussi qu'il sera possible à la femme de participer à la vie de la communauté, à la vie civique, politique ou nationale, de faire l'expérience de la démocratie, de travailler à des causes comme celles de la justice et de la paix. Ces groupements peuvent beaucoup pour aider la femme à s'exprimer et à prendre conscience de ses responsabilités sociales.

Pour favoriser l'insertion des femmes au sein de ces groupes, il faudra cependant beaucoup de patience, de désintéressement et de respect, mais il faudra aussi fournir aux femmes des moyens concrets d'expression, v.g. les initier à la procédure des assemblées délibérantes. Les groupes intermédiaires devront enfin considérer en plus de leurs buts et objectifs, l'état de vie des femmes à qui ils font appel:

a) S'il s'agit de la célibataire, cette dernière est, dans notre société, aussi libre que l'homme. Sa participation aux corps intermédiaires qui la concernent ne pose donc pas de problèmes particuliers.

b) La femme mariée sans enfant: elle peut avoir autant de liberté que la célibataire mais son insertion sociale variera selon qu'elle sera plus ou moins dépendante de son mari, qu'elle sera aussi plus ou moins oisive, qu'elle aura une profession ou non.

c) La femme mariée qui a de jeunes enfants: elle est beaucoup moins libre que les autres, mais plus concernée par certains problèmes: hygiène, prévention, consommation, organisation scolaire, loisirs,

mouvements de jeunesse, aménagements civiques ou autres. Bien qu'il lui soit difficile de s'insérer dans les groupes intermédiaires qui s'intéressent à ces questions, il est important qu'elle y participe ou soit au moins consultée.

Reconnaissance du travail de la femme au foyer: normes à chercher.

Un autre problème touche particulièrement la femme mariée qui a de jeunes enfants: le peu de valeur et de considération qu'on accorde, dans les faits, au travail de la femme au foyer. Certains pays versent "l'allocation de la mère au foyer" ou "l'allocation de salaire unique". Cette solution peut être discutée et discutable, mais il en existe d'autres. Pour la femme elle-même, il serait souhaitable que la société reconnaisse, dans les tâches ménagères, une préparation lointaine à l'exercice de certaines professions ou métiers (éducation, enseignement, travail en rapport avec la vie familiale ou matrimoniale). La reconnaissance du travail au foyer et l'obtention possible "d'équivalences" seraient un puissant stimulant pour un bon nombre de femmes qui veulent revenir à un métier ou une profession quand leurs occupations familiales leur laisseront des loisirs.

d) La femme mariée dont les enfants ont grandi: elle jouit d'une liberté nouvelle et elle est généralement riche d'expérience. De plus en plus, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, elle a tendance à retourner au travail ou aux études, alors que traditionnellement

le bénévolat était pour elle la seule ouverture possible.

Le bénévolat demeure pourtant un apport très utile à la société. Toutefois, pour que cette forme de service profite vraiment à la femme et à la société, elle devrait être pratiquée de façon engagée et avec un souci toujours plus grand de compétence.

CONCLUSION

La profession et une participation élargie aux diverses formes de service de la société ne sont que quelques moyens d'assurer l'épanouissement des femmes et leur insertion dans la vie civique et sociale. Pour la femme mariée cela exigera toujours un effort considérable étant donné sa fonction maternelle et la situation particulière de chaque foyer. Il faudrait ajouter que souvent elle devra prendre elle-même l'initiative de s'insérer d'une façon quelconque dans la société.

Une préparation lointaine par les mouvements de jeunesse pourra permettre aux jeunes filles d'expérimenter les techniques de travail de groupe mixte et les habituer à prendre leurs responsabilités sociales et civiques.

LA FEMME DANS L'ÉDUCATION

Le problème, tel qu'il a été posé dans les chapitres précédents, nous a permis de mettre en évidence la condition d'infériorité dans laquelle la femme s'est toujours trouvée par rapport à l'homme. Cette situation est, croyons-nous, liée à l'idéologie que les philosophes et théologiens ont contribué à développer au cours des âges: la femme, c'est la séductrice, c'est la cause du péché, c'est une source de malédiction. Aussi, en dépit d'efforts très louables pour redonner à la femme sa dignité, la société n'en a pas moins entretenu envers elle un climat de méfiance et parfois d'hostilité.

1) Idéologie nouvelle à instaurer

Cette idéologie doit aujourd'hui être dépassée. Il importe, en particulier, qu'à la lumière des données actuelles de la biologie, de la psychologie, on fasse ressortir comment l'être humain se réalise suivant deux modalités: la modalité-homme, et la modalité-femme, et comment chacune de ces modalités représente la totalité de l'essence humaine. Il conviendrait également d'inventer les exégètes à jeter une lumière nouvelle sur les données de l'Écriture concernant la femme. Le même souhait pourrait s'adresser aux spécialistes de la patristique et de façon générale à tous les théo-

logiens qui scrutent la tradition chrétienne.

C'est une pensée qu'il faut d'abord instaurer: pensée fondée sur le droit naturel et la raison mais utilisant, en même temps, la méthode et les données de la philosophie contemporaine, laquelle a apporté des éléments fort précieux pour cerner et comprendre le pro-

blème féminin tel qu'il se pose à l'expérience individuelle et collective. Pour y arriver, il faudra, croyons-nous, faire appel à tous les spécialistes intéressés.

2) Optique renouvelée de l'éducation des jeunes

La famille, l'école, l'Église et la société seront en mesure d'assurer aux filles une formation qui les rendra autonomes si ces recherches mettent en valeur une idéologie centrée sur les aspirations profondes de l'humain, en renouvelant les schèmes traditionnels de l'éducation.

Le travail à accomplir, en ce domaine, est considérable. Trop de parents pensent encore que les études des filles sont moins nécessaires que celles des garçons et que l'orientation professionnelle des filles n'a pas beaucoup d'importance puisqu'elles se marieront. Trop d'éducateurs et d'éducatrices continuent à dresser, entre garçons et filles, des barrières artificielles. Trop de mouvements et d'associations entretiennent des préjugés en situant la femme au foyer et l'homme au travail. Certaines formes d'enseignement destinées aux filles doivent aussi être repensées car il est faux que ces dernières doivent simplement se préparer à leur métier d'épouses et de mères. Pourquoi les filles n'auraient-elles pas le droit au même titre que les garçons de se choisir un métier et de s'y préparer. Leur rôle au foyer s'élargira car elles seront aptes à découvrir la dimension sociale de leur personne en s'intégrant aux structures de la société.

La mentalité qui, jusqu'à ce jour, a présidé à l'éducation des jeunes est donc entièrement à renouveler: jeunes gens et jeunes filles devant comprendre qu'il n'existe aucune transcendance de l'homme à la femme, ni aucune transcendance de la femme à l'homme puisque l'un et l'autre ont été créés dans la pure égalité et que chacun s'accomplit dans sa relation avec l'autre. Penser la différence entre l'homme et la femme, c'est penser la relation de l'un à l'autre et non pas figer en qualifications déterminantes ce qui apparaît comme spécifique de l'homme et de la femme. D'ailleurs, il n'y a pas d'être masculin, ni d'être féminin à l'état pur.

3) Effort permanent d'éducation des adultes

On découvre, de plus en plus, en effet que la suprématie virile, qui a existé jusqu'à maintenant, est de fait mais non de droit, et qu'il existe des femmes supérieures en nombre à peu près égal à celui des hommes. On envisage, en même temps, qu'il peut y avoir pour la femme des temps d'arrêt et de reprise dans sa vie professionnelle. On perçoit enfin que, grâce aux études entreprises par l'Église pour redéfinir les fins du mariage, des perspectives nouvelles vont apparaître et permettre à la femme mariée d'exercer une action valable sur le plan de la société.

Pareilles transformations vont nécessiter qu'une attention particulière soit accordée aux femmes dans l'éducation des adultes. Pour une bonne part, c'est aux femmes elles-mêmes qu'il revient de corriger cette situation. Nous souhaitons qu'elles soient aidées dans cette action par l'apport d'organismes représentatifs, lesquels ne peuvent être exclusivement féminins. Nous nous interrogeons sur la presse féminine qui contribue à garder la femme en dehors des préoccupations civiques ou

sociales. Ceci nous amène à souhaiter qu'aux plans local, provincial, national et international, on encourage l'action conjointe des hommes et des femmes, et qu'à l'intérieur des divers organismes, y compris les groupes religieux, les responsabilités soient confiées équitablement, sans discrimination, selon la compétence et la disponibilité. On fera cesser ainsi la dichotomie anormale qui a existé dans plusieurs associations comportant une branche masculine et une branche féminine.

CONCLUSION

C'est grâce à une éducation pensée, réfléchie et organisée que la femme pourra être considérée comme personne et jouer pleinement son rôle dans la société. Il est souhaitable que parents, éducateurs, hommes d'État et hommes d'Église découvrent leur responsabilité en ce domaine et que la pensée qui sera mise en valeur dans le monde de demain, mette l'accent non seulement sur les vertus féminines de bonté, d'humilité et de dévouement, mais aussi sur celles d'autonomie personnelle, de liberté et des responsabilités qui définissent véritablement la "personne".

(demain: suite et fin)

TOUS LES SOIRS, SAUF LE DIMANCHE
HÔTEL RITZ-CARLTON

Ritz Café et Night ...

DINER et SOUPER

Danse au son de

la musique de

Max Chamitov

ET SON ORCHESTRE

alternant avec notre

DISCOTHÈQUE

À L'AFFICHE

TONI CARROLL

Réervations: 842-4212

AU PETIT CAFÉ

Diner d'hommes d'affaires

souper - de 6 à 8 h. p.m.

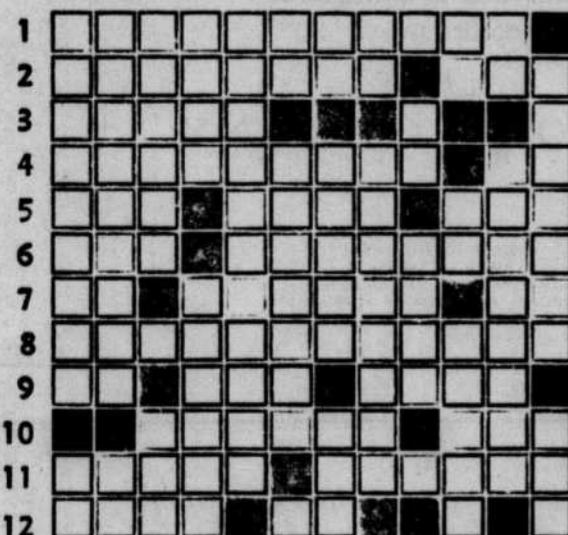
DU LUNDI JUSQU'AU SAMEDI

FACILITÉS DE STATIONNEMENT

PRÉPOSÉ AUX AUTOMOBILES À L'ENTRÉE

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- Membres de l'ordre de St-Benoit
- Nu — Pour la cuisine
- Hurler
- Grand fleuve des E.-U. — Note
- N'avait pas de parents directs — Bénéfice — Article
- Vont avec les jeux — Nous opposons à
- Fin de participe — Rusé — Pronom
- Que l'on peut faire disparaître subrepticement
- Pronom — Monnaie étrangère — Fratricide
- S'imaginait — Ancien boucher
- Précède Noël — Durée active des monarques
- Bond — Note

- Pronom — Coupe une pièce en deux
- Cube — Masure russe
- Pieuses initiales — Note — Attaché
- Pronom — Termine un jugement
- Abandonnés — Emploi

Solution d'hier

Horizontalement:

- PREJUDICE — OU
- HUMANITAIRES
- APERITIF — DU
- RETS — NASSER
- IS — AMERTUME
- STANDARDISE
- AR — LA — GC
- IENA — ANEMIE
- NITRATES
- MARIES — OTE
- ETOFFE — SERVI
- SU — AN

Verticalement:

- PHARISAISME
- RUPESTRE — AT
- EMET — NERON
- JARS — NIA — IF
- UNI — AD — NEF
- DIT — MALAISES
- ITINERANT
- CAFARD — EROS
- EI — STIGMATES
- SUSCITER
- OEDEME — EE — VA
- USURE — SOIN

Du soleil sur votre table avec un vin du Portugal!

Rosé pétillant

FAISCA

R.A.O. No 534-G 26 or 81.85

CELLIER DE BACCHUS

RAMADA INN

RÉSERVATIONS: 748-7771

6110 Ch. Côte-de-Lesle

Sortie 21, boul. Métropolitain vers Dorval

As-tu vu mon vieux? Qui? Notre restaurant français existe encore! Lequel? CHEZ PIERRE. Les travaux de la rue n'ont pas entravé sa renommée. Toujours la même cuisine bourgeoise et même atmosphère.

LICENCE COMPLETE
12h. a.m. à 11h. p.m.

chez PIERRE

Fermé le dimanche

1263, rue Labelle 842-1590

"FORMID... CE DELIFI"

delifruit

Le seul yogourt aux fruits entiers au Canada

Dégustez DELIFRUIT délectable dessert signé

delisle

LE DESSERT DE LA JEUNESSE

... des bébés aux jeunes grands-pères, en passant par les tinagères.

RESERVEZ IMMEDIATEMENT VOTRE TABLE POUR VOTRE

Dîner de Noël ET du Jour de l'An

Servi de 12.00 à 3h. p.m. 5h. à 9h. p.m.

Menu spécial
Musique appropriée des fêtes

Pour réservation: Maître d'hôtel 866-2531

Grand terrain de stationnement

HÔTEL QUEENS
MONTRÉAL

EN UN CLIN D'OEIL VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD!

KON TIKI

LE RESTAURANT POLYNÉSIE DU SHERATON MONT-ROYAL

Le décor est tropical à souhait, la cuisine polynésienne est un chef-d'oeuvre d'exotisme. Une visite au Kon-Tiki, c'est un voyage dans une assiette!

HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL

Pour vos réservations, veuillez appeler: Victor 2-7777

DES NOUVEAUTÉS! POUR MARQUER LE TEMPS AGRÉABLEMENT.

Pendule de style fini noyer. Chiffres gravés sur cadran argenté. Choix de trois sonneries. (hauteur 14 1/2"). Garantie: 5 ans. Prix courant \$165.00 PRIX C.M. \$115.50

Horloge murale de style "Colonial" Cadran constitué de chiffres romains et de décoration appropriée. Fonctionne avec piles. Garantie: 1 an. Prix courant \$49.95 PRIX C.M. \$34.95

Splendide pendulette moderne, de forme harmonieuse et fonctionne avec piles. Garantie 1 an. Prix courant \$62.95 PRIX C.M. \$43.95

PARTICIPEZ AU GRAND CONCOURS DE NOËL \$5,000 de prix à gagner. Pour vos cadeaux comme pour vous-même, Magasins toujours chez C.M. LE MAGASIN D'ES-COMPTÉ DE DISTINCTION.

LES IMPORTATIONS C.M.
8225, BOULEVARD ST-LAURENT MONTRÉAL 11, QUÉ. TÉL: 389-8081 entre les rues Jarry et Guizot

Ouvert de 9.00 a.m. à 10.00 p.m. • Samedi, 9.00 a.m. à 6.00 p.m. Terrain de stationnement gratuit.

Imperial Oil adjuge partiellement un contrat de \$5,000,000. à Pritchard

potins financiers

L'ambiance des Fêtes commence à se faire sentir sur le sentiment spéculatif sur la Bourse de Londres. Tant que notre ministre des finances ne sera pas nommé, nos Bourses de Montréal et de Toronto demeureront dans l'expectative, car un bon ministre qui sait comprendre les affaires s'impose, maintenant plus que jamais. Sur la Bourse de N.Y., l'indice des industriels, compilé par DJ, clôture à 468 points plus haut, à 958.74. Comme le sommet, touché hier, fut de 964.81, il y eut bien des réalisations.

The Bunge Corp., une firme américaine érigée 7 sites à grains à Sept-Îles, P.Q., d'un coût de \$8,000,000. C'est bien beau, mais malheureusement, ce ne sera pas du capital québécois et l'on verra se plaindre de ne ramasser que les miettes...

Bien que la Russie se soit prononcée pour une hausse du prix de l'or, c'est de Washington que tous les actions en ce sens devra venir et pour le moment, il ne faudrait pas s'y attendre. Donc en garde contre l'accumulation effrénée des titres aurifères spéculatifs.

R.C.A. Victor donnera une conférence de presse, à 12:30 p.m. demain, au salon Harricana, du Reine Elizabeth.

Nos marchés sont lourds depuis 5 semaines et la hausse du taux d'escompte par la Banque du Canada n'a pas changé les choses. Nos industriels ont retiré de plus de 4%, alors que ceux de N.Y. n'ont baissé que de 1-2 de 1%, selon le *Credit Suisse (Canada) Limited* qui vient de publier comme de coutume un bulletin d'une vingtaine de pages, fort intéressant pour les profanes comme pour les spéculateurs et les investisseurs, car, il permet à tous de bien connaître la situation économique.

Massey-Ferguson Ltd a eu un profit net de \$40,100,000 durant l'exercice clos le 31 octobre 1965, soit l'équivalent de \$2.66 l'action vs \$3.04 durant l'exercice précédent, alors que le gain net avait été de \$45,000,000. Les recettes de 1966 excéderont celles de cette année, au dire du président M. A.A. Thornton.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce a déclaré ces jours-ci un dividende supplémentaire de 25 cts l'action, en plus du dividende régulier et trimestriel de 55 cts, payable le 1er février 1966 aux actionnaires inscrits le 31 décembre 1965. C'est le même extra qu'en février de cette année.

Au Trust Royal



M. Shirley G. Dixon, O.B.E., C.R.

Le conseil d'administration du Trust Royal, au cours d'une réunion récente, a accepté avec regret la démission de M. Shirley G. Dixon, O.B.E., C.R. des postes d'administrateur et de vice-président. M. Jack Pembroke, C.B.E., président du conseil d'administration, a rendu hommage à M. Dixon en soulignant le fait qu'il a été étroitement associé à la compagnie pendant 37 ans et que, depuis douze ans, il était membre du conseil d'administration et du comité exécutif. Toutefois il demeurera au Trust Royal en qualité de conseiller juridique. D'autre part on annonce l'élection de l'honorable George C. Marler, C.P., M.C.L., au conseil d'administration. M. Marler est un des membres principaux de l'étude de notaires McLean, Marler, Common & Tees, de Montréal, et président du conseil d'administration des Ciments LaFarge, (Québec). M. Marler est bien connu pour sa longue et active participation aux affaires publiques, municipales, provinciales et fédérales. Il a occupé d'importantes fonctions auprès des gouvernements de Québec et d'Ottawa. A l'heure actuelle, il est leader du Conseil à l'Assemblée législative de Québec.

Améliorations locales

L'Imperial Oil annonce aujourd'hui l'octroi de la majeure partie d'un contrat de \$5,000,000 à Pritchard Canadian Ltd., pour la construction d'une fabrique de menthanol à sa raffinerie de Montréal.

Les travaux seront entrepris au début de 1966 et l'on prévoit qu'ils se termineront vers le milieu de 1967. En annonçant la nouvelle, M. J.J. Rowan, directeur de la raffinerie, soulignait que la fabrique était la première installation de production pétrochimique que l'Imperial Oil érigeait au Québec. Montréal fut choisi comme emplacement de cette fabrique à cause de la disponibilité de stocks d'alimentation et de la proximité de marchés domestiques et d'exportation pour le menthanol.

Le menthanol est utilisé comme solvant et comme matière première de la fabrication d'un certain nombre de produits chimiques. Son principal débouché réside dans la production de formaldéhyde qui sert à la fabrication de plastiques, résines et adhésifs.

BOURSE DE MONTRÉAL

Les services publics, plus résistants que les autres secteurs

La cote a cédé un peu de terrain hier aux Bourses Canadienne et de Montréal, suivant la tendance à la baisse amorcée plus tôt cette semaine.

Les services publics et les papiers ont accusé une hausse cependant que la plupart des autres compartiments ont descendu de quelques fractions. Les pertes ont dépassé les gains dans la proportion de 91 à 72.

L'activité a été modérée, le volume des transactions industrielles étant de 139,000 et celui des mines et des pétroles de 1,182,000.

Aux banques, Nova Scotia cède 3-4, Montréal 1-2 et Royal et Toronto-Dominion 1-4.

Parmi les industrielles, en baisse de 0.35, Imperial Tobacco cède 1-8.

Aux papiers, en hausse de 0.58, Consolidated et MacMillan Bloedel and Powell River gagnent toutes deux 1-4.

Aux services publics, en progression de 0.17, CPR gagne 1-2 et Bell Telephone 1-8.

Aux pétroles seniors, Pacific Petroleum cède 1-8.

Massey-Ferguson a accusé les plus grosses pertes de la séance, cédant 2-3-8, alors que dans ce même compartiment de la machinerie, Fleetwood cède 3-8 et Canadian Marconi 1-8.

Aux métaux primaires, Aluminium cède 1-8 cependant que dans la section de base Hudson Bay perd un point et Hollinger 1-2.

Parmi les mines et les pétroles spéculatifs, qui sont mixtes, Peace River gagne 20 cents et Jubilee 15 cents. Alscope perdant cinq cents et Matabechew Canadian 18 cents.

Le groupe Bauer acquiert Greb Shoes, Limited

Greb Shoes Limited, de Kitchener, vient de faire l'acquisition du groupe de compagnies Bauer qui fabrique des lames et des roulettes pour patins, des souliers de football, de soccer de baseball et de quilles, ainsi que toute une gamme d'articles de sport.

Le groupe de compagnies Bauer acquis par Greb comprend: The Western Shoe Company Limited, fabricant de bottes, The Canadian Skate Manufacturing Co. Ltd., fabricant de lames de patins, Bauer Shoe Company, la division de distribution pour le Canada, et la Bauer Canadian Skate Inc., la compagnie de distribution pour les États-Unis.

Greb Shoes est déjà le plus important fabricant de souliers contrôlé par des capitaux canadiens et le deuxième de toute l'industrie. Les succès et l'expansion réalisés par la compagnie au cours de la dernière décennie, particulièrement avec des souliers Hush Puppies, est généralement considérée comme unique dans cette industrie au pays.

Denrées alimentaires

MONTREAL PC — Cours des denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, caisses de carton extra-gros 59 1-2; A-gros 58; A-moyen 52; A-petits 42; B 47; C 38.

Beurre: arrivages courants, non-admissible: 92; 54 5-8; 93; 55 5-8.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros 40; coloré 40 1-4.

Pommes de terre: prix de gros, Québec \$1.35 à \$1.40 les 50 livres; N.B. \$1.35 à \$1.40 les 50 livres, 34 à 35 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: précodé par vaporisation no 1 en sacs: 15 1-2 à 16 1-2; précodé par rouleur, no 2 en sacs: 13 1-2 à 15; autre catégorie pour nourrissage 13. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 11. Poudre de lait 4 1-4 à 4 1-2 cents.

Bourse de New York

Les aciéries, plus achalandées hier

NEW YORK — A la faveur d'une tardive poussée des aciéries la cote a enregistré hier un gain moyen après une séance active.

La tendance est irrégulière pendant la première partie de la séance, seule les électroniques et les compagnies aériennes étant en hausse. Puis les acheteurs font une percée et le mouvement se communique à plusieurs autres valeurs de premier plan. Les électroniques perdent presque tout le terrain gagné plus tôt mais les compagnies aériennes clôturent avec des gains appréciables.

Les gains des aciéries sont notamment les suivants: U.S. Steel 1 1/2, Bethlehem 1 3/4, Republic 7/8 et Jones and Laughlin 1 5/8.

Du Pont, qui progresse de 4 points, contribue à hausser la cote.

L'indice Dow Jones, en hausse de 4.68, atteint 958.74, alors que l'indice de la Presse Associée progresse de 1.0 à 355.4 et l'indice Standard and Poor's gagne 14.

Sur les 1,429 actions traitées 620 sont en hausse et 577 en perte.

American Photocopy, en hausse de 5-8, est la plus active avec un virement de 283,500 actions.

Brunswick, en baisse d'un point, vient au deuxième rang par ordre d'activité.

International Business Machine, après une perte de 10 points mardi, cède 11 1/2 en dépit de l'émotion par la compagnie et par CBS que les deux entreprises envisagent une fusion.

Parmi les valeurs canadiennes traitées, Walker Gooderham gagne 1 3/4 et Aluminium Ltd. ainsi que Dome Mines 1-8. Canadian Pacific cède 1-8 et Distillers Seagrams 1-2.

Les cours sont en hausse légère à la Bourse Américaine, où le volume des transactions atteint 4,080,000 par rapport à 4,030,000 la veille. Brazilian Traction and Canadian Javelin gagnent 1-2 et Canadian Marconi cède 1-8.

Bourse de Toronto

Seuls, les pétroles paraissent soutenus

TORONTO — Séance terne hier à la Bourse de Toronto, où la cote a fléchi au milieu d'une faible activité.

Parmi les industrielles de premier plan, Massey-Ferguson a cédé 2 1/2 par suite d'informations selon lesquelles les bénéfices de la compagnie pour 1965 étaient de 2.66 l'action commune comparativement à \$3.04 l'an passé.

Parmi les autres industrielles de premier plan, Quebec Natural a cédé 3-8, B.A. Oil 1-4 et Trans-Canada Pipeline, Trans-Mountain et Aluminium 1-8 chacune. Remontant le courant, Seven Arts a gagné 3-8 et Brazil 3-8.

Aux banques, Toronto-Dominion et Imperial-Commerce cèdent 1-4 et Montréal 1-8 alors que Royal gagne 1-4.

Aux métaux de base Hudson Bay gagne 3-4 et Inco 3-8, Falconbridge cédant un point, Cominco 3-4 et Noranda 1-4.

Aux pétroles de l'Ouest, Husky cède 1-4, Pacific Petroleum 1-8, Place 9 cents et Canadian Export Gas 80 cents.

Parmi les mines spéculatives, Marchenor prend la vedette, gagnant 45 cents. D'Eldora gagne 6 cents et McWatters 8 cents.

Ventes d'Imbex Limitée, à \$10,037,322.

Pour les 9 premiers mois du présent exercice financier

Imbex Limitée un des plus grands distributeurs de gros indépendants de matériaux de revêtement de sol, a été constituée en mai 1965. Toutefois, ses filiales — Delorimier Distributors Inc., A B Green Agencies Limited et H.M. Lennox Limited — ont fusionné leurs opérations depuis le 1er janvier 1965 et, pour les quatre premiers mois de leur fusion, elles ont enregistré un record de ventes de \$10,037,322. Pour cette période de neuf mois finissant le 30 septembre 1965, le profit net s'est élevé à \$210,417, ou 28c par action.

Ces résultats tiennent compte des dépenses extraordinaires encourues pour la constitution et le financement d'Imbex Limitée et du transfert du siège social d'une des principales filiales dans un édifice moderne servant de bureaux et d'entrepôt. Les résultats englobent, cependant, \$4,086,556 de ventes et \$98,757, ou 13c par action, de profits qui ont précédé l'acquisition des filiales.

La direction entretient une vue optimiste des perspectives pour le reste de 1965 et pour 1966; elle espère que les bénéfices de la nouvelle année justifieront une déclaration de dividendes.

Elu administrateur



MARCEL MATHIEU

Le 13 décembre 1965, les administrateurs de cette société ont déclaré un dividende de 4% par action ordinaire payable le 31 décembre 1965 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux, le 30 décembre 1965.

Cours de l'or

PARIS PC — Le napoléon ancienne pièce d'or française de 20F, cote aujourd'hui 45.50F au marché libre de l'or français.

L'agie, pièce américaine de \$10, vaut 105.80F.

LONDRES PC — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: \$35.12 à l'achat et 35.14 à la vente.

Prix de l'once troves d'or à la Bourse londonienne des lingots: 35.11 43-100, 250 shillings, 8 pence.

DOMINION DAIRIES LIMITED

Avis de dividende sur les actions ordinaires

Un dividende de quinze cents l'action a été déclaré sur les actions ordinaires, sans valeur nominale ou au pair de Dominion Dairies Limited pour le trimestre se terminant le 25 décembre 1965, payable le 10 janvier 1966, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres, le 23 décembre 1965.

W. D. Bruce Secrétaire-trésorier DORVAL, Québec, le 8 décembre 1965

SOGENA INC.

Dividende No 6

ESTIONS ORDINAIRE

AVIS EST DONNE qu'un dividende de \$0.08 par action sera payé le 3 janvier 1966, aux actionnaires enregistrés le 23 décembre 1965; tel dividende représentant le dernier versement trimestriel sur le dividende de \$0.30 par action déclaré à l'assemblée du conseil d'administration de la compagnie, tenue le 16 mars 1965.

M. BRASSEUR Secrétaire Montréal, Québec, le 13 décembre 1965.



THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED DIVIDENDE No 218

Avis est par les présentes donné que le dividende No 218 de vingt cents (20c) par action, pour le trimestre finissant le 31 décembre, 1965, et un supplément de cinq cents (5c) par action ont été déclarés sur les actions de la Compagnie, payable le mardi, 1 février, 1966, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires, le lundi, 3 janvier, 1966. Par ordre du Conseil.

J. W. YOUNGER, Secrétaire, Hamilton, Canada, 13 décembre, 1965.

TELE-METROPOLE CORPORATION

AVIS DE DIVIDENDE

Le 13 décembre 1965, les administrateurs de cette société ont déclaré un dividende de 4% par action ordinaire payable le 31 décembre 1965 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux, le 30 décembre 1965.

GEORGES ARPIN Secrétaire Montréal, le 15 décembre 1965

TELE-METROPOLE CORPORATION

AVIS DE DIVIDENDE

Le 13 décembre 1965, les administrateurs de cette société ont déclaré un dividende de \$3.50 sur les actions privilégiées "A" pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1965, payable le 17 janvier 1966 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le 31 décembre 1965.

GEORGES ARPIN Secrétaire Montréal, le 15 décembre 1965

TELE-METROPOLE CORPORATION

AVIS D'ASSEMBLÉE

TELE-METROPOLE CORPORATION sera tenue au siège social de la compagnie, 1405 rue Maisonneuve, à Montréal, le 30 décembre 1965 à 11:30 heures a.m. pour l'approbation du bilan du dernier exercice, la nomination des directeurs et vérificateurs et la décision et discussion de toutes autres questions qui pourront lui être soumises à l'assemblée.

GEORGES ARPIN Secrétaire Montréal, ce 15e jour du mois de décembre 1965. (Prière de prendre note que cette assemblée sera ouverte seulement le 30 décembre 1965 et ajournée au 31 janvier 1966 à 11:30 heures a.m.)

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Anthes Imperial Ltd hausse son dividende et déclare un supplément

Les administrateurs de Anthes Imperial Ltd, réunis en assemblée ces jours derniers, ont déclaré un dividende trimestriel de 13 cts l'action de la classe "A" ordinaire, plus un supplément de 4 cts, tous deux payable le 15 janvier 1966 aux actionnaires inscrits le 4 du même mois. Les détenteurs d'actions de la classe "B" recevront des dividendes de 14.5 cts, consistant dans le produit d'un dividende-action de 13 cts taxa payée et un solde de 5-10 de cent par action de la classe B, impossible. Le nouveau taux trimestriel de 13 cts l'action représente une augmentation de 18.2% sur le précédent de 11 cts. Au dire du président de la compagnie, M. D.G. Willmet, cette augmentation est justifiable par les recettes accrues et le supplément par les perspectives favorables pour les divisions américaines de la compagnie. Le rapport préliminaire pour les activités de cette année sera rendu public au début de l'an prochain.

B.J. Coghlin Co. Ltd. a traversé un bon semestre

M.M. H. Grenville Smith président du conseil et R.W. Chorlton, président, viennent de faire parvenir à leurs actionnaires le rapport pour les 6 mois terminés le 31 octobre 1965. Ils leur disent en partie ce qui suit: "Nos administrateurs sont heureux d'annoncer un bénéfice net d'exploitation, non vérifié, de \$225,143, ce qui se compare à \$130,708 pour la même période l'an dernier. Les revenus par actions s'élevaient à \$1.06 pour les 211,200 actions en cours par rapport à \$1.01 pour 158,400 actions l'an dernier; le nombre plus élevé d'actions reflète l'émission de droits en juillet 1965. Il est encourageant de constater que l'accroissement des bénéfices nets de quarante pour cent a été réalisé après une provision pour impôts de \$126,378, laquelle a considérablement augmenté par rapport à celle de \$17,000 pour la période correspondante l'an dernier. Bien qu'il ne reste plus de solde des pertes des exercices antérieurs, comme on l'a souligné dans le rapport annuel, on ne s'attend pas actuellement à ce que les taux minima d'imposition des compagnies s'appliquent cette année. Le bénéfice de cette année comprend pour la première fois les résultats d'exploitation de Red-D-Lift Fork Truck Limited de Hamilton, Ontario, compagnie acquise en mai 1965 et dont on a fait mention dans le rapport annuel. Cette compagnie opère maintenant comme succursale de Wajax Equipment Limited qui est la principale filiale de votre compagnie. Des conditions très actives continuent à dominer les marchés desservis par votre compagnie et de ce fait vos administrateurs croient que les perspectives pour le reste de l'année sont encourageantes. Deux dividendes trimestriels de 10 cents chacun par action ont été déclarés à même les bénéfices d'opérations pour la période de six mois."

En marge de certaines suggestions de Nesbitt, Thomson et Cie, Ltée

Le dernier bulletin mensuel de Nesbitt, Thomson et Compagnie Limitée renferme la liste de 50 valeurs, dont on donne les cours extrêmes, le bénéfice par action en 1965 et 1964, le rapport prix-bénéfice ainsi que les dividendes et les rendements. On a donc que l'embaras du choix. Il y est aussi question de plus amples détails sur les titres suivants: Le rendement de plusieurs valeurs bancaires atteint maintenant près de 4%, papier généralement considéré comme niveau d'achat. L'action de la Banque Toronto-Dominion donne à présent le meilleur rendement et paraît attirante comme placement défensif procurant un revenu sûr et ayant certaines possibilités de plus-value. L'action Consolidated Paper est un placement digne d'attention. Elle donne un rendement de 5.38% et son potentiel de plus-value s'est fortement amélioré à la suite de l'adoption d'une politique d'expansion plus rapide. Au cours de l'année passée, la compagnie a annoncé un programme d'agrandissement considérable de sa capacité de production. En outre, elle a augmenté sa production de pâte kraft, de bois de construction et de papier fin. Les rapports récemment établis entre Consolidated, Power Corporation et la Compagnie de Papier Rolland laissent entrevoir d'intéressantes possibilités d'avenir. De 1960 à 1964, Crush International a augmenté son bénéfice par action de près de six fois jusqu'à \$0.84 et l'on prévoit une nouvelle hausse à \$1 environ en 1965. Le rapport prix-bénéfice actuel est relativement bas et tenant compte des perspectives favorables, le titre paraît avoir un potentiel supérieur de plus-value.

Bélanger Inc., offre \$1,300,000 d'obligations à 6 1/2 et 7% de Les Entreprises P.H. Desrosiers Ltée

Bélanger Inc. une maison de valeurs de placements, en affaires ici depuis 1928, offre présentement une nouvelle émission de \$1,300,000 d'obligations 6 1/2 et 7% de Les Entreprises P.H. Desrosiers Ltée. Comme elles sont offertes au pair, elles rapportent donc exactement les pourcentages précités, conformes à la tendance actuelle des taux monétaires. C'est le Trust Général du Canada qui agit comme fiduciaire dans cette finance, garantie par première hypothèque et nantissement. Les échéances de 1966 à 1976 inclusivement, rapportent du 6 1/2 à celles échéant en 1977, du 7%. Ces obligations de la série "A" sont considérées comme placement légal pour les fonds des compagnies d'assurance, enregistrées au pays. Cette institution fut incorporée le 15 avril 1952 et elle groupe LaSalle Builders Supply Ltd, National Builders Supply Ltd, Val Royal Building Materials Ltd, LaSalle Products Ltd, J.A. Laferte Ltée, soit autant de compagnies bien connues. Le ressort du prospectus, publié à l'occasion de ce financement, que le produit de cette émission servira à réduire des emprunts bancaires, à rembourser des billets promissaires, à repayer certain prêt de \$22,826,000 etc. Il y est aussi mentionné qu'elles sont garanties par une 1ère hypothèque sur des terrains évalués à \$1,479,338.00 par M. Eugène Thérien, évaluateur agréé. On lit enfin dans le prospectus, que ses administrateurs sont M. P.H. Desrosiers, président, J. Alcide Lalonde, vice-président et trésorier, Roger Gariépy vice-président, E.F. Vincent, Lucien Lachapelle, Roland Gervais et Mlle Juliette Baby — cette dernière est en même temps, secrétaire de Les Entreprises P.H. Desrosiers Ltée et nous en profitons pour dire que Mlle Baby ne cesse de se distinguer depuis des années dans le domaine des affaires où ses talents priment sur ceux de bien des gens du sexe fort. Ces administrateurs sont fort bien secondés par M. Robert Soucy, qui s'occupe activement de la marche des affaires des entreprises précitées, ainsi que par M. Caillé, contrôleur et M. Henri Dorion, gerant des ventes.

Marcel CLEMENT

Une zone de libre échange, en 1966

Entre l'Angleterre et l'Irlande

L'accord anglo-irlandais sur la création d'une zone de libre échange, signé ces jours-ci à Londres, entrera en vigueur le 1er juillet 1966.

A cette date, la Grande-Bretagne abolira les tarifs douaniers imposés aux produits en provenance d'Irlande. Cette dernière procédera par réductions successives de 10 p.c. jusqu'à l'abolition totale des tarifs en 1975. Toutes les restrictions quantitatives auront disparu à l'entrée en vigueur de l'accord.

Des règlements spéciaux, agréés par les membres de l'Association européenne de libre échange, seront appliqués à certains produits irlandais importés par la Grande-Bretagne. Des dispositions spéciales seront notamment prises pour les importations de beurre, de bacon et de céréales irlandaises.

Concernant l'abolition des quotas, des exceptions pourront être faites dans le cas où l'un des deux gouvernements serait dans l'obligation d'imposer des restrictions pour se conformer à des accords inter-gouvernementaux sur les matières premières.

Voici les autres principaux points de l'accord:

— Agriculture: l'accord comporte des dispositions spéciales relatives à certains produits agricoles importés par la Grande-Bretagne: interdiction de toute subvention à l'exportation et autre forme d'aide qui puisse nuire au bon fonctionnement de la zone de libre échange et créer une concurrence déloyale, avec cependant certaines exceptions.

— Défense: l'accord autorise des "mesures exceptionnelles" dans le domaine de la sécurité nationale et de la défense: l'imposition de restrictions quantitatives pour faire face à des difficultés soulevées par la situation de la balance extérieure des paiements de l'un ou l'autre pays, ou par la mise en vigueur de l'accord durant la période transitoire.

— En réponse à une question, lord Longford, leader de la Chambre des lords, a déclaré que les autres membres de l'AELE n'avaient pas soulevé d'objections à la conclusion

À noter...

L'industrielle, cie d'assurance-vie, paiera \$1.25 l'action le 8 février à ses actionnaires, inscrits le 21 janvier 1965. La Corporation de valeurs Trans-Canada possède 18.8 p.c. des actions en circulation de cette compagnie d'assurance-vie, qui avait payé antérieurement 25 cts comptant, plus un dividende-action, consistant en 1 action ordinaire pour chaque 4 actions en portefeuille.

Louvicourt Goldfields Corp. et Metal Mines Ltd, ont complété ensemble une épreuve initiale sur le permis No 203, comprenant 55,000 acres dans les comtés de l'Assomption et de Berthier. A une profondeur de 1,541 pieds, allant jusqu'à 1,553 pieds, il a été rencontré du gaz naturel très lourd, au dire de M. Johnston. Le puits a été fermé temporairement au bout de 30 heures, comme mesures préventives.

La ville de Rigaud, comté de Vaudreuil-Soulanges, a adjugé, récemment, à Crédit-Québec Inc., à un prix de 98.02, \$103,000 de titres à 6%, remboursables en séries en 15 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.2579%. L'emprunt comporte un solde de \$38,000 à renouveler en 1980 pour un terme additionnel de 5 ans.

McAllister Yowing Ltd, vient de déclarer un dividende initial, payable le 10 janvier 1966, aux actionnaires inscrits le 31 décembre. Au dire de la direction ce dividende est pour l'année qui s'achève, mais il n'indique pas nécessairement un taux fixe de 37% p.c. des actions de cette entreprise appartient au groupe de compagnies Sogemines, et la famille McAllister possède le même pourcentage d'actions.

Niagara Wire Weaving Co. vient de déclarer un dividende trimestriel de 20 cts plus un supplément du même montant, payables le 3 janvier 1966.

La propriété de Nigadodo River au N.B., sous le contrôle du groupe "Sullivan" renfermerait du minerai dépassant les espérances, apprend-on.

Les droits de Key Anacon Mines Limited se transigent sur "une base conditionnelle" à leur émission, sur la Bourse Canadienne depuis son ouverture le 15 décembre 1965. Ces droits peuvent être exercés par les actionnaires inscrits le 17 décembre 1965 et ils se vendent sur le marché "ex-droits" depuis le 15 décembre 1965. Ils expireront le 28 janvier 1966 et ils sont à raison de 1 droit pour chaque 14 actions détenues. Le prix des droits est de \$2.50 et leur symbole sur le téléscripteur est KEY. Rts. Des "warrants" seront expédiés aux détenteurs d'actions de la compagnie précitée le ou vers le 17 décembre 1965.

A une assemblée spéciale de Towers Marts and Properties Ltd, la vente de 250,000 actions d'Allied Towers Merchants Ltd, à 60 cts chacune à Oshawa Wholesale Ltd. W. L. Atkinson, un administrateur de la dernière entreprise a été approuvée, apprend-on.

IL NOUS FAIT PLAISIR D'ANNONCER L'OUVREURE D'UN NOUVEAU LOCAL A

500 GRANDE ALLÉE E. QUÉBEC 4, QUÉ.

TÉLÉPHONE 522-2753

ET LA NOMINATION DE

GEORGES D. LAMOTHE

COMME GERANT

MOLSON & COMPANY

L I M I T E E D

MONTREAL MEMBERS TORONTO

BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
ASSOCIATION CANADIENNE DES
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

Nous sommes heureux d'annoncer l'élection de

Monsieur Marcel Mathieu au poste d'administrateur

Le Conseil d'administration est composé de:

ANDREW S. BEAUBIEN
Président du Conseil

J. LOUIS LÉVESQUE - JACQUES GOULET
Président Vice-président exécutif

GERALD G. RYAN ROGER J. VERHULST
Vice-président Vice-président (Europe)

ANDRÉ CHARRON ROLAND GIROUX
GÉRARD FAVREAU CHARLES HERDT
VIANNÉY FAVREAU ULRIC LABELLE
MARCEL MATHIEU

AGENTS DE CHANGE

MONTREAL

QUEBEC • TROIS-RIVIÈRES • ST-YACINTHE • SHAWINIGAN
SHERRBOURGE • CHICOUTIMI • OTTAWA • MONCTON
PARIS • BRUXELLES • GENEVE

L. G. Beaubien & J. L. Lévesque Inc.

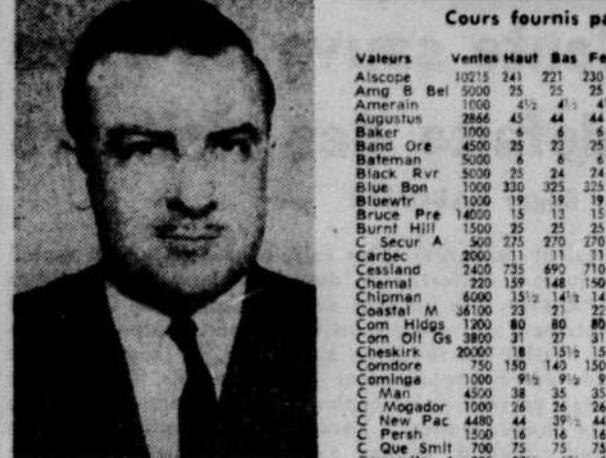
Décembre 1965

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

NOMINATION A LA STABILITE



Monieur Roger Bisson, A.V. Directeur des Agences de La Stabilité, a annoncé la nomination de monsieur Pierre Gagnon assureur-vie, au titre de gérant des courtiers dans la région de Montréal.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian Exchange, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

Fonds mutuels

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of mutual fund data, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

EVALUATION MUNICIPALE EXAGEREE

CONSULTEZ Giroux, Phaneuf et Associés Inc. 235 e. Dorchester Suite 202

Saint-Denis, Messier & Associés Inc.

360, rue Saint-Jacques, Suite 1225 - Tél.: 842-9131

Le don de la vigne...

MOULIN A VENT (430-B) MAÇON SUPERIEUR (430-B) CHABLIS (427-G)

VINS FINESSIGNÉS THORIN

UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

Office général des Grandes Marques, limitée

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

Indice des Obligations à New-York

Indice Dow Jones

Table of bond index data for New York, including columns for 'Indice', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

Indice des Obligations à NEW-YORK

Indice Dow Jones

Table of bond index data for New York, including columns for 'Indice', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

Cours des changes

Afrique du Sud, rand 1.51; Allemagne, D. mark 2.0202; Argentine, peso 0.0588; Australie, lire 2.42; Autriche, schilling 0.418; Belgique, franc 0.217; Brésil, cruzeiro 0.00050; Chili, escudo 2.649; Danemark, couronne 1.565; Espagne, peseta 161.000; France, franc 2.109; Hollande, florin 2.988; Italie, lire 0.01725; Japon, yen 0.02895; Mexique, peso 0.082; Etats-Unis, dollar 1.074; Norvège, couronne 1.509; Nouv. Zélande, livre 3.01; Portugal, escudo 204.04; Suède, couronne 2.083; Suisse, franc 2.497; Tchécoslovaquie, couronne 1.25; Venezuela, boliviar 1.14

INDICES à TORONTO

Indice Dow Jones

Table of index data for Toronto, including columns for 'Indice', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

INDICES à MONTREAL

Indice Dow Jones

Table of index data for Montreal, including columns for 'Indice', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Par.', and 'Net'.

Wines Lists

G. B. LESLIE & CO. Members Montreal Stock Exchange - Canadian Stock Exchange

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE Lucien Dahmé, C.A.

PROVOST & PROVOST VIAU & ROBIN

2345 est. Bélanger Montréal - 729-2226 Suite 110 - 845-4194

Samson, Bélair, Côté, Lucroix et Associés

E. H. Knight & Co. Comptables agréés

360 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL 842-4691

ALAIN BELZILE, C.A. JEAN-PAUL HEBERT, C.A. ROBERT CARDINAL, C.A. LUCIEN DAHMÉ, C.A.

ALAIN BELZILE, C.A. JEAN-PAUL HEBERT, C.A. ROBERT CARDINAL, C.A. LUCIEN DAHMÉ, C.A.

ALAIN BELZILE, C.A. JEAN-PAUL HEBERT, C.A. ROBERT CARDINAL, C.A. LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Les Russes capitulent devant le Canada Jr

Toronto met fin à la série victorieuse des Red Wings

TORONTO — Devant près de 15,000 spectateurs, les Maple Leafs de Toronto ont vaincu hier soir les Red Wings de Detroit, au compte de 5-3, grâce à trois buts réussis en quatre minutes vers la fin de la partie.

Les Leafs ont compté trois buts en quatre minutes à la troisième période pour compléter leur pointage alors que Don McKenney a réussi son premier but de la saison pour les Wings.

Première période: Detroit: Delvecchio (8) (Marshall, Howe) 2-7; Toronto: Pulford (8) (Shack, Kelly) 1-5-4. Pénalités: Mahovich 5-33, Bergman 8-47, Barkley 10-06.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Toronto 5, Detroit 3 Chicago 8, Boston 4

LIGUE AMERICAINE Springfield 2, Cleveland 1

CE SOIR Toronto à Canadian Boston à Detroit

LIGUE AMERICAINE Providence à Québec

LIGUE JUNIOR ONTARIO Canadian à Hamilton St. Catharines à Peterborough

CLASSEMENT

Table with columns for League, Team, G, P, N, PP, PC, Pts. Includes sections for LIGUE AMERICAINE (Division Est) and LIGUE DE L'OUEST.

Jacques Plante sauve les siens Première défaite des visiteurs

Par Roger LABONTÉ

14,981 spectateurs emplissaient le Forum, hier soir, pour assister au match opposant l'équipe des Canadiens juniors renforcés de quelques joueurs des Apollos de Houston, contre les Russes. Pourtant, pas un seul de ces spectateurs n'a quitté son siège avant la toute fin du spectacle qui prenait un terme, non pas par le régulier coup de sirène, mais par une ovation du tonnerre à l'endroit de Jacques Plante et des Canadiens et par l'accolade entre Canadiens et joueurs russes.

Les Russes bien que vaincus, ont livré un dur match et ils en sont sortis grands aux yeux des amateurs nord-américains. Ils sont de fiers compétiteurs qui, pour l'instant, représentent sans doute l'embryon de ce que pourrait être, dans quelques années, un circuit européen de hockey professionnel, capable de rivaliser avec notre hockey national.

Plante en vedette Trois joueurs du Canadien Jr ont volé le spectacle, au cours de la première période. André Boudrias s'est révélé le plus effectif à l'attaque, alors que Jacques Plante et Serge Savard s'illustraient de belle façon à la défensive.

Quatre buts de Bobby Hull aident les Hawks à gagner

CHICAGO — Bobby Hull a compté quatre buts hier soir pour aider les Black Hawks de Chicago à infliger une défaite de 8-4 aux Bruins de Boston. C'était la troisième fois de sa carrière que Hull enfilait quatre buts en une partie, et la 16e fois qu'il réussissait au moins trois buts. Il a aussi obtenu une assistance et, avec Stan Mikita, il dépasse Bob Rousseau du Canadien, par un point, en tête des compteurs.

Doug Mohs, son 10e de la saison, avec Stan Mikita et Pat Stapleton; le deuxième par Bobby Hull, son 18e de la saison et le dernier par Pierre Pilote, son premier de la saison. Pilote a aussi mérité une assistance sur le but de Hull. Denis Hull et Eric Nesterenko ont participé au troisième but.

En l'espace de trois minutes à la deuxième période, les Hawks ont porté le compte à 5-0, grâce au 16ième but de Stan Mikita et à deux autres buts de Bobby Hull, qui portait ainsi son total à 20. Mais dans la deuxième moitié de cette reprise, les Bruins ont sauté la face grâce à deux buts de Tom Williams, ses septième et huitième de la saison.

COMPTEURS DE LA LNH

Table with columns for Player, Team, G, A, Pts. Lists players like Bobby Hull, Stan Mikita, Pierre Pilote, etc.

DEUXIEME PERIODE

Table with columns for Team, G, P, N, PP, PC, Pts. Lists goals and penalties for the second period.

TROISIEME PERIODE

Table with columns for Team, G, P, N, PP, PC, Pts. Lists goals and penalties for the third period.

En outre, Jacques Plante, retraité des Rangers de New York, ce même gardien qui garda les filets du Canadien du grand circuit pendant si longtemps, était un atout dont on a pu mesurer l'ampleur pendant toute la partie.

Il a répété ses exploits des beaux jours en dépit d'une retraite de plusieurs mois. Mais il a aussi donné l'impression d'un gardien qui s'est admirablement bien conservé et qui pourrait faire l'affaire de plusieurs clubs de la Nationale pendant encore quelques années.

Il a bien dit sa détermination de ne pas sortir de sa retraite pour revenir sous la grande tente, si ce n'est que pour garder les buts dans des occasions comme celle d'hier soir, mais il ne serait pas surprenant d'assister à son prochain retour sur la glace tant il n'a pu cacher son émotion aux salutations que lui avait réservé hier soir la foule du Forum.

Bulletins instantanés des conditions de ski dans les Laurentides

Moins de deux ans après sa fondation, l'Association des centres de ski des Laurentides offre aux skieurs, une innovation exceptionnelle pour la diffusion ultra-rapide des conditions de ski dans les Laurentides. L'Association des centres de ski des Laurentides est composée de 24 centres de ski, de St-Jérôme à St-Donat. Ce nouveau système étudié dans tous ses détails depuis plusieurs semaines a été mis au point par M. André Rancourt, vice-président de C.J.M.S. Gaston Cloutier et Roger Tanguay, président et secrétaire général de cette association.

On a investi quelque \$35,000,000 dans cette région pour desservir les touristes et principalement une population locale qui profite de cette situation. Un choix de centres de ski, d'hôtels de tous genres et pour tous les goûts, des restaurants où les spécialités font la joie des gourmets, et une foule d'autres facilités que l'on ne peut trouver ailleurs que dans les Laurentides, au nord de Montréal, s'offrent à vous.

Voici la marche précise de l'organisation de ce nouveau système de diffusion des rapports de ski. Chaque matin avant la levée du jour, les 24 centres de ski membres de cette association, dirigent vers Ste-Agathe les conditions de ski de leurs centres respectifs. Il est à noter ici que la municipalité de Ste-Agathe-des-Monts a consenti à prêter à l'association son bureau touristique comme point de rencontre régional de tous ces bulletins de ski.

Après compilation, tous ces renseignements sont retransmis par "télétype" au bureau de l'association à Montréal. C'est de ce bureau qu'on diffuse les rapports à tous les moyens d'information, tels que journaux, radio, télévision, et aux grandes villes: Ottawa, Toronto, Boston et New York.

Un tableau électrique géant indiquant d'une façon précise, en tout temps, les conditions de temps, de température, d'état des pistes dans les 24 centres de ski membres de cette association.

CONDITIONS PAR TELEPHONE Pour les skieurs de la métropole et des environs, il suffit de composer un numéro de téléphone (849-5503) pour avoir un résumé des conditions de ski. L'association a divisé ses membres en trois régions:

NORD 10 (région sud) comprenant les centres suivants: Alpino, Avila, Bellevue, La Marquisie, Mt. Christie, Mt. Gabriel, Mt. Habitant, Mt. Ste-Anne, Mt. Tyrol, St-Sauveur 70-71-72.

NORD 8 (région centrale) comprenant: Belle Neige, Chanteclerc, Cochand's, Emile Mt Cochand, Côtés 40 & 80, l'Estérel, Mt. Alouette, Sun Valley.

NORD 6 (région nord) comprenant: La Résèque, Manoir House, Mt. Castor, Mt. Ste-Agathe, Petites Alpes, Ste-Agathe Chalet.

Ligue Nationale Un chapeau et tiers pour Hull. Table with columns for Team, G, P, N, PP, PC, Pts. Lists stats for Canadian, Chicago, Detroit, Toronto, New York, Boston.

LOUEZ une auto! GOVETTE INC. Connaître-vous les avantages à louer une automobile? Pour informations Contrat de 12 ou 24 mois. Nous achetons et payons votre automobile comptant. Téléphone: 658-8723 - 861-0181. Distributeur de: Pontiac, Buick, Acadian, Beaumont, Camions G.M.C.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES. AVOCATS: JEAN-PAUL PARENT, avocat. 4 est, rue Notre-Dame, Chambre 605. Tél.: 878-9494. Rés.: 274-1359. DACTYLOGRAPHES: ATTENTION Nos bureaux, machines, ateliers et salles de montage sont aménagés à 714 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, machines à écrire, salles de montage, appareils de mesure de bureau, etc. etc. etc. TOUT POUR LE BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIE INC. STATIONNEMENT. Nuez votre nouveau téléphone: 861-5771.

BREVETS D'INVENTION. Brevets d'invention. MARQUES DE COMMERCE. MARION, ROBIK & ROBIK. 2100, rue DRUMMOND. MONTREAL, 25 - 288-2152. ASSURANCES. ASSURANCES GENERALES • PLAN DE PENSION ASSURANCES COLLECTIVES.

Horace Labrecque & Fils Ltée. 1411, rue CRESCENT. Plus de 50 années d'expérience. MONTREAL - VI. 9-2371.

JUSTERINI & BROOKS. SYNONYME DE QUALITÉ. RARE SCOTCH WHISKY reconnu pour sa saveur inégalée. Image of a bottle of Justerini & Brooks whisky.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er décembre 1965 de la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à APPEL ELASTIC MILLS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10e jour de décembre 1965, sous le numéro 1877421. Ce 13e jour de décembre 1965. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE No 699-713. DAME LOUISE ROUX-GUERRARD ménagère et gardienne de la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, épouse en communauté de biens de M. Pierre Gérard, chauffeur, du même endroit et ce dernier pour autoriser et assister son épouse aux fins des présentes. Demanderes VS RAYMOND LERCUX, des cité et district de Montréal, Défendeur. PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné au défendeur, Raymond Leroux de comparaître d'ici un mois. Montréal, le 13 décembre 1965. WILFRID BRODEUR Député-Protonotaire Cour supérieure Procureurs des demandeurs: MM. Grossman et Winston Avocats 2045 rue Bishop Suite 5 Téléphone: AV. 8-9263

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er décembre 1965 de la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Orléans Fleurs de L'Isle Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 6e jour de décembre 1965, sous le numéro 1877568. Ce 9e jour de décembre 1965. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Salomon Fleurs de L'Isle Ltée ont la principale place d'affaires et de bureaux à Montréal, P.Q., à transporter toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 24e jour du mois de novembre 1965 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 7e jour du mois de décembre 1965 sous le numéro 187823. Daté à Montréal, P.Q., ce 9e jour du mois de décembre 1965. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

CANADA Province de Québec District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT No 827138. Pour le district judiciaire de Montréal. MICHEL ROY, étudiant, domicilié à 1966 rue DesCarrières, cité et district de Montréal, Demandeur contre LUCIEN GAGNE, domicilié à 2190 rue DesCarrières, cité et district de Montréal. Défendeur. PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur LUCIEN GAGNE de comparaître d'ici un mois. Montréal le 10 décembre 1965. JEAN LEDUC, Greffier C.M.M. Mes. GONTHIER & BERNIER, 382 est, boul. St-Joseph, Montréal. Avocats du demandeur.

CANADA Province de Québec District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE No 699409. ROMEO ROY, ayant domicile et résidence au 2520 rue Bourbonnière, dans les Cité et District de Montréal, Demandeur vs GERALDINE LAROCHE, épouse commune en biens de ROMEO ROY, de résidence inconnue, au dernier domicile conjugal au 362 rue St-Ignace, dans la municipalité de La Prairie, district de Montréal, Défenderesse. PAR ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné à la défenderesse GERALDINE LAROCHE de comparaître d'ici un mois. Montréal, 14ème jour de décembre 1965. RAYMOND CLOUTIER, Avocat, 4139 Amiens, Ch. 104, Edifice Banque d'Épargne, Montréal. Procureur du demandeur.

CANADA Province de Québec District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE No 700583. ELITE ENTREPRISE LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse vs JOSEPH COULOMBE, des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Défendeur. PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné au défendeur JOSEPH COULOMBE, de comparaître d'ici un mois. Montréal le 14ème jour de décembre 1965. ANDRE NOEL, Député-Protonotaire Mes ROBITAILLE, FABIEN, DANSEREAU & GUILBAULT, Avocats, Suite 320-330, 180 est rue Dorchester, Montréal, P.Q. Procureurs de la demanderesse.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES B-474 pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 11 janvier 1966. DEBOISEMENT DU DROIT DE PASSAGE DE LA LIGNE A 300 KV ENTRE LES POSTES HAUTIERE ET MAUCOUAGAN. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-474 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. au: Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 609 HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q. Un dépôt de cinq mille dollars (\$5,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 décembre 1965.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES B-465 pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 11 janvier 1966. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT-TENSION A 115 KV. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-465 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. au: Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 609 HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q. Un dépôt de quatorze mille dollars (\$14,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 décembre 1965.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES B-465 pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 11 janvier 1966. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT A 115 KV. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-465 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. au: Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 609 HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q. Un dépôt de quatorze mille dollars (\$14,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 décembre 1965.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES B-465 pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 11 janvier 1966. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT-TENSION A 115 KV. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-465 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. au: Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 609 HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q. Un dépôt de quatorze mille dollars (\$14,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 décembre 1965.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES B-465 pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 11 janvier 1966. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT-TENSION A 115 KV. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-465 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. au: Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 609 HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q. Un dépôt de quatorze mille dollars (\$14,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 décembre 1965.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES B-465 pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 11 janvier 1966. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT-TENSION A 115 KV. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-465 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. au: Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 609 HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q. Un dépôt de quatorze mille dollars (\$14,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 décembre 1965.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES B-465 pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 11 janvier 1966. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT-TENSION A 115 KV. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-465 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. au: Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 609 HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q. Un dépôt de quatorze mille dollars (\$14,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 décembre 1965.

Hydro-Québec APPEL D'OFFRES B-465 pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le mardi 11 janvier 1966. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT-TENSION A 115 KV. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-465 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 4h.45 p.m. au: Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 609 HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q. Un dépôt de quatorze mille dollars (\$14,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 14 décembre 1965.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844 - 3361. ANIMAUX DOMESTIQUES: CHIEN A VENDRE. Chien de chasse Weimarer, 3 ans, très agréable. Téléphonez le soir à 828-7298. AVIS DE LA SPA: Svez certain des jeunes chiens ou chats que vous donner en cadeau à l'occasion de Noël sont vivants et sains. Donnez ces animaux avant ou après Noël afin d'éviter tout excitation. 17-12-65. ANTIQUITES CANADIENNES: SPLENDEUR COLLECTION DE MEUBLES CANADIENS EN PIN. - Armoires, fauteuils, cadres, tables, chaises, moles à sucre, bancs, des sceaux, etc. Cadeaux idéals pour Noël. Particulier, L. Vary, 671-2276. A LOUER: Bureau à sous-louer, 580 pieds carrés, Edifice Drummond Court, 1566 rue Stanley, ch. 333. Tél.: 288-1231. FEMME DEMANDEE: Femme bilingue d'un certain âge, demandée pour remplacer à domicile les fins de semaine et temps partiel sur semaine. VI. 2-8451. 18-12-65.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844 - 3361. HOMMES OU FEMMES DEMANDES: REPRESENTANTS COURTIERS. - Nous avons besoin de 3 hommes et femmes pour visiter professionnels. Veuillez vous adresser en personne au CLUB FRANCO-BIBLIOPHILES INC. 50 Place Cremar, suite 1008, Montréal. 20-12-65. PRETS HYPOTHECAIRES: Actions - 6% - sur propriété - JNO RA. 9-4332. TAILLEUR: Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style. - SPECIALITE - Habits et costumes rehaussés. DROLET TAILLEUR. 351 est, rue GUIZOT DU. 8-2532 JNO. TRANSPORT CAMIONNAGE: ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Réglez vos colis, postes, frigorifères. RA. 8-2421. JNO.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844 - 3361. ANIMAUX DOMESTIQUES: CHIEN A VENDRE. Chien de chasse Weimarer, 3 ans, très agréable. Téléphonez le soir à 828-7298. AVIS DE LA SPA: Svez certain des jeunes chiens ou chats que vous donner en cadeau à l'occasion de Noël sont vivants et sains. Donnez ces animaux avant ou après Noël afin d'éviter tout excitation. 17-12-65. ANTIQUITES CANADIENNES: SPLENDEUR COLLECTION DE MEUBLES CANADIENS EN PIN. - Armoires, fauteuils, cadres, tables, chaises, moles à sucre, bancs, des sceaux, etc. Cadeaux idéals pour Noël. Particulier, L. Vary, 671-2276. A LOUER: Bureau à sous-louer, 580 pieds carrés, Edifice Drummond Court, 1566 rue Stanley, ch. 333. Tél.: 288-1231. FEMME DEMANDEE: Femme bilingue d'un certain âge, demandée pour remplacer à domicile les fins de semaine et temps partiel sur semaine. VI. 2-8451. 18-12-65.

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard Gerry Gosselin

La direction des As de Québec s'inquiète de la diminution des assistances aux parties du club au Colisée. C'est un fait navrant. Jacques Revelin, de l'Action a fait enquête pour déterminer les causes de ce déplorable état de choses. Le propriétaire, M. Gérald Martineau, a aussi analysé la situation de façon très pratique. Il en a touché une qui est bien réelle et qui présente un phénomène applicable à tous les sports. Les organisations de sport qui ne sont pas proprement "majures" sont les victimes de l'envahissement de la télévision dans tous les sports à grand spectacle. Plus de 30 ligues de baseball ont sombré à cause de cela. La ligue du Québec, au hockey, a eu le même sort. En effet, va-t-on, les soirs froids de l'hiver, sortir pour assister à du sport "mineur" quand, deux fois par semaine, le grand hockey s'installe dans votre boudoir ?

Avant tout, il ne faut pas jeter le blâme sur les amateurs de hockey, qui aiment leurs As autant qu'avant. On a retrouvé, la semaine dernière, pour deux rencontres des As contre les Américains de Rochester, affluence au Colisée. Pour la bonne raison qu'on était certain d'être témoin d'une belle lutte, les deux clubs étant au sommet des deux divisions de la ligue Américaine. Nous doutons, toutefois, que les clubs Victoria, Portland et autres, de la ligue du Pacifique, aient beaucoup d'attrait pour les Québécois. Ces derniers ne bouderont pas non plus leur club local parce qu'il aligne de nombreux joueurs de langue anglaise. Les vrais sportifs ne regardent plus la couleur de la peau et ne sont pas des artisans de désunion.

Mais Québec est en train d'évoluer vers la situation qui a été faite, à Montréal, aux Royaux de la ligue Internationale. Tout a été florissant jusqu'au jour où l'on a parlé d'un club majeur à Montréal. Quand on voit des anciennes vedettes locales du sport mineur briller au firmament des grands sports, quand on peut les suivre au petit écran, déjà l'intérêt diminue pour les efforts des athlètes de "second ordre" qui n'ont pas le statut des grands du jour. Nous croyons que Québec mérite du hockey majeur, mais tant et aussi longtemps qu'on n'était pas certain de l'obtenir, nous croyons que c'était rendre un mauvais service aux As en orchestrant tant de réclame et de publicité pour un projet qui, on le savait au départ, rencontrerait des hostilités ou des indifférences décevantes.

En hockey amateur, nous avons présentement dans nos murs, l'équipe "amateur" championne du monde, les Russes. Ces prétendus amateurs, selon les règlements sauvagement gardés par M. Bunny Ahearne, ne peuvent être opposés qu'à d'autres amateurs. Si, en Russie, on attache tant d'importance, en dehors du sport, à la valeur de ce titre de pseudo-champion, qu'on les oppose, une fois pour toutes, à nos meilleurs joueurs de hockey, ceux de la ligue Nationale. En Russie, nous l'avons écrit, tous les jeunes sont des soldats. Ceux qui excellent au hockey, sont des soldats en patins. Ceux qui se spécialisent en soccer, deviennent des soldats du soccer. Ces athlètes sont des poulains de l'Etat. S'ils ne réussissent pas, ils retournent à la vie civile, comme nos militaires qui sont éliminés des rangs pour déficiences physiques, mentales ou autres.

Chez nous, une foule de nos athlètes amateurs, au lieu d'être des pupilles de l'Etat, le sont d'organisations privées. Chez nous aussi, il y a une anomalie, et celle des Russes ne justifie pas la nôtre, et dans toute cette affaire, monsieur Ahearne nous paraît comme un patineur de luxe. Il a interdit aux clubs amateurs d'Europe de recevoir quatre ou cinq joueurs dirigés par Larry Regan qui voulait faire une tournée bien anodine. Mais hier soir, au moins cinq anciens professionnels, retournés au hockey amateur, essayaient de tenir tête aux visiteurs qui font du hockey, en uniforme... de joueurs, pendant 12 mois par année. Nous avions toujours compris que les principes de l'amateurisme étaient clairs et limpides : en devenant une fois professionnel, un joueur perd à jamais son statut d'amateur. C'est un peu comme s'il avait perdu sa virginité sportive.

Vienne maintient sa candidature

Vienne. — La ville de Vienne posera malgré tout sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 1972. C'est ce qu'a déclaré le maire de Vienne, M. Bruno Marek, dans une lettre adressée à MM. Josef Klaus et Bruno Pittermann, chancelier et vice-chancelier respectivement, à l'issue de la réunion du conseil des ministres qui n'avait pu réaliser un accord

Dix fameux athlètes

LONDRES — Peter Wilson, (Daily Mirror) a désigné ses six vedettes sportives de 1965. La place d'honneur va à l'athlète australien, Ron Clarke et sept des dix places vont à des sportifs étrangers.

- Voici la liste :
1. Ron Clarke (Australie) — athlétisme
 2. Randy Matson (Etats-Unis) — athlétisme
 3. Gary Player (Afrique du Sud) — golf
 4. Tommy Simpson (Grande-Bretagne) — cyclisme
 5. Michel Jazy (France) — athlétisme
 6. Irena Kirszenstein (Pologne) — athlétisme
 7. Margaret Smith (Australie) — tennis
 8. Jim Clark (Grande-Bretagne) — automobile
 9. Marion Coakes (Grande-Bretagne) — pumping
 10. Dick Tiger (Nigeria) — Boxe.

Criterium de la première neige

VAL D'ISERE. — Le Français Jean-Claude Killy, 22 ans, de Val d'Isère, meilleur skieur de la saison passée, a fait une brillante rentrée en gagnant le slalom géant du criterium de la première neige, en 1 m. 37 s. 18/100, devant ses compatriotes Léon Lacroix, en 1 m. 38 s. 81/100 et Georges Mauduit, en 1 m. 39 s. 64/100.

- Le classement :
1. Jean-Claude Killy (France) 1'37"18/100
 2. Léon Lacroix (France) 1'38"81
 3. Georges Mauduit (France) 1'39"64
 4. Guy Périllat (France) 1'39"67
 5. Andreas Fpecher (Suisse) 1'40"08
 6. Jules Melquiond (France) 1'40"86
 7. Jean-Pierre Augert (France) 1'41"91
 8. Bruno Iazzalunga (Italie) 1'42"45
 9. Louis Jauffret (France) 1'42"46
 10. Lars Olsson (Suède) 1'43"73
 11. Olle Rolen (Suède) 1'43"88
 12. Roger Rossat-Mignot (France) 1'43"95
 13. Daniel Cathiard (France) 1'44"13
 14. Arild Holm (Norvège) 1'44"80
 15. Alain Penz (France) 1'45"06

C'est la fin des Larkettes

MONTRÉAL. — Les Larkettes, un groupe de majorettes qui ont évolué pendant les intermissions des joutes des Alouettes de Montréal au cours des 12 dernières saisons, ne seront pas de retour en 1966.

La direction de l'équipe de la Conférence de football de l'Est ne contribuera plus aux dépenses du groupe et défraiera elle-même le coût des représentations pendant les intermissions.

Depuis leur fondation en 1954, les Larkettes relevaient d'un groupe d'hommes d'affaires ayant des intérêts dans ce sport. Leur gérant a révélé que les Alouettes avaient décidé de s'occuper des représentations à la mi-temps, ce qui met fin aux activités des majorettes.

Le gérant a également révélé que les Larkettes opéraient chaque année sur un budget de \$25,000, dont \$16,000 ou \$17,000 étaient donnés par l'équipe.

Un porte-parole des Alouettes a déclaré que tout plan en vue de la saison prochaine ne sera pas révélé avant le retour du propriétaire Ted Workman des Etats-Unis, où il est en quête d'un pilote et d'autres joueurs.

Une première expérience estimée à \$150,000

Le Symposium canadien de la récréation, c'est une lère étape vers une Conférence mondiale de la récréation, à Montréal

— Par Roger LABONTÉ —

Il y a une semaine, M. Avery Brundage, président du Comité Olympique International, faisait la remarque suivante, au sortir d'une rencontre intime qu'il avait eue à Chicago avec le premier magistrat de Montréal, au sujet de la mise en candidature de la métropole pour l'organisation des Jeux Olympiques de 1972. "Sous Drapeau, la ville de Montréal a certes une administration entreprenante."

Depuis un certain temps, on ne parle plus que de tourisme, de sport, d'athlétisme et de loisirs dans la métropole canadienne. Pendant qu'on s'affairait encore hier aux multiples préparatifs que requiert l'Expo universelle de 1967, d'autres personnalités, le maire toujours en tête, préparaient la candidature de Montréal en regard des Olympiques de 1972. Dans le même temps et la même veine, on dépensait également ses énergies à l'élaboration d'un projet dont la réalisation est parallèle à l'Expo: le Symposium canadien de la récréation.

Mais qu'est-ce au juste que ce dernier projet. Ses grandes lignes nous furent fournies mardi, au cours d'une conférence de nouvelles, dont principalement le conseiller et maire-suppléant Paul-Emile Sauvage et M. René Bélisle, surintendant du Service de la récréation de Montréal, ont fait les frais. La métropole sera le théâtre du premier Symposium canadien de la récréation depuis la Confédération, ci-devant événement devant avoir lieu pendant la durée de l'Expo.

On sait déjà qu'il réunira à Montréal, Place Bonaventure, entre le 10 et le 17 de juin, plusieurs centaines de congressistes, tous intéressés, de près ou de loin, aux loisirs et à leur intégration dans notre monde moderne sous des formes adaptées aux multiples besoins des individus.

Côté financier

Ce qu'on sait moins, c'est que ce premier congrès national constituera dans la réalité des faits une première étape vers une conférence mondiale de la récréation à Montréal, a-t-on appris. Par conséquent, on veut le bien réussir et s'en servir comme d'un argument magistral qui permettra un rapprochement progressif des "chargés de la récréation" partout au Canada qui, eux, formeront à plus ou moins brève échéance, une association nationale de la récréation.

Dans ce but, il convient dès lors pour les organisateurs de ce premier symposium, d'adopter le "Think the Canadian way", comme l'a si bien défini M. René Bélisle, au cours de la conférence de presse, et de faire en sorte que rien ne soit négligé, pour retirer tout le succès désiré de ce congrès qui marquera la fin d'une époque révolue.

Comme on le voit, les motifs sont de taille. Il ne peut donc en être autrement de l'attente. Pourtant, serait-ce une simple omission, la question du financement de cette expérience pilote n'a point fait l'objet de commentaire de la part du président M. René Bélisle, au cours de l'entretien qu'il a eu avec les journalistes. La seule indication qu'il a donnée a été celle de la nomination d'un chargé des finances, personne que nous nous sommes empressés de rejoindre, avec profit, d'ailleurs.

L'aventure que constitue ce premier Symposium canadien de la récréation engagera des capitaux évalués à près de \$150,000, selon le Révérend Père Marcel de la Sablonnière.

Le directeur du Centre Immaculée Conception, âme dirigeante de l'Expo "Campisme et

Club Saranac

Cette année, le club Saranac offre à tous les fervents du ski, la chance de pratiquer leur sport favori à des prix encore meilleurs que par le passé.

Stations de ski réputées, tarifs des plus bas, atmosphère de gaieté, voilà ce que vous obtenez avec Saranac.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Jean-Pierre Legault, 387-1787 ou rencontrez-nous le 19 décembre prochain devant l'église St-André-Apôtre à 8h.30 pour notre première excursion pour Sun Valley.

Famille", et membre du Conseil National de la Santé et du Sport Amateur, était l'homme tout qualifié pour procéder à semblable estimation puisqu'on l'a désigné d'office pour présider au comité des finances, formé au sein du Conseil d'administration mis sur pied pour préparer et mener à bonne fin ce premier congrès du genre "Ad Mare usque ad Mare".

Le Père Sablon, comme tous l'appellent familièrement, a confié que déjà, en mai dernier, lui et ses collègues du Conseil National de la Santé et du Sport Amateur, du ministère de la Santé et du Bien-Être, avaient recommandé une subvention de l'ordre de \$25,000 pour aider à l'organisation du symposium. Il ajoute que le comité des finances qu'il dirige est rassuré quant à ses responsabilités de mener le bateau à bon port étant d'ores et déjà assuré de pouvoir bénéficier d'une autre subvention, lorsque les travaux d'organisation seront suffisamment avancés pour la nécessité.

Le Révérend Père qui, par un concours de circonstances, se

trouve à séder en même temps, et au sein du comité des finances pour le symposium et au Conseil National d'Ontario, ne craint-il pas de se retrouver dans un conflit d'intérêt? C'est une question qui, ne nous est pas venue à l'esprit, au moment de notre conversation avec lui et qui, à tout considérer, risque guère de n'embarrasser que les chasseurs de sorcières.

Appel à l'industrie ?

Le Père Sablon semble, par ailleurs, avoir déjà un plan tout tracé dans son esprit pour ce qui est de la récolte des fonds suffisants. Il est maintenant informé du coût de la location de la Place Bonaventure, pour ce siège d'une semaine de "L'homme au loisir", thème qui rejoint celui de l'Expo, lequel est "Terre des Hommes".

"Il faudra une somme de \$30,000 seulement au poste location, explique-t-il. Puis il enchaîne... "Si on songe que notre Expo Campisme et Famille a réussi par le passé à

faire plus que les frais de la location du Palais du Commerce et autres endroits du genre, je pense qu'en fabriquant un magnifique éventail de kiosques, Place Bonaventure, pour la durée du congrès, le droit d'entrée à lui seul devrait suffire à nous assurer des revenus suffisants pour couvrir nos frais". Et puis, il y aura l'inscription des délégués, venus de toutes les parties du Canada et bien d'autres sources dans lesquelles il n'exclut pas les subventions municipales toujours possibles, et les dons de multiples maisons d'affaires canadiennes, spécialement celles qui vivent de la fabrication et de la vente du matériel utilisé en loisir.

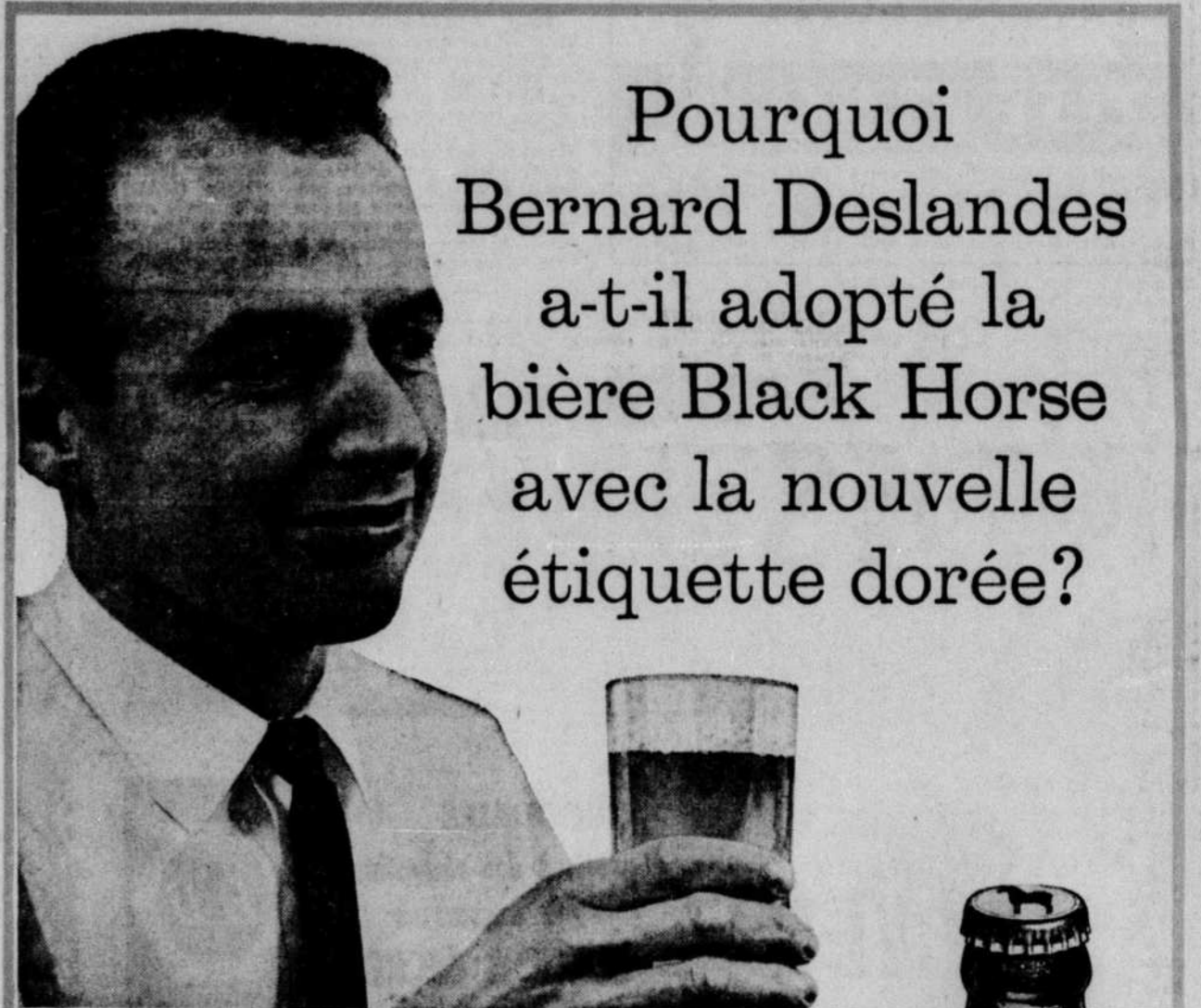
Cap sur l'avenir

Le Père Sablon ne s'en fait donc pas outre mesure, d'autant plus qu'il s'est entouré d'une distribution de choix au sein de son comité, — de loin le plus important avec celui du programme — de tous ceux déjà formés par le Conseil d'administration qui, soit dit en passant, a son siège au 2050 de la

rue Amherst à Montréal, lequel est présidé par M. René Bélisle. L'ancien président de l'Association canadienne de la santé, de l'éducation physique et de la récréation, et de l'Union athlétique amateur du Canada, M. Morris Bruker, en est le secrétaire-exécutif.

Le directeur du Centre Immaculée-Conception est effectivement entouré de Ken Farmer, Luc Cloutier et de James D. MacDonnell. Ce dernier est un financier bien connu qui est également échevin de la ville d'Outremont. MM. Farmer et Cloutier sont comptables. C'est dire que la Père Sablon ne devrait rencontrer aucun problème de mathématique insoluble, au sein de son comité.

Du reste, ainsi devrait-il en être de toute l'organisation générale de ce premier Symposium canadien de la récréation qui se veut l'instrument d'une "prise de conscience" collective des Canadiens, en matière d'activités récréatives, de loisirs possibles en rapport avec les tendances de l'économie du pays et de son développement scientifique.



Pourquoi Bernard Deslandes a-t-il adopté la bière Black Horse avec la nouvelle étiquette dorée?

M. Bernard Deslandes de Ville St-Michel

Bernard Deslandes sait que l'or est un signe de supériorité et aussi de qualité. Voilà pourquoi il a essayé la bière Black Horse pour ensuite l'adopter comme sa bière préférée.

***Lors d'une récente épreuve de dégustation auprès des consommateurs du Québec, 3 sur 5 ont préféré, sans voir les étiquettes, la bière Black Horse à une autre marque de bière populaire et compétitive.**

(Sondage effectué par une compagnie indépendante)

Faites cette épreuve vous-même! Versez un verre de bière Black Horse. Examinez la mousse. Humez l'arôme agréable. Mieux encore, dégustez sa saveur exceptionnelle. Vous saurez pourquoi la bière Black Horse est supérieure, pourquoi elle satisfait vraiment celui qui a soif de bière.

Black Horse

Maintenant avec étiquette dorée

BRASSÉE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC PAR DOW, LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC



Si vous avez le choix...

choisissez MARTELL

Le COGNAC MARTELL *** est le plus célèbre en France... le plus recherché au monde.

Dégustez aussi le COGNAC "FINE CHAMPAGNE" MÉDAILLON V.S.O.P. la quintessence du cognac



On peut s'inscrire dès maintenant à INSTITUT YVAN COUTU, 3791 Chemin de la Reine-Marie

AU STAGE D'ÉTÉ 1966

Formation de techniciens en éducation physique

LES COURS SE DONNENT EN JUILLET ET AOUT AU CENTRE NOTRE-DAME

- Le diplôme est mérité après trois années consécutives.
- Un certificat de 11ème année est exigé comme condition de participation au stage.
- Options pour les candidats qui cherchent une spécialisation: gymnastique aux agrès, sports, natation, athlétisme.

S'ADRESSER A: INSTITUT YVAN COUTU, 3791 CH. DE LA REINE-MARIE 731-6553

A QUELQUES JOURS DU 2e TOUR

De Gaulle : 55 p.c.
Mitterrand : 45 p.c.

PARIS — Général de Gaulle : 55 p.c. des suffrages ; M. Mitterrand : 45 p.c. ; tels sont les résultats du dernier sondage de l'IFOP (Institut Français d'opinion publique), publiés hier par le journal France Soir.

Ces pourcentages concernent les personnes interrogées qui ont déjà fait leur choix. En comptant ceux qui ne se prononcent pas, les pourcentages sont : de Gaulle, 43 p.c. ; Mitterrand, 35 p.c. ; sans opinion, 22 p.c.

Ce sondage a été effectué du mercredi 8 au samedi 11 décembre, c'est-à-dire après la proclamation des résultats du premier tour pour l'élection présidentielle et avant l'ouverture de la campagne radio-télévisée du second tour.

RHODESIE : l'espoir d'un règlement 'au sommet' du Commonwealth s'accroît

LONDRES — Moins de 24 heures après son arrivée à Londres, le premier ministre du Nigeria, Sir Abubakar Tafawa Balewa, qui s'est entretenu avec M. Wilson, est reparti hier pour son pays en exprimant l'espoir que son projet de conférence des pays du Commonwealth à Lagos le 10 janvier prochain aiderait à apporter une solution à la crise rhodésienne.

"J'ai déjà reçu, a-t-il dit, une réponse du président Nyerere de Tanzanie. J'ai bon espoir que cette conférence aura lieu". Quant à la réponse de M. Wilson à ce sujet, Sir Abubakar a déclaré : "Je n'ai eu jusqu'à présent aucun succès. J'ai simplement soumis ma proposition. J'ai pensé que, la Grande-Bretagne étant responsable de la Rhodesie, il serait bon que je vienne personnellement voir M. Wilson pour lui soumettre les idées que j'ai pour résoudre le problème rhodésien. Si nous pouvons mettre au point un plan juste et acceptable, je crois qu'il pourrait satisfaire tous les Etats africains".

M. Smith

SALISBURY — Le régime de M. Ian Smith a accueilli avec indifférence la décision de la Tanzanie de rompre ses relations avec la Grande-Bretagne, en signe de protestation contre le refus de Londres d'écraser le gouvernement de Salisbury". Dans son dernier commentaire sur l'"ultimatum" de l'organisation pour l'unité africaine à Londres, M. Ian Smith avait déclaré : "Considérant combien de pays (de l'OUA) flirtent avec le communisme, leur décision de rompre avec la Grande-Bretagne me ferait pousser un soupir de soulagement, si j'étais Britannique".



La Tunisie et le Vietnam
TUNIS — M. Habib Bourguiba (fils) a justifié la politique américaine au Vietnam. "Les raids américains, a-t-il estimé, font partie de l'aide communiste aux Vietnams. La Chine aide ces derniers, les Vietnamiens du Sud ont bien le droit de demander de l'aide pour défendre leurs frontières. C'est là une légitime défense". Le ministre tunisien a rappelé alors que l'attitude de la Tunisie à l'égard du problème du Vietnam est "réaliste" dans la mesure où elle suggère de trouver une solution par la discussion. M. Bourguiba a ajouté : "Si les Chinois continuent de nous provoquer et de calomnier le chef de l'Etat tunisien, la Tunisie sera obligée de rompre ses relations avec Pékin".

Chine - USA
VARSOVIE — "Je me suis appliqué à expliquer les intentions et les objectifs des Etats-Unis dans le Sud-Est asiatique. Notre discussion a été franche et j'espère que ces conversations permettront de réaliser des progrès", a déclaré hier M. John Gronowski, nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Varsovie, à l'issue d'un entretien de 3 heures avec M. Wang Kuo Chouang, ambassadeur de Chine populaire. Le diplomate chinois a confirmé, de son côté, que la discussion avait été "très ouverte", déclarant cependant qu'il lui était difficile de dire si des progrès avaient été réalisés. "Notre attitude est claire", a-t-il dit. "Pric de dire si selon lui les relations sino-américaines avaient atteint un "point critique". M. Chouang a répondu : "Nos relations ont toujours été très tendues." C'était la 128ème rencontre entre les ambassadeurs des deux pays. La prochaine rencontre a été fixée au 16 mars.

La France à Washington
WASHINGTON — Le président Johnson a reçu mercredi les lettres de créance du nouvel ambassadeur de France à Washington, M. Charles Lucet, avec tout le cérémonial établi par le chef de l'exécutif américain lui-même pour ces occasions il y a un peu plus d'un an. Accueilli par une importante garde d'honneur qui présentait les armes le long de l'allée conduisant au portique sud de la présidence, l'ambassadeur de France a été conduit jusqu'au salon oval du deuxième étage décoré, entre autres, de deux tableaux de Cézanne, où l'attendait M. Johnson qui a profité de l'occasion pour formuler des vœux personnels et a exprimé l'intention de continuer à travailler en étroite coopération avec le peuple français.

M. Pearson à Port d'Espagne
PORT D'ESPAGNE (Trinidad) — Le premier ministre Pearson a eu mercredi un entretien avec le premier ministre de Trinidad et Tobago, mais aucun communiqué n'a été publié à l'issue de la conversation qui aurait notamment porté sur d'éventuelles avances de capitaux que le Canada consentirait au jeune pays. Le chef du gouvernement canadien est attendu à Ottawa aujourd'hui.

Pièces rares
NEW YORK — Le tracé des pieds du président Kennedy dessiné par un chasseur londonien a été adjugé \$950 au cours d'une vente aux enchères tenue à New York où ont également été vendus une lettre de Mme Kennedy (\$900), deux lettres d'Hitler (\$1,150) et un calendrier ayant appartenu à la loge de Lee Harvey Oswald et sur lequel celui-ci avait inscrit son nom (\$300).

Bilan de la guerre au Vietnam du 1er janvier au 11 décembre 1965

SAIGON — Des statistiques officielles publiées mercredi à Saïgon donnent un bilan général de la guerre au Vietnam pour la période du 1er janvier au 11 décembre 1965.

Depuis le début de l'année, les forces gouvernementales vietnamiennes, groupant l'armée régulière, les forces régionales et les forces populaires, ont perdu, selon ces statistiques, 10,470 tués, 21,546 blessés et 7,591 disparus, soit au total, 39,607 hommes.

Les pertes Vietcong, estimées à 41,157 hommes pour la même période, 35,406 tués et 5,731 blessés et prisonniers seraient donc sensiblement équivalentes.

De leur côté, les troupes américaines, depuis leur arrivée au Vietnam, ont eu : 1,466 tués, 6,702 blessés et 123 disparus au cours d'opérations et 420 soldats tués dans des accidents.

D'autre part, les troupes gouvernementales vietnamiennes ont enregistré 84,084 cas de désertion. Toutefois, explique-t-on dans les milieux militaires, il arrive que des soldats portés déserteurs dans une unité se soient fait engager entre-temps dans une autre ou qu'un même soldat ait "déserté" plusieurs fois dans l'année, ce qui augmenterait d'autant les cas signalés.

Du côté Vietcong, le chiffre des déserteurs est évalué à 7,984.

Effectifs
En ce qui concerne les effectifs en présence au Vietnam, les services de renseignements estiment que ceux-ci ont été, malgré les pertes, en augmentation constante dans les deux camps. Actuellement, on évalue le rapport des forces comme suit : environ un soldat vietcong ou nord-vietnamien pour cinq soldats américains ou gouvernementaux en armes.

Ces effectifs, selon les statistiques officielles, se répartissent ainsi :

- Forces armées gouvernementales sud-vietnamiennes : armée régulière 300,000 hommes — forces régionales : 130,000 hommes — forces populaires : 134,000 hommes, soit 564,000 hommes auxquels il y a lieu d'ajouter 53,000 policiers, 26,000 membres des "jeunesses de combat", ce qui donne un total de 687,000 hommes.

● Effectifs américains : 177,000 hommes.
● Effectifs vietcong : 75,000 hommes appartenant à des unités régulières dont 30,000 Nord-Vietnamiens. Les forces locales irrégulières et les milices groupent 120,000 hommes et les cadres politiques représenteraient 25,000 hommes.

Suspension démentie
WASHINGTON — Le porte-parole de la Maison-Blanche a démenti mercredi certaines informations publiées à Tokyo qui prétaient au président Johnson l'intention d'annoncer, la veille de Noël, une suspension de durée indéterminée dans les bombardements américains du Nord-Vietnam.

Le porte-parole de la présidence, M. Bill Moyers, a affirmé qu'à sa connaissance le président Johnson n'avait nullement l'intention "de faire une déclaration dramatique quelle qu'elle soit" à l'occasion des fêtes de fin d'année.

M. Moyers s'est par ailleurs refusé à tout commentaire à propos du bombardement, annoncé ce matin, de la centrale électrique d'Uong Bi à 15 milles d'Haiphong. Il a refusé de dire si ce bombardement

représentait "une nouvelle dimension" de la guerre vietnamienne en retournant sèche-ment à une question à ce propos : "Demandez cela aux militaires".

M. Moyers a également réitéré la position de l'administration à propos de la trêve de 12 heures suggérée par le Vietcong à l'occasion de Noël. Il a renvoyé les journalistes aux récentes déclarations du secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk, qui avait affirmé que toute décision dans ce sens relevait exclusivement des chefs militaires sur place.

Bombardements
SAIGON — L'aviation américaine a attaqué et détruit hier une des plus importantes centrales électriques du Nord-Vietnam.

La centrale se trouve à Uong Bi. C'est une usine utilisant du charbon. L'attaque a été effectuée par huit Thunderchiefs F-105 transportant chacun une bombe de trois mille livres. Un des appareils a été abattu par la DCA conventionnelle qualifiée d'intense par les pilotes. Aucun missile Sam ni aucun avion nord-vietnamien n'a été aperçu. Selon les pilotes, la salle des turbines a été touchée de plein fouet. Plusieurs explosions secondaires ont été notées.

Selon les services de renseignements de l'aviation américaine, cette centrale, l'une des plus modernes, avait une puissance de 24,000 kilowatts. Uong Bi se trouve sur la bordure nord du delta du fleuve Rouge, non loin des importantes mines de charbon qui l'alimentent.

Ce raid surprise survient au moment où la diplomatie mondiale se concentre une nouvelle fois vers la recherche d'une solution au Vietnam.

C'est le premier objectif économique atteint à l'intérieur du delta. Le porte-parole militaire américain n'a pas caché que sa destruction affecterait la population civile d'Haiphong et d'Hanoi. Elle touchera aussi vraisemblablement les complexes industriels du delta.

Les seuls objectifs attaqués au sein du delta étaient jusqu'à présent les importants ponts routiers et ferroviaires de Hai Duong, sur la route Hanoi-Haiphong et de Thai Nguyen au sein du combinat sidérurgique.

Pertes humaines
Les pertes des troupes américaines et sud-vietnamiennes ont presque atteint le chiffre record de l'année au cours de la semaine dernière : 1,273 soldats gouvernementaux et 414 soldats américains mis hors de combat, notamment autour de la plantation Michelin de Dau Tieng, à 40 milles au nord-ouest de la capitale et entre Danang et Chu Lai, à 370 milles au nord-est de Saïgon.

Pour la première fois depuis le début d'octobre les pertes gouvernementales sont supérieures aux pertes vietcong : 311 tués, 590 blessés et 373 disparus du côté gouvernemental, contre 1,184 tués et 148 prisonniers du côté vietcong.

De même les pertes en armes des gouvernementaux sont plus de deux fois supérieures à celles du Vietcong : 645 armes perdues contre 230 récupérées.

Les pertes américaines sont de 91 tués, 316 blessés et 7 disparus.

MM. Johnson et Khan ont conclu leurs entretiens hier

WASHINGTON — Les présidents Johnson et Ayub Khan "sont convenus de la nécessité d'une solution pacifique de tous les différends existant entre l'Inde et le Pakistan de manière que les énergies et les ressources des peuples du sous-continent ne soient vainement écartées de leurs efforts pour faire face à leurs problèmes sociaux et économiques d'importance vitale," déclare le communiqué publié à l'issue des entretiens qui se sont déroulés mardi et mercredi entre les présidents des Etats-Unis et du Pakistan.

Les deux chefs d'Etat ont eu "des discussions franches, étendues et productives", affirme le communiqué. Ils ont "longue-ment discuté les récents événements en Asie du sud-est, y compris le tragique conflit entre l'Inde et le Pakistan". Dans ce contexte, ils ont réaffirmé le soutien de leurs gouvernements pour les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Le président Johnson a réaffirmé le soutien de leurs gouvernements à l'indépendance et à l'intégrité du Pakistan sont vitales pour la paix mondiale et a exprimé l'intérêt continu de son pays envers le développement économique et social du Pakistan, poursuit le communiqué. Le président Ayub Khan pour sa part a exprimé le désir de son gouvernement de contribuer à des relations coopératives et étroites avec les Etats-Unis.

Espoir et cordialité
WASHINGTON — Les présidents Johnson et Ayub du Pakistan terminent leurs entretiens dans une atmosphère qui semble ouvrir la voie à des résultats concrets sur le plan de l'aide américaine et à une re-

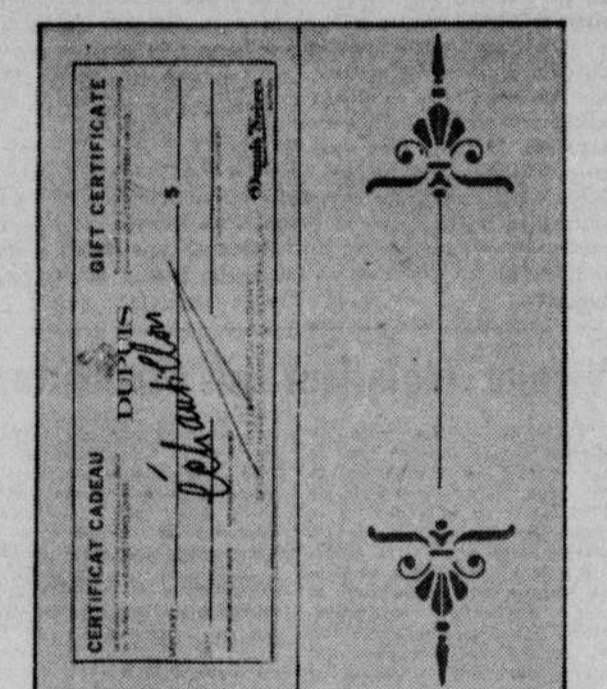
prise des relations cordiales entre les deux pays.

Après l'offre faite publiquement par M. Johnson, à l'issue du dîner officiel offert mardi à la Maison Blanche au président du Pakistan, pour l'en-voier dans ce pays d'un groupe de professeurs de médecine et de savants américains, on apprend que les membres du groupe vont être désignés immédiatement et leurs noms annoncés bientôt.

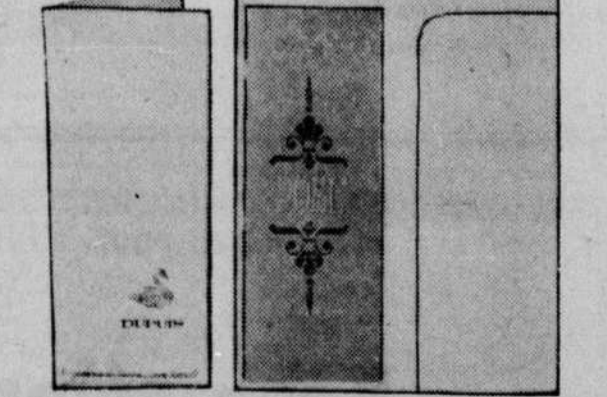
Le dîner s'était prolongé par une seconde conversation dans les appartements privés de M. Johnson au cours de laquelle, a annoncé le porte-parole de la Maison Blanche, les problèmes du Vietnam, de la Chine communiste et économiques du sous-continent ont de nouveau été abordés.

On souligne de part et d'autre que l'ambiance entre les deux présidents, qui se connaissent de longue date, a été particulièrement bonne même si chacun d'eux a exposé aussi franchement que possible la position de son gouvernement. Des divergences existent, sans aucun doute, mais M. Johnson tenait à faire savoir au maréchal Ayub qu'il a un ami à la Maison Blanche à qui il peut toujours s'adresser.

La solution idéale



Le temps vous manque, le choix vous embarrasse, n'hésitez pas, offrez un certificat-cadeau Dupuis. Dans sa nouvelle présentation rouge-blanc-or, il sera toujours dans la note et vivement apprécié de vos parents ou amis. S'obtient au montant que vous désirez à compter de \$5.00. Payez-le ou faites-le porter à votre compte. Renseignements fournis au Bureau du Crédit, Dupuis, 6e étage. Aussi en vente au rez-de-chaussée, au kiosque à cet effet, près de l'allée centrale.



DUPUIS
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 9 HEURES
D'ICI AU 23 DÉCEMBRE, SAMEDI 5 H. 30

quand vous dites **CHIANTI**
RUFFINO
le nom qui a rendu le **CHIANTI** célèbre
Produit et embouteillé par F. L. RUFFINO — (Italie)
Distributeurs : Importations Durand — 842-5471

Pour les FETES
OMER DESERRES
Suggère...

BRICOLEURS
profitez des réductions sur ensembles **BLACK & DECKER**

SCIE ELECTRIQUE PORTATIVE
MODELE B-130K
Facilitant l'exécution des coupes les plus variées et ensemble complet de scie électrique portable comportant la scie B-130 de 7 1/4" et une lame de 7" supplémentaire pour le contre-plaqué et les matériaux synthétiques.
LE TOUT DANS UN ROBUSTE COFFRE D'ACIER.
Rég. \$59.83
SPECIAL
\$47.98

PERCEUSE 1/4" BLACK & DECKER
MODELE B-113K
Perceuse, polit, meule, brosse... peut exécuter la plupart des tâches de bricolage au foyer. L'ensemble comporte la perceuse 1/4" B-100, 3 forêts, une roue-brosse d'acier de 3", une meule de 3", porte-clé de mandrin, un disque de caoutchouc de 5", 3 papiers de verre de 5", un arbre de 1/2". Coffret moulé de plastique gris.
14 pièces en tout
Rég. \$24.63
SPECIAL
\$18.98

PERCEUSE 3/8" BLACK & DECKER
MODELE B-121K
Perceuse, polit, meule, brosse... peut exécuter la plupart des tâches de bricolage au foyer. L'ensemble comporte la perceuse 3/8" B-121, 3 forêts, une roue-brosse d'acier de 3", une meule de 3" et le porte-clé de mandrin, un disque de caoutchouc de 5", 3 papiers de verre de 5", un arbre de 1/2". Coffret moulé de plastique gris.
14 pièces en tout
Rég. \$30.63
SPECIAL
\$24.98

OMER DESERRES
1406 RUE ST-DENIS
6955 RUE ST-HUBERT
CENTRES D'ACHATS
WILDERTON ET ROCKLAND
Ouvert jusqu'à 9 h. 30 tous les soirs jusqu'au 23 déc. inc. excepté le samedi jusqu'à 5.30 h.
STATIONNEMENT FACILE ET GRATUIT